

PLAN ÉCONOMIQUE
DU QUÉBEC

Mars 2018

Bilan économique du Québec

BUDGET 2018-2019

**Une économie forte
au bénéfice des Québécois**

Québec 



NOTE

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes.
Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.

Budget 2018-2019

Bilan économique du Québec : une économie forte au bénéfice des Québécois

Dépôt légal – 27 mars 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-80872-5 (Imprimé)

ISBN 978-2-550-80873-2 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2018

TABLE DES MATIÈRES

Faits saillants	1
1. Une situation économique enviable portée par l'emploi et les exportations	3
1.1 Une situation économique enviable.....	4
1.1.1 La plus forte croissance de l'économie en près de vingt ans	4
1.1.2 Un Plan économique du Québec de 46 G\$ en appui à l'économie.....	5
1.2 Un marché du travail à des sommets historiques.....	8
1.2.1 Un objectif ambitieux en voie d'être atteint.....	8
1.2.2 Une création d'emplois de qualité	11
1.2.3 Près de 3 G\$ pour répondre aux défis du marché du travail	13
1.3 Une reprise de la croissance des exportations.....	18
1.3.1 Une présence plus importante des entreprises québécoises sur les marchés extérieurs	18
1.3.2 Un appui important au secteur manufacturier innovant	19
1.3.3 Des initiatives ayant permis aux exportateurs de se démarquer sur les marchés extérieurs	21
2. Rétablir un climat de confiance et propice à l'investissement	27
2.1 Un environnement d'affaires favorable à l'investissement	27
2.1.1 Une réduction importante du fardeau fiscal des entreprises.....	29
2.1.2 Des infrastructures renouvelées au service des Québécois et de l'économie	33
2.1.3 Un appui aux projets économiques dans l'ensemble des régions	36
2.2 Un contexte favorable au démarrage et à la croissance des PME	45
2.2.1 Des PME en pleine croissance.....	49
2.2.2 Des gestes répondant aux priorités des entrepreneurs	51

2.2.3	Des moyens importants pour le démarrage de PME innovantes	58
2.2.4	L'émergence des grandes entreprises de demain	61
2.3	Une modernisation de l'action gouvernementale en région	64
2.3.1	Des leviers importants pour appuyer les priorités locales.....	64
2.3.2	Des opportunités dans toutes les régions du Québec	71
2.3.3	Une mise en valeur des forces de chaque région	74
2.4	Miser sur la créativité et l'innovation des Québécois.....	100
2.4.1	Une société du savoir plus prospère	101
2.4.2	Répondre aux défis de l'économie numérique	110
2.4.3	Soutenir la commercialisation des innovations québécoises.....	118
2.4.4	Un rayonnement culturel mondial.....	121
3.	Une économie forte qui bénéficie à la qualité de vie des Québécois	123
3.1	Des effets directs sur le niveau de vie des Québécois	124
3.1.1	Une forte augmentation des revenus des ménages.....	124
3.1.2	Une baisse importante du fardeau fiscal	125
3.1.3	Un plan créateur d'une plus grande richesse au bénéfice de la qualité de vie de tous les Québécois	130
3.2	Investir dans les priorités des Québécois	133
3.2.1	Un investissement dans les services publics	133
3.2.2	Le Québec sur la voie du développement durable.....	141
3.3	Mettre en place les bases d'une croissance inclusive	150
3.3.1	Une bonification pour les personnes vulnérables.....	151
3.3.2	Favoriser la réussite des jeunes.....	154
	Un Québec prêt pour l'avenir	157
ANNEXE :	Principales réalisations découlant du Plan économique du Québec	159

Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1	Croissance économique au Québec.....	4
GRAPHIQUE 2	Création d'emplois au Québec depuis mai 2014.....	8
GRAPHIQUE 3	Taux de chômage au Québec	9
GRAPHIQUE 4	Taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans au Québec.....	9
GRAPHIQUE 5	Taux d'activité des personnes âgées de 15 à 64 ans au Québec et dans le reste du Canada	10
GRAPHIQUE 6	Population âgée de 15 à 64 ans détenant un diplôme d'études supérieures.....	11
GRAPHIQUE 7	Répartition des emplois au Québec en fonction de leur qualité.....	12
GRAPHIQUE 8	Exportations totales du Québec.....	18
GRAPHIQUE 9	Production manufacturière au Québec	19
GRAPHIQUE 10	Exportations de biens du Québec.....	19
GRAPHIQUE 11	Investissements non résidentiels totaux des entreprises au Québec.....	27
GRAPHIQUE 12	Investissements en machines.....	27
GRAPHIQUE 13	Coûts moyens d'implantation et d'exploitation des entreprises.....	28
GRAPHIQUE 14	Taux effectifs marginaux d'imposition sur les investissements – 2017.....	32
GRAPHIQUE 15	Investissements des plans québécois des infrastructures	33
GRAPHIQUE 16	Investissements du Plan québécois des infrastructures 2018-2028	34
GRAPHIQUE 17	Investissements à impact économique québécois des trois fonds fiscalisés, 2014 à 2017	40
GRAPHIQUE 18	Évolution de l'indice du Baromètre des affaires de la FCEI	47
GRAPHIQUE 19	Évolution de l'Indice entrepreneurial québécois	48
GRAPHIQUE 20	Chiffre d'affaires au Québec des PME.....	49
GRAPHIQUE 21	Masse salariale au Québec des PME.....	49
GRAPHIQUE 22	Coûts des formalités administratives pour les entreprises – 2017	54
GRAPHIQUE 23	Croissance des investissements en capital de risque	58
GRAPHIQUE 24	Évolution du nombre de transactions en capital de risque.....	58
GRAPHIQUE 25	Évolution du solde des transactions impliquant une entreprise du Québec et une entreprise hors Québec.....	62
GRAPHIQUE 26	Croissance de l'investissement en région entre 2014 et 2017	72

GRAPHIQUE 27	Évolution de l'investissement minier au Québec	83
GRAPHIQUE 28	Trafic dans la voie maritime du Saint-Laurent	86
GRAPHIQUE 29	Croissance du volume de cargaison sur la voie maritime du Saint-Laurent – 2013 à 2017.....	86
GRAPHIQUE 30	Évolution de la balance commerciale internationale de l'industrie forestière québécoise	88
GRAPHIQUE 31	Livraison des ventes de biens liés à l'industrie forestière québécoise	88
GRAPHIQUE 32	Nombre de touristes internationaux au Québec	94
GRAPHIQUE 33	Recettes touristiques du Québec.....	94
GRAPHIQUE 34	Production dans le secteur de la fabrication d'aliments	97
GRAPHIQUE 35	Emplois dans le secteur des services des technologies de l'information	111
GRAPHIQUE 36	Évolution de la contribution gouvernementale au secteur culturel – 2014-2015 à 2017-2018	121
GRAPHIQUE 37	Croissance de certains indicateurs économiques au Québec.....	124
GRAPHIQUE 38	Effets à long terme sur certaines variables clés de l'économie du Québec	131
GRAPHIQUE 39	Contribution des facteurs à la croissance économique du Québec.....	132
GRAPHIQUE 40	Évolution de la part des revenus et des dépenses consolidés dans l'économie – 1999-2000 à 2022-2023.....	134
GRAPHIQUE 41	Dépenses de programmes – Éducation et Enseignement supérieur	135
GRAPHIQUE 42	Dépenses de programmes – Santé et Services sociaux.....	137
GRAPHIQUE 43	Émissions de GES par habitant dans certaines juridictions	141
GRAPHIQUE 44	Taux de diplomation et de qualification au secondaire.....	155

Liste des tableaux

TABLEAU 1	Impact financier des mesures du Plan économique du Québec.....	5
TABLEAU 2	Impact financier des initiatives du Plan économique du Québec.....	6
TABLEAU 3	Appui à l'économie des initiatives du Plan économique du Québec.....	7
TABLEAU 4	Impact financier des mesures du Plan économique du Québec pour répondre aux défis du marché du travail.....	13
TABLEAU 5	Impact financier des mesures pour favoriser la participation au marché du travail	14

TABLEAU 6	Impact financier des gestes pour encourager l'adéquation entre la qualification des travailleurs et les besoins des entreprises depuis juin 2014	15
TABLEAU 7	Réduction du fardeau fiscal des entreprises découlant des mesures d'application générale annoncées dans le Plan économique du Québec.....	29
TABLEAU 8	Taux d'imposition général sur le revenu des sociétés.....	31
TABLEAU 9	Investissements du Plan québécois des infrastructures 2018-2028 par secteur d'intervention	35
TABLEAU 10	Interventions financières réalisées par Investissement Québec – 1 ^{er} avril 2014 au 31 décembre 2017	38
TABLEAU 11	État des demandes d'admissibilité au programme de rabais d'électricité pour les grands industriels	42
TABLEAU 12	Nombre de grands projets d'investissement détenant un certificat initial pour le congé fiscal	43
TABLEAU 13	Évolution des paramètres du régime de taxation applicable aux PME	52
TABLEAU 14	Mesures de réduction du fardeau fiscal des PME du Plan économique du Québec.....	53
TABLEAU 15	Engagements financiers du gouvernement dans le cadre de l'Accord de partenariat avec les municipalités	67
TABLEAU 16	Taux de chômage dans les régions administratives du Québec.....	71
TABLEAU 17	Impact financier des mesures fiscales en faveur des entreprises situées dans les régions.....	76
TABLEAU 18	Interventions de la Société du Plan Nord à partir des sommes mises à sa disposition depuis le 1 ^{er} avril 2015	80
TABLEAU 19	Impact financier du soutien additionnel accordé depuis 2014 pour la transformation du secteur forestier, par axe d'intervention.....	91
TABLEAU 20	Impact financier du soutien additionnel accordé depuis 2014 pour le secteur du tourisme, par axe d'intervention.....	95
TABLEAU 21	Impact financier du soutien au secteur bioalimentaire	98
TABLEAU 22	Augmentation du financement des fonds de recherche du Québec de 2017-2018 à 2021-2022	103
TABLEAU 23	Aide financière accordée aux neuf regroupements sectoriels de recherche industrielle depuis 2014-2015.....	104
TABLEAU 24	Impact financier du soutien additionnel accordé au secteur des sciences de la vie, par axe d'intervention, depuis 2014.....	109
TABLEAU 25	Principaux investissements dans le cadre de la Stratégie numérique du Québec.....	113
TABLEAU 26	Impact financier des réductions du fardeau fiscal des Québécois	126

TABLEAU 27	Hausse annuelle du revenu disponible selon la situation des ménages – À terme	128
TABLEAU 28	Investissements et impact financier pour favoriser la mobilité durable	140
TABLEAU 29	Mesures visant la protection de l’environnement.....	148
TABLEAU 30	Bilan des investissements additionnels en politiques sociales depuis juin 2014	151
TABLEAU 31	Principales réalisations découlant du Plan économique du Québec.....	159

Liste des illustrations

ILLUSTRATION 1	Projets d’investissement soutenus par Investissement Québec dans les régions du Québec.....	39
ILLUSTRATION 2	Principales mesures d’aides fiscales et budgétaires à l’innovation	118
ILLUSTRATION 3	Une approche intégrée de lutte contre les changements climatiques	143

FAITS SAILLANTS

Au cours des quatre dernières années, le Québec a inversé la tendance récente en réalisant des progrès économiques majeurs. Sur le plan de la croissance, l'économie du Québec se démarque de celle de ses principaux partenaires commerciaux et montre sa meilleure performance en près de vingt ans. L'économie québécoise est en voie d'atteindre la cible de création d'emplois fixée à 250 000 sur cinq ans, ce que plusieurs analystes croyaient impossible.

Les régions du Québec, la métropole et la capitale nationale ont maintenant plus de contrôle sur leur développement et disposent de leviers économiques adaptés. Les secteurs liés aux ressources naturelles ont retrouvé leur élan et créent de la richesse partout au Québec.

Enfin, le dynamisme entrepreneurial augmente. Les Québécois ont de plus en plus le goût de se lancer en affaires. Des investissements importants réalisés au Québec par des multinationales sont une reconnaissance directe de la créativité québécoise.

❑ **Des bénéfices pour tous les Québécois**

Ces gains économiques bénéficient directement à l'ensemble de la population du Québec par une gestion responsable. Le gouvernement a diminué le fardeau fiscal des familles québécoises et a posé des gestes pour accroître leur revenu disponible.

De plus, des investissements importants ont été réalisés dans des services de qualité directs à la population, notamment en santé et en éducation. Aujourd'hui, il est possible d'entrevoir un financement stable de ces services, ce qui assurera un meilleur niveau de vie à tous les Québécois.

❑ **Des interventions de 46 G\$**

Depuis 2014, le gouvernement a mis la table afin que des résultats comme ceux observés aujourd'hui se réalisent. Dans un premier temps, il était nécessaire de remettre la maison en ordre rapidement pour rétablir les finances publiques et donner un nouvel élan à l'économie du Québec.

Dans un deuxième temps, le gouvernement a posé des gestes dans le cadre du Plan économique du Québec, qui visent à :

- instaurer des conditions favorables aux investissements et un environnement d'affaires stable, et ce, afin de maintenir la confiance à des niveaux élevés;
- accompagner les entreprises et les travailleurs afin qu'ils profitent des possibilités de croissance liées à la transformation de l'économie;
- prévoir des leviers d'intervention économique adaptés aux forces de chaque secteur et de chaque région.

Depuis 2014, dans le cadre du Plan économique du Québec, 46 milliards de dollars d'initiatives auront été consacrés au développement de l'économie et à l'amélioration de la qualité de vie des Québécois.

Un plan économique pour appuyer la transformation économique du Québec

Le Québec doit faire face à différents défis qui transformeront l'économie. De ces enjeux, trois doivent être relevés en priorité afin de poursuivre l'amélioration de la qualité de vie des Québécois. Ainsi, il est nécessaire de :

- limiter les effets du vieillissement de la population afin d'assurer la pérennité de services publics de qualité, notamment en santé et en éducation;
- permettre aux entreprises et aux travailleurs de tirer profit des occasions qu'offre la mondialisation;
- s'adapter rapidement au virage numérique pour que le Québec soit un leader des créneaux économiques de demain.

Limiter les effets du vieillissement de la population

Le vieillissement de la population a des conséquences sur la croissance économique. Afin de limiter ces effets, les actions mises en place dans le cadre du Plan économique du Québec visent notamment :

- à accroître la participation au marché du travail et à améliorer le système de formation;
- à accélérer la progression de la productivité en favorisant l'innovation et l'investissement.

Tirer profit des occasions qu'offre la mondialisation

La mondialisation implique une grande mobilité internationale des divers facteurs de production, ce qui a pour effet d'accroître la concurrence entre les économies. Afin de permettre aux entreprises et aux travailleurs de tirer profit des occasions qu'offre la mondialisation, les actions du Plan économique du Québec visent notamment à :

- soutenir les entreprises du Québec en assurant un environnement d'affaires compétitif;
- encourager une présence plus importante des entreprises québécoises sur les marchés extérieurs.

S'adapter rapidement au virage numérique

Les transformations économiques découlant du virage numérique de l'économie représentent un enjeu majeur pour la compétitivité des entreprises québécoises. Afin que le Québec s'adapte à ces transformations et qu'il soit un leader dans les créneaux économiques de demain, les actions du Plan économique du Québec visent notamment à :

- appuyer les entreprises dans le développement et l'appropriation des technologies reposant entre autres sur l'intelligence d'affaires, dont l'intelligence artificielle, les technologies de l'information et de la communication, ainsi que le traitement des mégadonnées;
- soutenir les travailleurs qui doivent s'adapter aux changements que le virage numérique implique pour le marché du travail.

1. UNE SITUATION ÉCONOMIQUE ENVIABLE PORTÉE PAR L'EMPLOI ET LES EXPORTATIONS

L'objectif du Plan économique du Québec est de rendre le Québec plus prospère et de permettre à tous les Québécois d'en profiter en améliorant leur qualité de vie.

Grâce au dynamisme de ses entrepreneurs et au renforcement de la confiance des consommateurs, le Québec a vu sa croissance économique atteindre 3 % en 2017. Il s'agit du plus haut niveau depuis près de vingt ans, faisant du Québec l'un des principaux moteurs de l'économie canadienne.

Les exportations québécoises ont recommencé à augmenter, démontrant l'attrait à l'égard des ressources, des produits et de la créativité du Québec. Cette reprise des exportations a été favorable à un grand nombre de secteurs d'activité du Québec présents en région.

□ Des résultats historiques

Les indicateurs fondamentaux indiquent que l'économie du Québec se situe dans une phase de croissance économique forte et durable.

Le marché de l'emploi est dynamique, et sa transformation accélérée permet de faire face aux enjeux démographiques. En 2017, le taux de chômage a diminué à des niveaux jamais atteints au Québec. De plus, il s'est créé 222 600 emplois depuis mai 2014, en majorité des emplois à temps plein.

- La proportion d'emplois de qualité élevée a crû de 9,7 % entre 2013 et 2016, soit un rythme plus de quatre fois supérieur à celui de la création d'emplois. Par ailleurs, la progression du salaire horaire moyen est passée de 2,2 % en 2015 à 2,9 % en 2017, ce qui a renforcé le pouvoir d'achat des travailleurs.
- De plus, le taux d'activité des Québécois de 15 à 64 ans a également atteint un sommet en 2017, surpassant le taux observé dans le reste du Canada.

□ Des initiatives porteuses pour l'économie

L'ensemble du Plan économique du Québec, dont les interventions totaliseront 46 milliards de dollars d'ici 2022-2023, a permis d'alimenter cette prospérité en créant des conditions favorables à l'emploi et à la réalisation des projets portés par les Québécois de toutes les régions.

Les gestes posés, notamment l'amélioration de la compétitivité du régime fiscal des entreprises, la mise en place d'outils de financement, l'appui aux investissements dans les secteurs stratégiques et la mise en œuvre de stratégies favorisant les exportations ont contribué à cette conjoncture favorable.

Plusieurs initiatives, représentant près de 3 milliards de dollars, ont permis de rendre le marché du travail plus performant en ce qui concerne l'incitation au travail, notamment chez les travailleurs d'expérience et les ménages à plus faible revenu, ainsi que l'amélioration de l'adéquation formation-emploi et la mise en place de mesures favorisant la participation des immigrants au marché du travail.

1.1 Une situation économique enviable

1.1.1 La plus forte croissance de l'économie en près de vingt ans

La progression du produit intérieur brut réel est passée de 1,4 % en 2016 à 3 % en 2017.

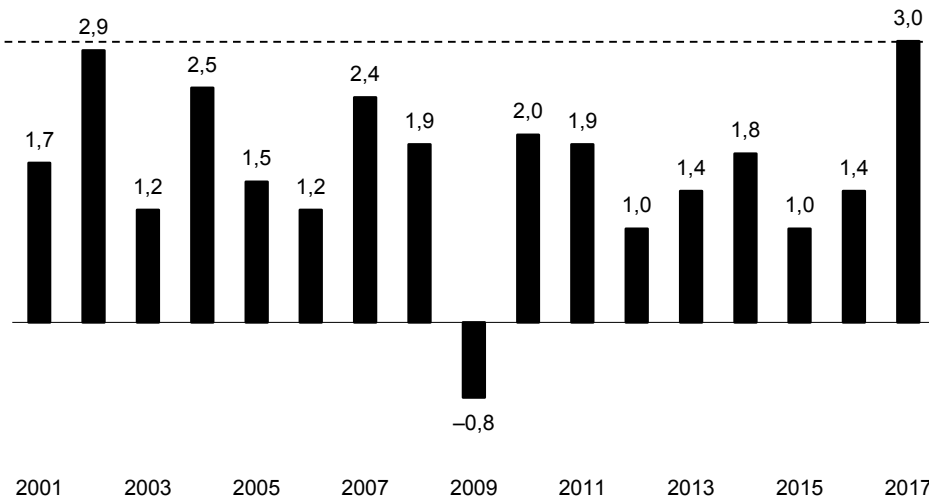
— Il faut remonter jusqu'en 2000 pour constater une augmentation de l'activité économique aussi forte.

La solide croissance économique en 2017 est notamment attribuable :

- à la stabilité des conditions économiques, qui soutient la confiance des consommateurs et des entrepreneurs;
- à la vigueur du marché du travail, notamment soutenue par les initiatives du Plan économique du Québec;
- à la forte progression du pouvoir d'achat des familles québécoises, grâce entre autres à la baisse du fardeau fiscal de plus de 3 milliards de dollars par année;
- à la diminution du fardeau fiscal des entreprises, qui a soutenu la croissance des investissements et la productivité;
- à la capacité des entreprises à se démarquer davantage sur les marchés extérieurs, ainsi qu'à l'accélération de leurs investissements.

GRAPHIQUE 1

Croissance économique au Québec (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.1.2 Un Plan économique du Québec de 46 G\$ en appui à l'économie

Le Plan économique du Québec a permis au gouvernement d'atteindre les grands objectifs qu'il s'est fixés en matière de développement économique et social, afin d'augmenter la qualité de vie de tous les Québécois.

D'ici 2022-2023, les investissements prévus dans le cadre du Plan économique du Québec totaliseront 46 milliards de dollars et permettront d'améliorer la qualité de vie de tous les Québécois.

Avec le Plan économique du Québec, le gouvernement a mis en place des conditions favorables au développement économique, notamment :

- en stimulant l'emploi et les exportations par des mesures favorisant l'augmentation de la participation au marché du travail et en appuyant les entreprises qui commercialisent leurs produits à l'extérieur du Québec;
- en incitant les entreprises à investir et à innover, tout en assurant leur compétitivité;
- en faisant bénéficier les Québécois de la création de richesse par une réduction de l'impôt, par des investissements dans les services publics de qualité et par le soutien aux personnes à faible revenu.

TABLEAU 1

Impact financier des mesures du Plan économique du Québec (en millions de dollars)

Stimuler l'emploi et les exportations	
– Favoriser la performance du marché du travail	-1 892
– Encourager l'internationalisation des entreprises québécoises	-259
Sous-total	-2 151
Rétablir un climat de confiance et propice à l'investissement	
– Créer un environnement d'affaires favorable à l'investissement	-1 663
– Favoriser le démarrage et la croissance des PME	-3 386
– Moderniser l'action gouvernementale en région	-2 783
– Miser sur la créativité et l'innovation des Québécois	-2 804
Sous-total	-10 606
Faire profiter les Québécois de la création de richesse	
– Contribuer directement à la hausse du niveau de vie des Québécois	-14 686
– Investir dans les priorités des Québécois	-14 339
– Permettre à tous de bénéficier d'une plus grande richesse collective	-4 079
Sous-total	-33 104
TOTAL	-45 860

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

□ Un plan de relance qui a porté ses fruits

Dès 2014, le gouvernement a entamé les actions nécessaires pour remettre la maison en ordre et créer un environnement favorable à la relance de l'économie et de l'emploi.

À cet égard, le gouvernement a notamment :

- instauré un nouveau crédit d'impôt pour la rénovation résidentielle, le crédit d'impôt LogiRénov;
- mis en place des initiatives structurantes visant entre autres à accélérer les investissements privés;
- posé les premiers gestes pour la mise en œuvre de la Stratégie maritime du Québec;
- relancé le Plan Nord.

Ces gestes ont rapidement fait du Québec un des leaders sur le plan de la croissance économique au Canada.

■ Une intensification des interventions économiques

La vigueur de l'économie du Québec et la saine gestion des finances publiques ont permis au gouvernement d'intensifier les actions entreprises pour soutenir la croissance économique.

Ces gestes contribuent à l'amélioration du contexte économique du Québec, comme en témoigne la performance exceptionnelle de l'économie québécoise en 2017.

TABLEAU 2

Impact financier des initiatives du Plan économique du Québec (en millions de dollars)

Plan pour la relance économique du Québec ⁽¹⁾	-1 011
Plan économique du Québec de mars 2015	-3 403
Plan économique du Québec de mars 2016	-3 647
Plan économique du Québec de mars 2017	-10 709
Mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec	-10 991
Plan économique du Québec de mars 2018	-16 100
TOTAL	-45 860

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Les gestes mis en place dans le cadre du Plan pour la relance économique du Québec correspondent aux initiatives du budget 2014-2015 et du Point sur la situation économique et financière de l'automne 2014.

❑ Des gestes se traduisant par un soutien de 119 G\$ à l'économie

Globalement, les mesures du Plan économique du Québec se traduiront par un soutien de plus de 119 milliards de dollars à l'économie de l'ensemble des régions du Québec et à la qualité de vie des Québécois.

Les mesures du Plan économique du Québec agissent directement sur les déterminants de la croissance économique et ont permis un appui de :

- 6,3 milliards de dollars en stimulant l'emploi et les exportations;
- 64,6 milliards de dollars en instaurant un climat favorable à l'investissement;
- 48 milliards de dollars en faisant profiter les Québécois de la création de richesse.

Sur une base annuelle, ces actions représenteront en moyenne 10,8 milliards de dollars en appui¹ à l'économie du Québec.

TABLEAU 3

Appui à l'économie des initiatives du Plan économique du Québec (en milliards de dollars)

Stimuler l'emploi et les exportations	
– Favoriser la performance du marché du travail	2,4
– Encourager l'internationalisation des entreprises québécoises	4,0
Sous-total	6,3
Rétablir un climat de confiance et propice à l'investissement	
– Créer un environnement d'affaires favorable à l'investissement	39,0
– Favoriser le démarrage et la croissance des PME	7,3
– Moderniser l'action gouvernementale en région	11,2
– Miser sur la créativité et l'innovation des Québécois	7,1
Sous-total	64,6
Faire profiter les Québécois de la création de richesse	
– Contribuer directement à la hausse du niveau de vie des Québécois	20,6
– Investir dans les priorités des Québécois	22,4
– Permettre à tous de bénéficier d'une plus grande richesse collective	4,9
Sous-total	48,0
TOTAL	119,0

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ L'appui à l'économie est estimé en tenant compte de l'impact financier des nouvelles initiatives annoncées dans le Plan économique du Québec de mars 2018 et des effets de levier sur les contributions du secteur privé résultant des interventions du gouvernement.

1.2 Un marché du travail à des sommets historiques

L'évolution du marché du travail constitue un indicateur de la performance d'une économie et de l'optimisme de ses acteurs. À cet égard, on observe que :

- les entreprises envisagent une croissance de leurs activités et embauchent des travailleurs afin d'accroître leur capacité de production;
- en fonction des occasions qui se présentent, les Québécois intègrent de plus en plus le marché du travail, comme en témoigne la hausse du taux d'activité.

En conséquence, le pouvoir d'achat des travailleurs s'est renforcé, alors que la progression du salaire horaire moyen est passée de 2,2 % en 2015 à 2,9 % en 2017.

1.2.1 Un objectif ambitieux en voie d'être atteint

Le gouvernement s'était engagé à relancer l'économie du Québec et à créer 250 000 emplois sur cinq ans.

Cet objectif ambitieux est en voie d'être atteint.

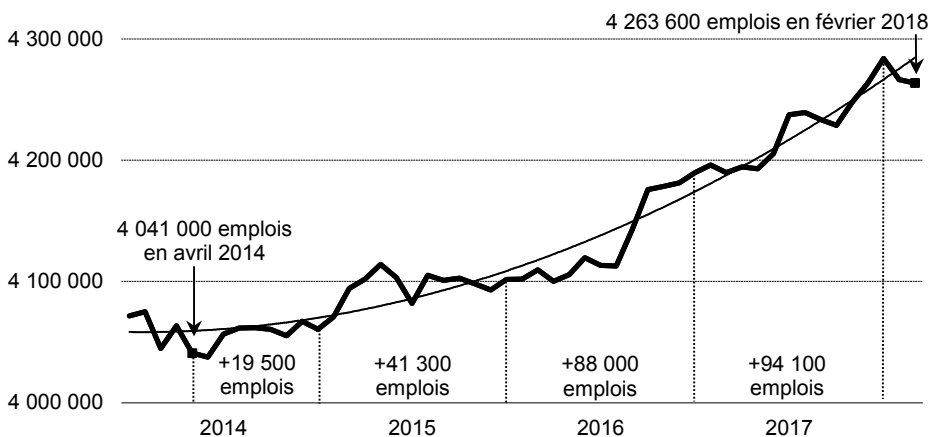
□ 222 600 emplois créés depuis mai 2014

De mai 2014 à février 2018, 222 600 emplois ont été créés au Québec, dont 151 200 postes dans le secteur privé.

- De plus, des emplois à temps partiel ont été remplacés par des emplois à temps plein. En effet, au cours de la même période, 240 600 emplois à temps plein ont été créés.

GRAPHIQUE 2

Création d'emplois au Québec depuis mai 2014 (en nombre d'emplois)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Le taux de chômage à un creux historique

La force du marché du travail s'est traduite par une diminution du taux de chômage au niveau le plus bas jamais observé :

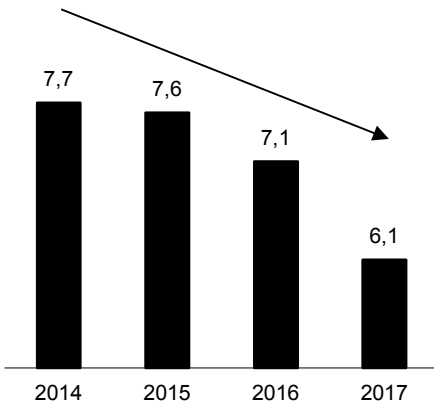
- le taux de chômage est passé de 7,7 % en 2014 à 6,1 % en 2017;
- le dynamisme du marché du travail a permis au Québec d'afficher un taux de chômage inférieur à celui du Canada, lequel s'est établi à 6,3 % en 2017.

La vigueur de l'économie québécoise a également contribué à la hausse importante du taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans, lequel a atteint 74,8 % en 2017, ce qui constitue un sommet historique.

GRAPHIQUE 3

Taux de chômage au Québec

(en pourcentage)

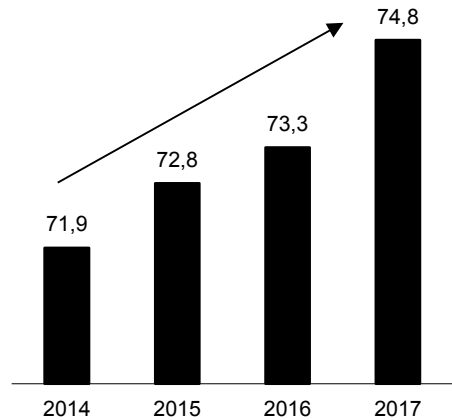


Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE 4

Taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans au Québec

(en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

2017, une année exceptionnelle sur le marché du travail au Québec

Le renforcement de l'activité économique observé au Québec se reflète dans l'évolution du marché du travail, qui a connu des résultats exceptionnels.

Pour l'année 2017, l'économie du Québec a enregistré un gain de 90 200 emplois en moyenne par rapport à 2016. Parmi ces emplois :

- 65 400 sont des emplois à temps plein;
- 48 500 correspondent à des postes dans le secteur privé.

En 2017, le taux de chômage a atteint 6,1 %, un record annuel depuis le début de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada, en 1976.

En décembre 2017, il est descendu à 5 % au Québec, un record mensuel historique.

❑ Une participation au marché du travail qui dépasse celle du reste du Canada

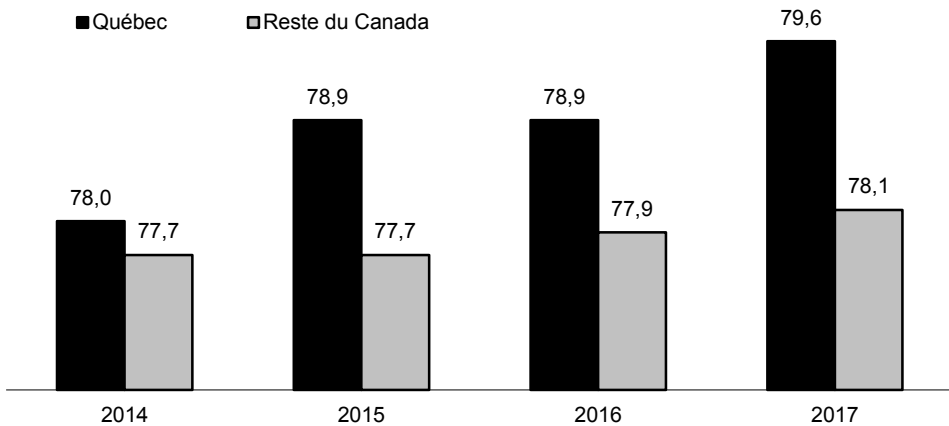
Le taux d'activité, qui reflète le taux non seulement pour les personnes détenant un emploi, mais aussi pour celles à la recherche d'un travail, a connu une hausse considérable depuis 2014 pour les personnes âgées de 15 à 64 ans.

Cette progression permet à l'ensemble du marché du travail québécois d'afficher un taux d'activité supérieur à celui du reste du Canada.

— Le taux d'activité de la population âgée de 15 à 64 ans au Québec a poursuivi sa progression au cours des dernières années, passant de 78 % en 2014 à 79,6 % en 2017.

GRAPHIQUE 5

Taux d'activité des personnes âgées de 15 à 64 ans au Québec et dans le reste du Canada (en pourcentage)



Note : Le taux d'activité correspond à la population active en proportion de la population totale.
Source : Statistique Canada.

1.2.2 Une création d'emplois de qualité

Pour accélérer et assurer leur croissance, les entreprises doivent se transformer, ce qui se reflète sur le marché du travail et sur les besoins de main-d'œuvre.

— Parmi ces transformations, on retrouve l'adoption d'innovations technologiques, dont les environnements numériques, l'intelligence artificielle, la robotique, l'impression en trois dimensions et la nanotechnologie.

Dans ce contexte, le niveau de qualification de la main-d'œuvre est névralgique pour l'économie du Québec.

À cet égard, des progrès importants ont été réalisés au cours des dernières années :

- le taux de diplomation des Québécois augmente rapidement;
- une majorité des emplois créés au Québec sont de qualité élevée.

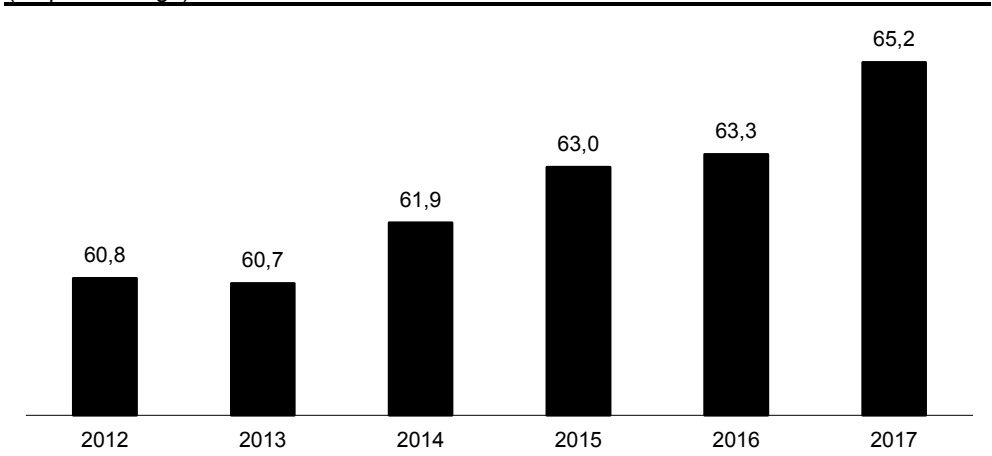
Une main-d'œuvre de plus en plus scolarisée

L'augmentation du taux de diplomation montre que désormais près de deux Québécois sur trois âgés de 15 à 64 ans détiennent un diplôme d'études supérieures.

— Il s'agit d'un progrès notable puisque cette proportion était inférieure à 50 % au début des années 2000.

GRAPHIQUE 6

Population âgée de 15 à 64 ans détenant un diplôme d'études supérieures⁽¹⁾ (en pourcentage)



(1) Population âgée de 15 à 64 ans détenant un diplôme ou un certificat d'études postsecondaires ou un grade universitaire.

Source : Statistique Canada.

▣ Une croissance plus importante des emplois de qualité élevée

L'évolution du marché du travail a également permis aux Québécois de bénéficier d'emplois d'une plus grande qualité au cours des dernières années.

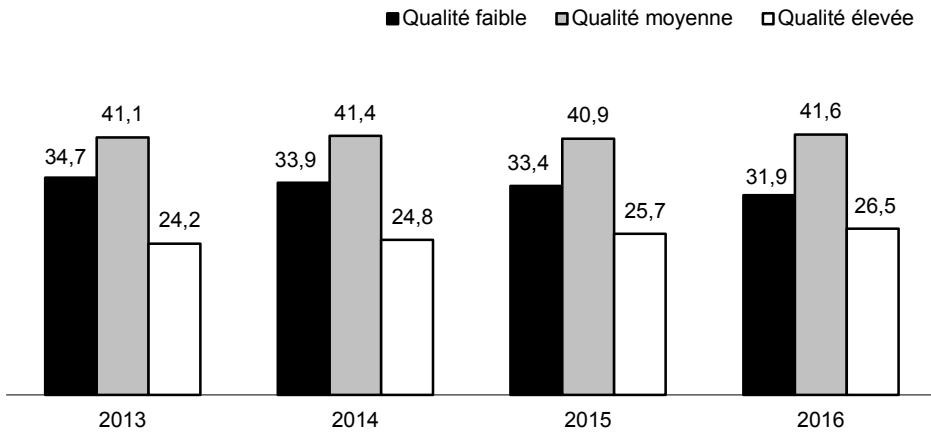
Selon l'Institut de la statistique du Québec, la proportion d'emplois de qualité élevée² est passée de 24 % en 2013 à 27 % en 2016.

— À cet effet, la croissance du salaire horaire moyen a atteint 2,9 % au Québec en 2017, comparativement à une croissance de 1,1 % en Ontario et de 1,7 % dans l'ensemble du Canada.

Ces gains ont entraîné une diminution de la proportion d'emplois de faible qualité, qui est passée de 35 % à 32 % au cours de cette période.

GRAPHIQUE 7

Répartition des emplois au Québec en fonction de leur qualité (en pourcentage)



Source : Institut de la statistique du Québec.

² La répartition des emplois selon leur qualité réalisée par l'Institut de la statistique du Québec regroupe neuf dimensions de la qualité de l'emploi, soit la rémunération, les congés, les régimes de retraite, les assurances collectives, les heures de travail, les horaires de travail, la stabilité, la qualification et les conditions physiques et psychologiques. La qualité de l'emploi est établie pour les employés, c'est-à-dire en excluant les travailleurs autonomes et les étudiants en emploi.

1.2.3 Près de 3 G\$ pour répondre aux défis du marché du travail

Avec le Plan économique du Québec, le gouvernement s'est donné comme priorité d'améliorer la performance du marché du travail en vue de soutenir la prospérité du Québec et d'améliorer la qualité de vie de tous les Québécois.

La disponibilité d'une main-d'œuvre compétente est cruciale pour permettre aux entreprises québécoises de soutenir le développement rapide d'une économie basée sur le savoir.

— Maintenir un marché du travail dynamique et efficace représente un défi pour le Québec, qui doit composer avec le vieillissement de sa population.

Ainsi, le gouvernement a posé plusieurs gestes qui ont favorisé la performance actuelle du marché du travail et créé des conditions propices à sa bonne performance future. Ces gestes visent à :

- favoriser la participation au marché du travail, ce qui permet la hausse du taux d'emploi et du taux d'activité;
- encourager l'adéquation entre la qualification des travailleurs et les besoins des entreprises, ce qui améliore notamment la productivité et la compétitivité des entreprises et les aide à innover.

Ces gestes, posés depuis 2014, totalisent près de 3 milliards de dollars.

TABLEAU 4

Impact financier des mesures du Plan économique du Québec pour répondre aux défis du marché du travail (en millions de dollars)

	Avant							Total
	2017-2018	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	
Favoriser la participation au marché du travail ⁽¹⁾	-138,3	-180,8	-277,7	-311,8	-322,0	-335,2	-349,0	-1 914,8
Meilleure adéquation entre la qualification des travailleurs et les besoins des entreprises	-74,2	-133,2	-151,3	-185,9	-176,4	-180,7	-116,4	-1 018,1
TOTAL	-212,5	-314,0	-429,0	-497,7	-498,4	-515,9	-465,4	-2 932,9

(1) Les impacts financiers de certaines mesures peuvent différer des impacts financiers annoncés initialement puisque ceux-ci ont été révisés depuis pour tenir compte des données réelles et de la mise à jour des prévisions.

❑ Favoriser la participation au marché du travail

Le gouvernement du Québec a posé plusieurs gestes visant à améliorer l'incitation au travail des ménages québécois. À terme, ces gestes représentent annuellement près de 350 millions de dollars.

Premièrement, le gouvernement a bonifié le crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience. L'âge d'admissibilité a été réduit graduellement pour atteindre 61 ans en 2018, alors que le crédit d'impôt maximal auquel le travailleur a droit a également été augmenté graduellement à 11 000 \$.

— À terme, les travailleurs d'expérience bénéficieront des bonifications de cette mesure d'incitation au travail totalisant 147,9 millions de dollars par année.

Deuxièmement, les travailleurs sans enfants profiteront des bonifications des primes au travail générale et adaptée. De plus, la mise à jour du Plan économique du Québec de novembre 2017 prévoyait l'élargissement de l'admissibilité au supplément de la prime au travail pour les prestataires de longue durée quittant l'aide financière de dernier recours.

— À terme, ces bonifications représentent une augmentation de l'incitation au travail de 126,3 millions de dollars par année.

Finalement, le bouclier fiscal a été instauré à compter de l'année d'imposition 2016 et bonifié à deux reprises dans le cadre du Plan économique du Québec. Le bouclier fiscal permet aux ménages qui accroissent leur effort de travail de conserver une plus grande partie de leurs revenus de travail en compensant la réduction de certains transferts sociofiscaux.

— À terme, le bouclier fiscal constitue une incitation au travail de 74,8 millions de dollars par année.

TABLEAU 5

Impact financier des mesures pour favoriser la participation au marché du travail (en millions de dollars)

	Avant							Total
	2017- 2018	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	
Bonifications du crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience	-59,7	-71,8	-144,1	-144,9	-145,9	-146,9	-147,9	-861,2
Bonifications des primes au travail	-47,7	-48,3	-61,5	-93,6	-102,4	-114,1	-126,3	-593,9
Instauration et bonifications du bouclier fiscal	-30,9	-60,7	-72,1	-73,3	-73,7	-74,2	-74,8	-459,7
TOTAL	-138,3	-180,8	-277,7	-311,8	-322,0	-335,2	-349,0	-1 914,8

Note : Les impacts financiers de certaines mesures peuvent différer des impacts financiers annoncés initialement puisque ceux-ci ont été révisés depuis pour tenir compte des données réelles et de la mise à jour des prévisions.

❑ Encourager l'adéquation entre la qualification des travailleurs et les besoins des entreprises

Plusieurs gestes pour améliorer l'adéquation entre la qualification des travailleurs et les besoins des entreprises ont été prévus. Ces gestes, posés en concertation avec les intervenants du milieu et qui totalisent 1 milliard de dollars, visent notamment :

- à assurer une intégration efficace des travailleurs au marché du travail;
- à favoriser la formation continue et le développement des compétences des travailleurs en emploi;
- à mieux prévoir les besoins en main-d'œuvre et à améliorer l'adéquation formation-emploi dans les secteurs en demande.

TABLEAU 6

Impact financier des gestes pour encourager l'adéquation entre la qualification des travailleurs et les besoins des entreprises depuis juin 2014 (en millions de dollars)

	Avant 2017- 2018	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Assurer une intégration efficace de tous au marché du travail	-30,1	-97,3	-85,2	-99,9	-97,5	-98,9	-53,9	-562,8
Favoriser la formation continue et les compétences des travailleurs	-2,0	-14,5	-25,4	-39,6	-48,1	-50,1	-32,4	-212,1
Prévoir les besoins en main-d'œuvre et améliorer l'adéquation formation-emploi	-42,1	-21,4	-40,7	-46,4	-30,8	-31,7	-30,1	-243,2
TOTAL	-74,2	-133,2	-151,3	-185,9	-176,4	-180,7	-116,4	-1 018,1

Des gestes posés en concertation avec les différents intervenants

Le gouvernement a tenu, en février 2017, le Rendez-vous national sur la main-d'œuvre, lequel a rassemblé des représentants de divers milieux du marché du travail afin de proposer des orientations visant à préparer la main-d'œuvre actuelle et future à répondre aux besoins du marché du travail.

Les mesures mises en place dans le cadre du Plan économique du Québec visant à répondre aux défis du marché du travail donnent notamment suite aux pistes d'action proposées lors du Rendez-vous national sur la main-d'œuvre.

Le Rendez-vous servira à la mise en place de la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023. À cet égard, des investissements additionnels de 810 millions de dollars sont prévus dans le Plan économique du Québec de mars 2018.

■ Assurer une intégration efficace de tous au marché du travail

Plus de 560 millions de dollars sont prévus pour favoriser l'embauche et le maintien en emploi de tous les demandeurs d'emploi, et ce, à la pleine hauteur de leur potentiel, notamment par un accompagnement adapté.

Entre autres, des initiatives pour favoriser une intégration continue et efficace de toutes les personnes immigrantes au marché du travail ont été mises en place.

Par ailleurs, des mesures ont été prises pour faciliter l'attraction et la rétention des étudiants internationaux, qui représentent une main-d'œuvre de qualité, qualifiée et bien formée.

Des initiatives qui portent leurs fruits

L'écart entre la situation sur le marché du travail des personnes immigrantes et celle des personnes nées au Canada s'est réduit au cours des dernières années.

Voici quelques exemples d'initiatives qui portent fruit :

- Le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) offre un soutien financier aux entreprises qui embauchent des personnes immigrantes ou issues des minorités visibles. En 2016-2017, plus de 1 300 personnes, réparties dans plus de 1 100 entreprises, ont participé au PRIIME, et près de 90 % de celles-ci ont obtenu un emploi après leur participation au programme.
- Le programme Interconnexion de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) a permis, jusqu'à présent, à plus de 5 000 personnes immigrantes et à plus de 1 000 entreprises d'y participer. La bonification du programme permettra de faire passer de 1 000 à 3 000 le nombre de nouveaux arrivants qui entreront en contact avec des employeurs dans divers secteurs d'activité sur une base annuelle.
- De plus, étant donné le succès du programme Interconnexion de la CCMM, un programme Interconnexion Laval sera créé.

■ Appuyer la formation continue et le développement des compétences des travailleurs en emploi

Faciliter l'accès à différentes formations et soutenir la culture de l'apprentissage profite aux travailleurs, et ce, tout au long de leur vie active.

Au total, les mesures pour appuyer la formation continue et le développement des compétences des travailleurs en emploi représentent des investissements de plus de 210 millions de dollars. Ces investissements permettent notamment le financement de formations professionnelles et techniques à temps partiel et l'offre de formations en petites cohortes, notamment en région.

■ Mieux prévoir les besoins en main-d'œuvre et améliorer l'adéquation formation-emploi dans les secteurs en demande

Afin de promouvoir les métiers en demande, notamment par l'octroi de bourses, et de favoriser la formation en milieu de travail, plus de 240 millions de dollars ont été prévus dans le cadre du Plan économique du Québec.

De plus, des investissements sont prévus afin d'améliorer les connaissances des besoins de main-d'œuvre pour permettre une meilleure adaptation des initiatives du gouvernement.

Favoriser l'apprentissage par les stages

Le gouvernement s'est donné pour objectif d'accroître l'offre de stages en formation professionnelle et technique, notamment en s'inspirant du modèle « dual » allemand.

- Ce modèle est une formation par alternance qui permet aux élèves et aux étudiants, que l'on qualifie d'« apprentis », de suivre une formation à la fois en entreprise pour y apprendre un métier et dans un établissement d'enseignement pour y suivre des cours théoriques.

L'apprentissage en milieu de travail constitue un levier pour redynamiser des programmes en déficit d'attractivité qui répondent à un besoin de formation névralgique de la future main-d'œuvre.

Depuis l'année scolaire 2015-2016, quatorze programmes d'études techniques ont été adaptés ou sont en cours d'adaptation pour favoriser l'apprentissage en milieu de travail dans le cadre de ces projets.

- Parmi les projets soutenus, dix sont principalement liés au secteur manufacturier et quatre au secteur des services, et près de 130 entreprises se sont associées ou ont signifié leur appui aux quatorze projets afin d'accueillir des stagiaires.

En formation professionnelle, ce sont 26 projets qui sont en cours.

Plusieurs autres entreprises, notamment celles qui sont représentées par le regroupement des Manufacturiers innovants, ont manifesté leur intérêt concernant le développement de cette formule d'apprentissage au Québec.

1.3 Une reprise de la croissance des exportations

La valeur des exportations représentait près de 46 % du PIB du Québec en 2016, ce qui en fait l'un des principaux leviers de développement de l'économie québécoise.

En plus de soutenir plusieurs emplois de qualité dans l'ensemble des régions, les exportations permettent de mettre en valeur le savoir-faire et le talent qui caractérisent le Québec.

1.3.1 Une présence plus importante des entreprises québécoises sur les marchés extérieurs

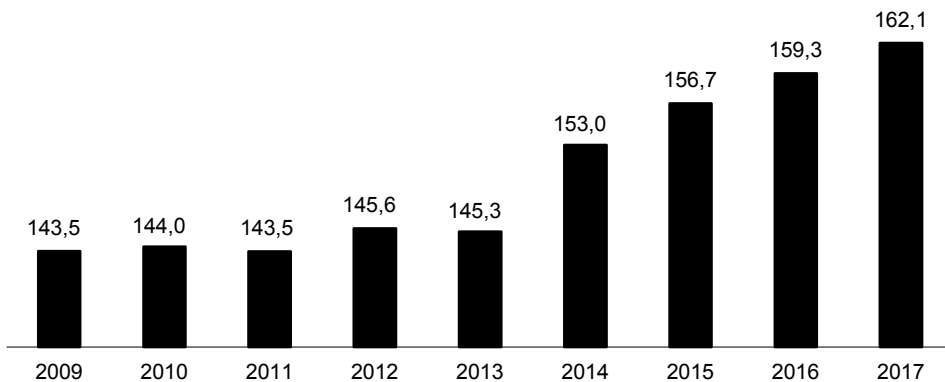
Après avoir stagné au cours des années suivant la récession de 2008-2009, les exportations du Québec ont renoué avec la croissance.

— Depuis 2014, les exportations en termes réels ont crû de 11,6 %, soit 2,8 % en moyenne par année.

Cette reprise des exportations est le reflet d'une croissance plus rapide dans de nombreux secteurs d'activité du Québec, dont les secteurs primaire et manufacturier, qui représentent une part importante de la production destinée aux marchés extérieurs.

GRAPHIQUE 8

Exportations totales du Québec (en milliards de dollars de 2007, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.3.2 Un appui important au secteur manufacturier innovant

Afin d'appuyer davantage les entreprises québécoises dans leurs projets de modernisation et d'innovation manufacturières, le gouvernement a annoncé, en 2016, la mise en place de l'Initiative manufacturière.

— L'Initiative manufacturière vise à soutenir les entreprises manufacturières pour qu'elles relèvent les trois principaux défis du secteur manufacturier, soit la recherche de main-d'œuvre, l'innovation de produits et de procédés ainsi que les exportations.

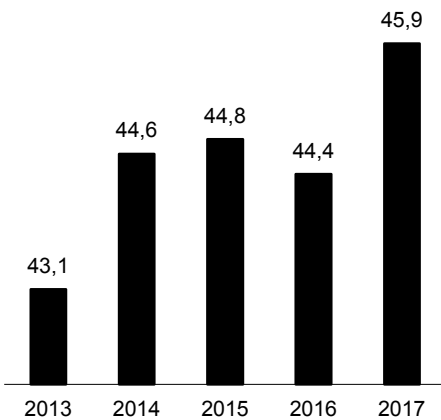
Dans le cadre de cette initiative, une enveloppe totale de 825 millions de dollars a été prévue afin de favoriser le développement du secteur manufacturier innovant dans toutes les régions du Québec.

Le secteur de la fabrication est névralgique pour le développement économique du Québec, notamment en raison de la présence d'entreprises manufacturières innovantes dans l'ensemble des régions et du potentiel important de création de richesse par les exportations. D'ailleurs, l'accélération de la production manufacturière depuis quatre ans a été concomitante avec celle des exportations.

GRAPHIQUE 9

Production manufacturière au Québec

(en milliards de dollars de 2007, en termes réels)



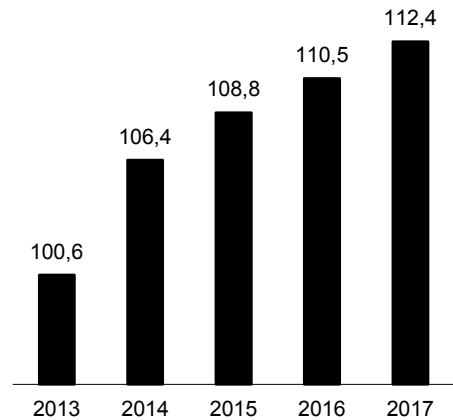
Note : L'année 2017 correspond à la moyenne des mois disponibles, soit de janvier à novembre. Données selon le PIB réel par industrie aux prix de base.

Sources : Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada.

GRAPHIQUE 10

Exportations de biens du Québec

(en milliards de dollars de 2007, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

L'Initiative manufacturière

Dans une perspective de transformation de l'économie et afin d'appuyer davantage les entreprises québécoises dans leurs projets de modernisation et d'innovation manufacturières, le gouvernement a annoncé, en septembre 2016, la mise en place de l'Initiative manufacturière.

Cette initiative mobilisatrice lancée par Investissement Québec et soutenue par plusieurs partenaires vise à inciter les entreprises manufacturières de toutes les régions du Québec à prendre le virage industriel 4.0.

Une initiative qui vise dix solutions prioritaires

Les partenaires de l'Initiative manufacturière ont retenu dix solutions prioritaires afin d'appuyer et de valoriser le secteur manufacturier québécois. Ces solutions ont été conçues par et pour les entreprises, soit :

- la valorisation des métiers techniques;
- l'adaptation du modèle « dual » à la réalité québécoise;
- le diagnostic, la certification et l'accompagnement 4.0;
- le financement des entreprises manufacturières;
- la création d'un guichet unique pour les entreprises regroupant tous leurs services au même endroit;
- la création d'un réseau d'échanges entre exportateurs;
- le soutien à la production locale;
- la mise en place d'une stratégie d'immigration ciblée pour remédier au manque de main-d'œuvre, particulièrement en région;
- la formation de spécialistes en commercialisation;
- la mise en place de vitrines technologiques collaboratives 4.0.

L'Initiative manufacturière vise à assurer la prospérité des entreprises québécoises en les incitant à investir pour relever les trois grands enjeux auxquels elles font face :

- remédier à l'écart de compétences et à la pénurie de main-d'œuvre;
- innover dans leurs procédés et leurs produits;
- vendre à l'extérieur du Québec.

Depuis la mise en place de l'initiative en 2016, 423 projets innovants totalisant plus de 3,2 milliards de dollars ont fait l'objet de financement. La réalisation de ces projets devrait permettre la création ou le maintien de plus de 7 300 emplois partout au Québec.

1.3.3 Des initiatives ayant permis aux exportateurs de se démarquer sur les marchés extérieurs

Afin de soutenir les entreprises du Québec dans leur conquête des marchés extérieurs, le gouvernement a mis en place la Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020.

— Cette stratégie a pour objectifs d'aider les PME à réaliser leurs ambitions sur les marchés extérieurs et à leur permettre de croître.

Des marchés sectoriels spécifiques ont été ciblés pour mieux concrétiser la mise en œuvre de la stratégie. Les actions de la Stratégie permettent notamment :

— d'assurer un meilleur arrimage entre l'offre québécoise et les occasions d'affaires mondiales;

— d'adapter les interventions des programmes du gouvernement aux besoins des entreprises et aux réalités des marchés;

— d'acquérir une connaissance plus poussée des acheteurs internationaux à fort potentiel et d'en faire profiter l'ensemble des entreprises du Québec.

De plus, différentes stratégies sectorielles prévues dans le cadre du Plan économique du Québec, notamment celles dans le secteur de l'aérospatiale et le secteur de l'aluminium, ont permis d'appuyer le développement d'entreprises québécoises qui ont une présence marquée sur les marchés extérieurs.

Une stratégie québécoise de l'exportation dotée d'un budget de plus de 500 M\$

Dotée d'une enveloppe de plus de 500 millions de dollars, la Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020 permet notamment aux entreprises québécoises :

— d'élaborer une stratégie d'affaires hors Québec;

— de développer des compétences et d'avoir les moyens financiers pour commercialiser leurs produits sur les marchés extérieurs;

— d'acquérir de l'information stratégique, d'obtenir les certifications étrangères nécessaires et d'utiliser le commerce électronique comme stratégie de pénétration des marchés extérieurs;

— d'accéder plus facilement aux services gouvernementaux de soutien à l'exportation;

— d'exposer leurs produits innovants visant les marchés extérieurs;

— de trouver les bons partenaires d'affaires, d'intégrer les chaînes d'approvisionnement et de bénéficier du rayonnement des secteurs stratégiques québécois.

La Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020

Dévoilée le 24 octobre 2016, la Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020 appuie les entreprises québécoises afin qu'elles surmontent les défis les plus exigeants sur le marché de l'exportation, notamment la concurrence internationale féroce et l'évolution rapide de l'environnement d'affaires.

La Stratégie vise à répondre aux besoins exprimés par les PME en leur offrant différents moyens pour le développement de leur marché extérieur, en renforçant leur capacité d'exportation et en facilitant la mise en œuvre de leurs projets de commercialisation hors Québec.

La Stratégie s'applique à toutes les sphères d'activité, mais 17 secteurs considérés comme porteurs sont ciblés prioritairement en fonction des occasions d'affaires, de leur facteur de compétitivité étrangère, de leur importance en matière d'emplois et de leur contribution au positionnement international du Québec.

21 mesures pour soutenir l'ambition des PME québécoises

Totalisant 21 mesures, la Stratégie a pour objectif d'aider les PME à réaliser leurs ambitions sur les marchés étrangers et à faire croître leur entreprise.

- À cet effet, des marchés sectoriels extérieurs précis ont été ciblés pour mieux concrétiser la mise en œuvre de la Stratégie.

Le Centre de croissance accélérée, un nouvel outil pour les entreprises québécoises

Une mesure innovante de la Stratégie, le Centre de croissance accélérée (CCA) offre des services spécialisés à des entreprises québécoises faisant preuve d'une volonté de se développer sur le territoire américain. Il met à leur disposition une plateforme de mise en relation avec des experts-conseils dans différents secteurs d'activité afin d'assurer un accompagnement stratégique répondant à leurs besoins précis.

❑ La Stratégie québécoise de l'aérospatiale 2016-2026

En 2017, le secteur de l'aérospatial québécois a généré des ventes de 14,4 milliards de dollars et comptait 40 700 emplois hautement qualifiés.

La Stratégie québécoise de l'aérospatiale 2016-2026 permet de favoriser la croissance à long terme du secteur de l'aérospatiale. Cette stratégie s'appuie sur une enveloppe d'intervention de 250 millions de dollars annoncée dans le cadre du Plan économique du Québec afin de soutenir la croissance de l'industrie, de diversifier la filière aérospatiale, d'encourager l'essor et la consolidation des PME et de financer l'innovation.

— Il est prévu que la Stratégie engendre des investissements publics et privés de 2,8 milliards de dollars.

Les mesures de la Stratégie affichent déjà des résultats positifs. Celles-ci ont permis de réaliser des investissements importants, notons :

- 238 millions de dollars de GE Aviation pour la modernisation de son usine à Bromont;
- 159 millions de dollars de la Corporation MacDonald, Dettwiler et Associés pour l'implantation d'un centre d'excellence en fabrication satellitaire;
- 30,8 millions de dollars d'AP&C pour l'implantation d'une deuxième usine de fabrication de poudres avancées dans la région de Montréal.

D'autres initiatives s'inscrivent dans la Stratégie, notamment :

- la création du portail Croissance Sécurité Défense Québec, qui fournit une formation à près d'une trentaine de PME;
- le lancement de l'initiative MACH-FAB 4.0 d'Aéro Montréal, qui soutient actuellement quatorze PME effectuant le virage vers l'industrie 4.0;
- la phase 2 du projet mobilisateur de l'avion écologique SA²GE, qui représente à terme des investissements de 80 millions de dollars financés en parts égales entre le gouvernement du Québec et des partenaires industriels.

Opportunité à saisir grâce à la venue d'Airbus

La venue d'Airbus comme nouveau partenaire stratégique dans la CSeries de Bombardier représente une option avantageuse pour assurer l'avenir des 2 000 emplois liés à la CSeries.

L'entente entre Airbus et Bombardier permet non seulement de consolider les activités de Bombardier Aéronautique, mais également celles de l'ensemble de la grappe aérospatiale du Québec, qui représente plus de 40 000 travailleurs.

Le partenariat annoncé fait du Québec le plus grand pôle de développement d'Airbus hors du continent européen. Le partenariat prévoit également le prolongement de cinq ans, soit jusqu'en 2041, de l'entente de continuité qui assure l'avenir des emplois à l'usine de Mirabel, en plus de maintenir le siège social de la société en commandite à Montréal.

La combinaison de l'avion le plus innovant et performant au monde développé par Bombardier et de l'accès au marché que permet Airbus offre une opportunité de croissance très intéressante pour la CSeries et le secteur aérospatial québécois.

❑ La Stratégie québécoise de développement de l'aluminium

Lancée en juin 2015, la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium vise notamment à soutenir des projets d'investissement privés afin de bonifier la chaîne de valeur de la transformation de l'aluminium.

La Stratégie disposait de 32,5 millions de dollars pour augmenter la transformation de l'aluminium au Québec et appuyer les projets structurants qui contribuent à bonifier la chaîne de valeur du secteur.

Afin d'assurer la continuité des actions de la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit une somme additionnelle de 33 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour maintenir l'appui aux projets innovants de ce secteur, notamment le projet de l'aluminerie de l'avenir d'AluQuébec.

Depuis le lancement de la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium en 2015, près de 200 initiatives ont été engagées, totalisant près de 200 millions de dollars d'investissements dans des projets touchant la croissance d'entreprises, la recherche et l'innovation, l'exportation ainsi que la main-d'œuvre.

De plus, six projets d'investissement d'envergure ont été confirmés, dont :

- le projet d'investissement de 49 millions de dollars de l'entreprise Raufoss Canada pour la production de suspensions en aluminium pour automobiles;
- le projet d'investissement de 15,1 millions de dollars de l'entreprise Verbom, annoncé le 10 février 2017, qui vise l'implantation d'une nouvelle chaîne de production de pièces de carrosserie automobile en aluminium destinées au Model X de Tesla.

L'aluminerie de l'avenir

Le projet d'aluminerie de l'avenir, soutenu notamment par la grappe industrielle de l'aluminium du Québec AluQuébec, mise sur l'intégration de l'innovation dans les alumineries québécoises. Les nouvelles technologies développées visent notamment à :

- réduire de façon significative les émissions de GES liées à la production de l'aluminium;
- réduire les coûts d'opération des alumineries;
- augmenter la production des alumineries.

Le Québec dispose d'atouts importants pour développer ce nouveau modèle d'aluminerie au bénéfice de tous les acteurs de l'industrie, notamment grâce à son expertise en intelligence artificielle, en automatisation et en robotisation.

De plus, une des technologies qui pourrait générer des retombées environnementales et économiques significatives pour le Québec consiste en l'utilisation d'anodes inertes pour remplacer les anodes consommables de carbone. Cette technologie, qui est encore au stade de développement, représenterait un changement majeur dans les façons de faire de l'industrie de l'aluminium.

Ainsi, dans le cadre de la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium, le gouvernement s'assurera de soutenir des projets de recherche et de développement contribuant à moderniser l'industrie québécoise de l'aluminium et à lui permettre de consolider sa position parmi les plus importants producteurs d'aluminium primaire au monde.

2. RÉTABLIR UN CLIMAT DE CONFIANCE ET PROPICE À L'INVESTISSEMENT

La compétitivité et la stabilité du contexte global d'affaires sont des déterminants importants d'une croissance durable de l'économie et de l'emploi. Par ses actions, le gouvernement a rétabli la confiance des investisseurs et il a mis en œuvre les initiatives nécessaires pour :

- rétablir un environnement d'affaires favorable aux investissements et à la croissance des PME;
- moderniser l'action du gouvernement en région;
- appuyer la créativité et l'innovation des Québécois.

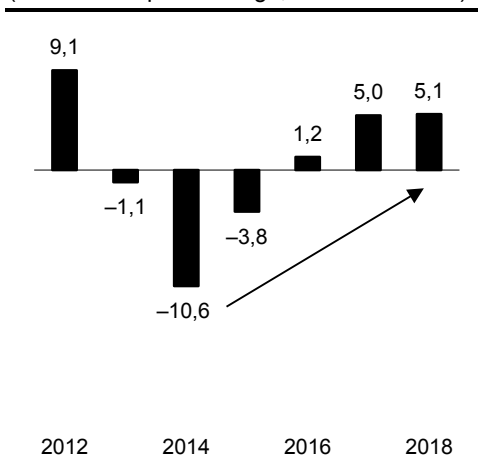
2.1 Un environnement d'affaires favorable à l'investissement

Les gestes mis de l'avant dans le Plan économique du Québec ont contribué à faire en sorte qu'en 2017, l'investissement des entreprises a connu sa plus forte croissance depuis 2012, affichant une progression de 5 % en termes réels.

- L'investissement en machines et matériel représente le principal contributeur à la hausse avec une croissance de 9,1 % en 2017.

GRAPHIQUE 11

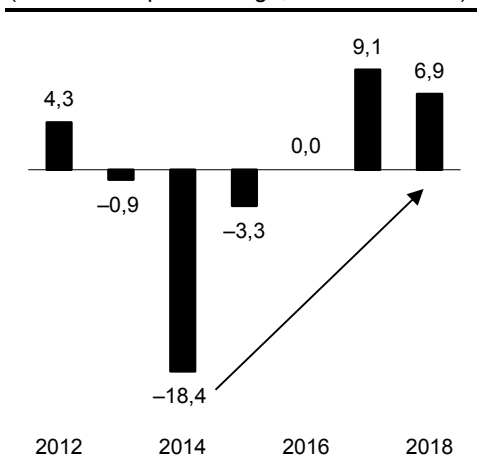
Investissements non résidentiels totaux des entreprises au Québec
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 12

Investissements en machines et matériel au Québec
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Des coûts d'implantation et d'exploitation compétitifs

Le Québec est parmi les juridictions affichant les coûts d'implantation et d'exploitation des entreprises les plus compétitifs.

— Selon les dernières données disponibles, le Québec se classe au deuxième rang parmi douze juridictions comparées dans le monde.

En 2017, le coût moyen observé au Québec était inférieur de :

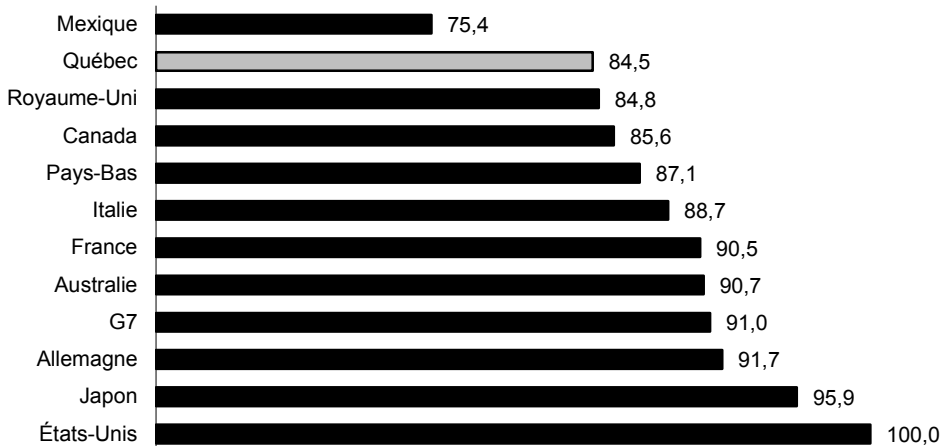
- 1,1 point par rapport à celui observé au Canada;
- 6,5 points par rapport à celui observé pour les pays du G7;
- 15,5 points par rapport à celui observé aux États-Unis.

Depuis 2013, le climat d'affaires au Québec s'est grandement amélioré, alors que l'indice du coût moyen d'implantation et d'exploitation a diminué de 10,3 points, passant de 94,8 à 84,5.

GRAPHIQUE 13

Coûts moyens d'implantation et d'exploitation des entreprises

(moyenne des 19 secteurs des services et de la fabrication, indice : États-Unis = 100)



Sources : Modèle *Competitive Alternatives* de KPMG et ministère des Finances du Québec.

2.1.1 Une réduction importante du fardeau fiscal des entreprises

La compétitivité du régime fiscal des entreprises est déterminante pour l'établissement d'un climat d'affaires permettant de stimuler les investissements.

Le Plan économique du Québec a mis en place des mesures d'application générale pour réduire le fardeau fiscal des sociétés, afin que le plus grand nombre d'entreprises possible puisse en bénéficier.

Globalement, les mesures de réduction du fardeau fiscal des entreprises annoncées dans le cadre du Plan économique du Québec représentent plus de 6 milliards de dollars d'ici 2022-2023, dont plus de 4,1 milliards de dollars destinés aux PME.

— À terme, cette diminution représente une réduction annuelle de plus de 1,2 milliard de dollars du fardeau fiscal des sociétés.

TABLEAU 7

Réduction du fardeau fiscal des entreprises découlant des mesures d'application générale annoncées dans le Plan économique du Québec (en millions de dollars)

	Annuel à terme	Total ⁽¹⁾
Réduction du fardeau fiscal des PME		
– Réduction de la cotisation au Fonds des services de santé pour toutes les PME ⁽²⁾	-537	-2 517
– Réduction du taux d'imposition de 8 % à 4 % pour l'ensemble des PME	-347	-1 455
– Déduction additionnelle pour les coûts de transport des PME manufacturières éloignées	-22	-155
Sous-total – PME	-906	-4 127
Mesures visant l'ensemble des sociétés		
– Baisse graduelle du taux général d'imposition des sociétés	-164	-725
– Déduction additionnelle pour amortissement pour appuyer l'acquisition de technologies de pointe	-8	-406
– Déduction pour sociétés innovantes	-66	-258
– Autres mesures	-105	-571
Sous-total – Ensemble des sociétés	-343	-1 960
TOTAL	-1 249	-6 086

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) L'impact financier est pour la période de 2014-2015 à 2022-2023.

(2) L'impact financier est net du recentrage de la déduction pour petite entreprise.

❑ **Une réduction du fardeau fiscal des PME**

Le gouvernement a fait de la réduction du fardeau fiscal des PME une de ses priorités en annonçant des initiatives permettant une réduction importante de leur charge fiscale notamment par :

- la réduction de 8 % à 4 % du taux d'imposition pour l'ensemble des PME;
- une réduction graduelle du taux de la cotisation au Fonds des services de santé (FSS) pour toutes les PME, qui portera le taux, d'ici 2022, à :
 - 1,25 % pour les PME des secteurs primaire et manufacturier, soit une baisse du taux de cotisation de près de 55 %,
 - 1,65 % pour les PME des secteurs des services et de la construction, représentant une diminution du taux de cotisation de près de 40 %;
- un rehaussement à 7 millions de dollars du seuil de masse salariale donnant droit au taux réduit de la cotisation au FSS pour les PME;
- l'introduction d'un congé de cotisations au FSS pour l'embauche de travailleurs spécialisés dans les PME.

❑ **Une diminution du fardeau fiscal pour toutes les entreprises**

Outre les mesures de réduction du fardeau fiscal des PME, le gouvernement a annoncé des initiatives qui visent toutes les entreprises dans le but d'encourager la création d'emplois, l'innovation et l'investissement, notamment :

- la réduction graduelle du taux général d'imposition de 11,9 % à 11,5 % d'ici 2020;
- une déduction pour société innovante visant à encourager la commercialisation et la fabrication au Québec des innovations conçues par les entreprises;
- une déduction additionnelle pour amortissement pour appuyer l'acquisition de technologies de pointe;
- la mise en place d'un nouveau congé fiscal bonifié pour grands projets d'investissement et son élargissement pour le développement des plateformes numériques.

❑ Un taux d'imposition compétitif face à la moyenne canadienne

Les entreprises du Québec profitent d'un taux général d'imposition parmi les plus faibles au Canada.

- En 2018, les entreprises du Québec sont assujetties à un taux général d'imposition de 11,7 %, soit un taux plus faible que celui de la moyenne canadienne, qui se situe à 13,4 %.
- En 2020, au terme de la réduction graduelle du taux général d'imposition à 11,5 %, les entreprises du Québec bénéficieront d'un taux équivalant à celui applicable en Ontario, soit le plus faible taux en vigueur au Canada.

TABLEAU 8

Taux d'imposition général sur le revenu des sociétés (en pourcentage)

	2018	2020
Ontario	11,5	11,5
Québec	11,7	11,5
Colombie-Britannique	12,0	12,0
Alberta	12,0	12,0
Manitoba	12,0	12,0
Saskatchewan	12,0	12,0
Nouveau-Brunswick	14,0	14,0
Terre-Neuve-et-Labrador	15,0	15,0
Nouvelle-Écosse	16,0	16,0
Île-du-Prince-Édouard	16,0	16,0
Fédéral	15,0	15,0
Moyenne canadienne⁽¹⁾	13,4	13,4

(1) La moyenne canadienne exclut le Québec et le gouvernement fédéral.

Sources : Agence du revenu du Canada, ministères des Finances des autres provinces et compilation du ministère des Finances du Québec.

□ Une fiscalité favorable à l'investissement

Les entreprises du Québec bénéficient d'une fiscalité favorable à l'investissement.

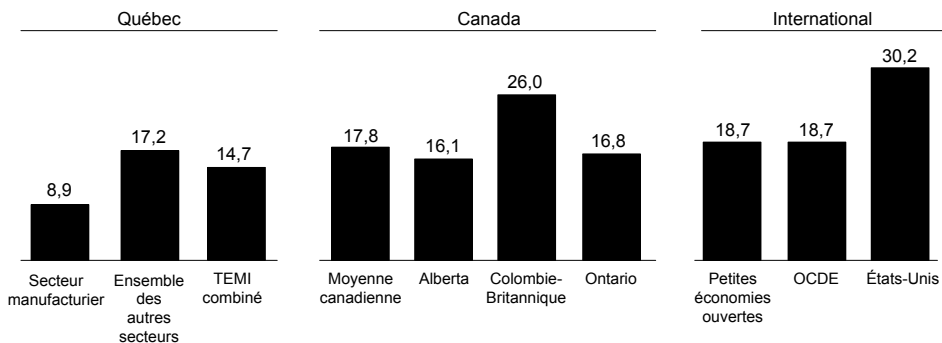
Pour 2017, le Québec a affiché un taux effectif marginal d'imposition sur les investissements (TEMI) plus faible que celui de la moyenne canadienne et qui se compare avantageusement au niveau international.

Le TEMI moyen de l'ensemble des secteurs pour le Québec s'est établi à 14,7 % en 2017, comparativement à :

- 16,1 % en Alberta;
- 26 % en Colombie-Britannique;
- 16,8 % en Ontario;
- 17,8 % pour la moyenne canadienne.

GRAPHIQUE 14

Taux effectifs marginaux d'imposition sur les investissements⁽¹⁾ – 2017 (en pourcentage)



(1) Les TEMI sont une mesure de l'incidence du régime fiscal sur les nouveaux investissements. Ils représentent l'effet de l'ensemble des charges et des règles fiscales qui influencent le rendement du capital investi. Ils tiennent compte, notamment, de la taxe sur le capital, de la taxe de vente, de l'impôt sur le revenu des sociétés, des règles et des taux d'amortissement ainsi que des méthodes de comptabilisation des inventaires.

2.1.2 Des infrastructures renouvelées au service des Québécois et de l'économie

Les investissements du gouvernement dans les infrastructures publiques du Québec s'inscrivent dans les actions prioritaires mises en œuvre pour répondre aux besoins en matières d'infrastructures et pour appuyer la croissance économique du Québec afin d'assurer le maintien des services de qualité à la population.

Le renouvellement et le développement des infrastructures publiques permettront de soutenir les besoins des entreprises privées, de créer des emplois de qualité et de répondre aux besoins futurs en matière d'éducation, de soins de santé, de transport collectif et d'accès à un réseau routier de qualité.

— En effet, les investissements publics en infrastructures sont la pierre angulaire de la croissance de la productivité puisqu'ils assurent notamment la fluidité du transport des marchandises et des personnes et favorisent la formation d'une main-d'œuvre qualifiée.

▣ Des investissements en immobilisations élevés

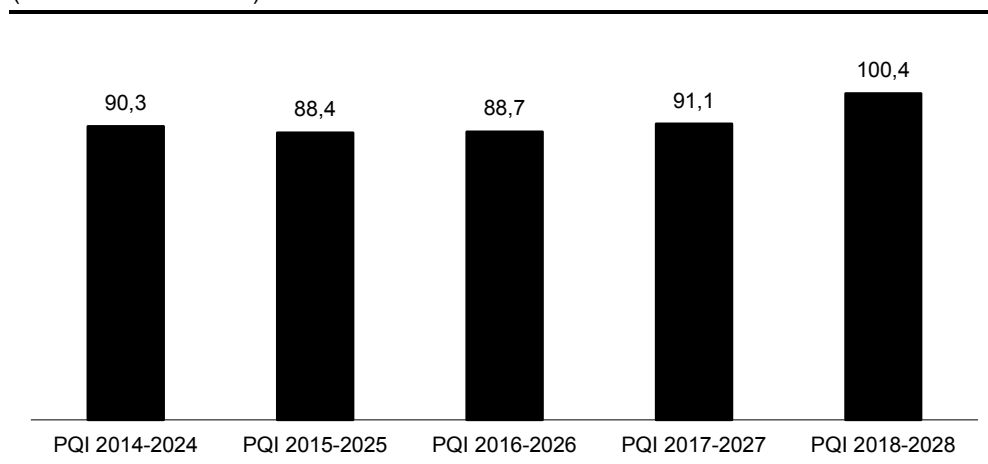
Depuis 2014, le gouvernement a planifié rigoureusement les investissements en infrastructures des plans québécois des infrastructures (PQI).

— Cette planification responsable des investissements en infrastructures a entraîné la fixation de niveaux d'investissement élevés et stables.

La bonne gestion des finances publiques a mené à une situation financière améliorée qui permet d'investir massivement dans les infrastructures du Québec et d'établir les investissements du PQI 2018-2028 à un niveau historique de 100,4 milliards de dollars.

GRAPHIQUE 15

Investissements des plans québécois des infrastructures (en milliards de dollars)



❑ Le Plan québécois des infrastructures 2018-2028

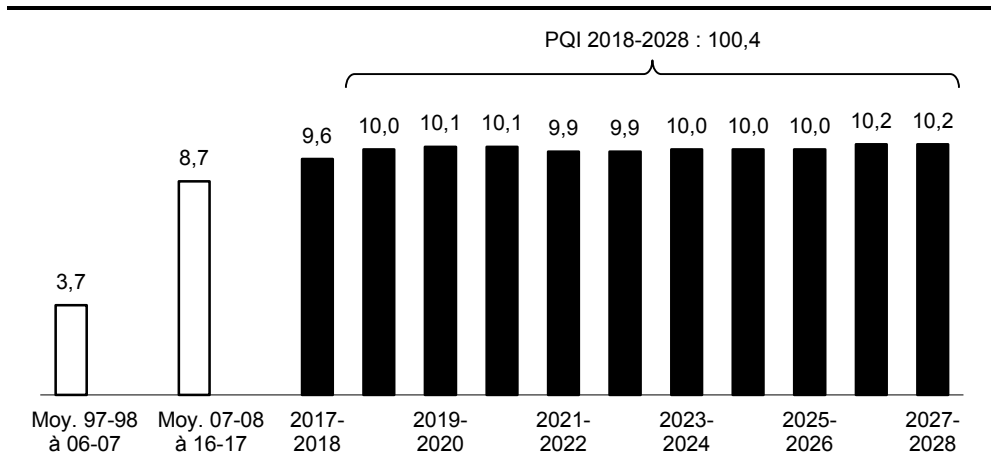
Le Plan québécois des infrastructures 2018-2028 prévoit des investissements de 100,4 milliards de dollars pour les dix prochaines années.

- Ce sont plus de 10 milliards de dollars en moyenne par année d'ici 2028 qui seront investis par le gouvernement dans les infrastructures du Québec afin de répondre aux besoins, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux, du réseau routier et du transport collectif.

GRAPHIQUE 16

Investissements du Plan québécois des infrastructures 2018-2028

(en milliards de dollars)



■ Répartition des investissements du Plan québécois des infrastructures 2018-2028 par secteur

En effet, 20 milliards de dollars seront consacrés au réseau routier, 18,7 milliards de dollars au secteur de la santé et des services sociaux, 16,2 milliards de dollars aux secteurs de l'éducation et de l'enseignement supérieur et 9,2 milliards de dollars aux infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs.

TABLEAU 9

Investissements du Plan québécois des infrastructures 2018-2028 par secteur d'intervention

	2018-2019		2018-2028	
	En M\$	Proportion en %	En M\$	Proportion en %
Réseau routier	2 185,8	21,8	20 027,5	19,9
Santé et services sociaux	1 301,9	13,0	18 677,1	18,6
Éducation	1 025,3	10,2	9 467,6	9,4
Enseignement supérieur	812,3	8,1	6 701,9	6,7
Infrastructures municipales	784,3	7,8	7 296,4	7,3
Infrastructures sportives, communautaires, touristiques et de loisirs	347,0	3,5	1 860,9	1,8
Transport collectif	1 096,4	10,9	9 002,4	9,0
Ressources informationnelles	435,3	4,3	3 514,9	3,5
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres	502,8	5,0	3 089,8	3,1
Édifices gouvernementaux	447,4	4,5	2 507,9	2,5
Logements sociaux et communautaires	274,3	2,7	2 320,1	2,3
Culture	193,5	1,9	1 578,0	1,6
Recherche	153,5	1,5	917,3	0,9
Autres secteurs	459,5	4,6	3 537,2	3,5
Enveloppe centrale ⁽¹⁾	10,0	0,1	9 900,9	9,9
TOTAL	10 029,2	100,0	100 400,0	100,0

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Cette enveloppe est requise pour assurer le financement éventuellement requis pour mettre en œuvre, parmi les projets à l'étude, ceux que le gouvernement retiendra et priorisera.

2.1.3 Un appui aux projets économiques dans l'ensemble des régions

En plus d'assurer un contexte global favorable à la croissance des investissements, le gouvernement dispose d'outils pour soutenir la réalisation de projets majeurs d'investissement dans l'ensemble des régions du Québec.

Par l'intermédiaire d'Investissement Québec, le gouvernement est en mesure d'agir pour répondre aux besoins de financement des entreprises des différentes régions au moyen de son réseau de bureaux régionaux.

Les fonds fiscalisés, soit le Fonds de solidarité FTQ, Fondation et Capital régional et coopératif Desjardins, notamment grâce au crédit d'impôt attribué aux actionnaires de ces fonds par le gouvernement, sont une composante importante de l'appui au développement économique régional.

En complémentarité, le gouvernement a mis en place de nouvelles mesures visant à appuyer les entreprises qui investissent, soit :

- deux programmes de rabais d'électricité prévoyant notamment une bonification pour les grands projets d'investissement;
- un congé fiscal bonifié élargi pour rendre admissibles les projets de plateformes numériques.

Ces nouvelles initiatives sont maintenant des outils majeurs de politique économique qui permettent au Québec de se démarquer des autres juridictions en matière d'incitation aux nouveaux investissements.

□ Un soutien important à la réalisation de projets d'investissement

Depuis 2014, le soutien direct et indirect du gouvernement a permis d'appuyer des projets d'investissement dans toutes les régions du Québec, soit :

- près de 29,1 milliards de dollars par les interventions d'Investissement Québec;
- plus de 4 milliards de dollars par les investissements des fonds fiscalisés au Québec;
- plus de 1,7 milliard de dollars par les programmes de rabais d'électricité;
- près de 15 milliards de dollars par le congé fiscal bonifié pour grands projets d'investissement.

❑ Investissement Québec, le bras financier du gouvernement

Pour soutenir le développement des entreprises, le gouvernement agit notamment par l'intermédiaire de son bras financier, Investissement Québec.

— Investissement Québec a pour mission de contribuer au développement économique du Québec et de soutenir l'emploi dans toutes les régions.

Les interventions financières d'Investissement Québec auprès des entreprises peuvent prendre la forme de contributions financières non remboursables, de prêts, de garanties de prêts et de prises de participation, et ce :

— à même ses fonds propres;

— à titre de mandataire pour le compte du gouvernement.

Fonds sous la gestion d'Investissement Québec

Fonds du développement économique

À titre de mandataire du gouvernement, Investissement Québec effectue des investissements par l'entremise du Fonds du développement économique.

Le fonds est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie.

Capital Mines Hydrocarbures

Investissement Québec, par l'intermédiaire de sa filiale Ressources Québec, est chargé d'assurer la gestion de Capital Mines Hydrocarbures, dont l'appellation deviendra Capital Mines Énergie.

Ce fonds, doté d'une enveloppe de 1 milliard de dollars, est destiné à prendre des participations principalement dans des entreprises qui exploitent les substances minérales du domaine de l'État.

■ Plus de 7,2 G\$ en interventions réalisées dans toutes les régions du Québec

Entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 décembre 2017, les interventions financières réalisées par Investissement Québec ont totalisé plus de 7,2 milliards de dollars, soit :

- près de 1,2 milliard de dollars en 2014-2015;
- près de 2,9 milliards de dollars en 2015-2016;
- plus de 1,7 milliard de dollars en 2016-2017;
- près de 1,5 milliard de dollars pour la période allant du 1^{er} avril 2017 au 31 décembre 2017.

Depuis le 1^{er} avril 2014, les interventions financières d'Investissement Québec ont permis de soutenir 5 576 projets d'une valeur de près de 29,1 milliards de dollars.

Ces interventions financières ont permis de soutenir des projets qui contribueront à la création ou au soutien de plus de 51 000 emplois dans toutes les régions du Québec.

TABLEAU 10

Interventions financières réalisées par Investissement Québec – 1^{er} avril 2014 au 31 décembre 2017

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Interventions d'Investissement Québec ⁽¹⁾		Projets ⁽¹⁾	Emplois ⁽¹⁾
	Nombre	Valeur	Valeur	Nombre
1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 ⁽²⁾	1 363	1 162	7 849	11 394
1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2016	1 309	2 879	7 796	12 970
1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2017	1 522	1 703	6 629	13 611
1 ^{er} avril 2017 au 31 décembre 2017	1 384	1 457	6 787	13 328
TOTAL	5 576	7 201	29 061	51 303

Note : Les participations du gouvernement, par l'entremise du Fonds du développement économique à la capitalisation de fonds d'investissement sont exclues.

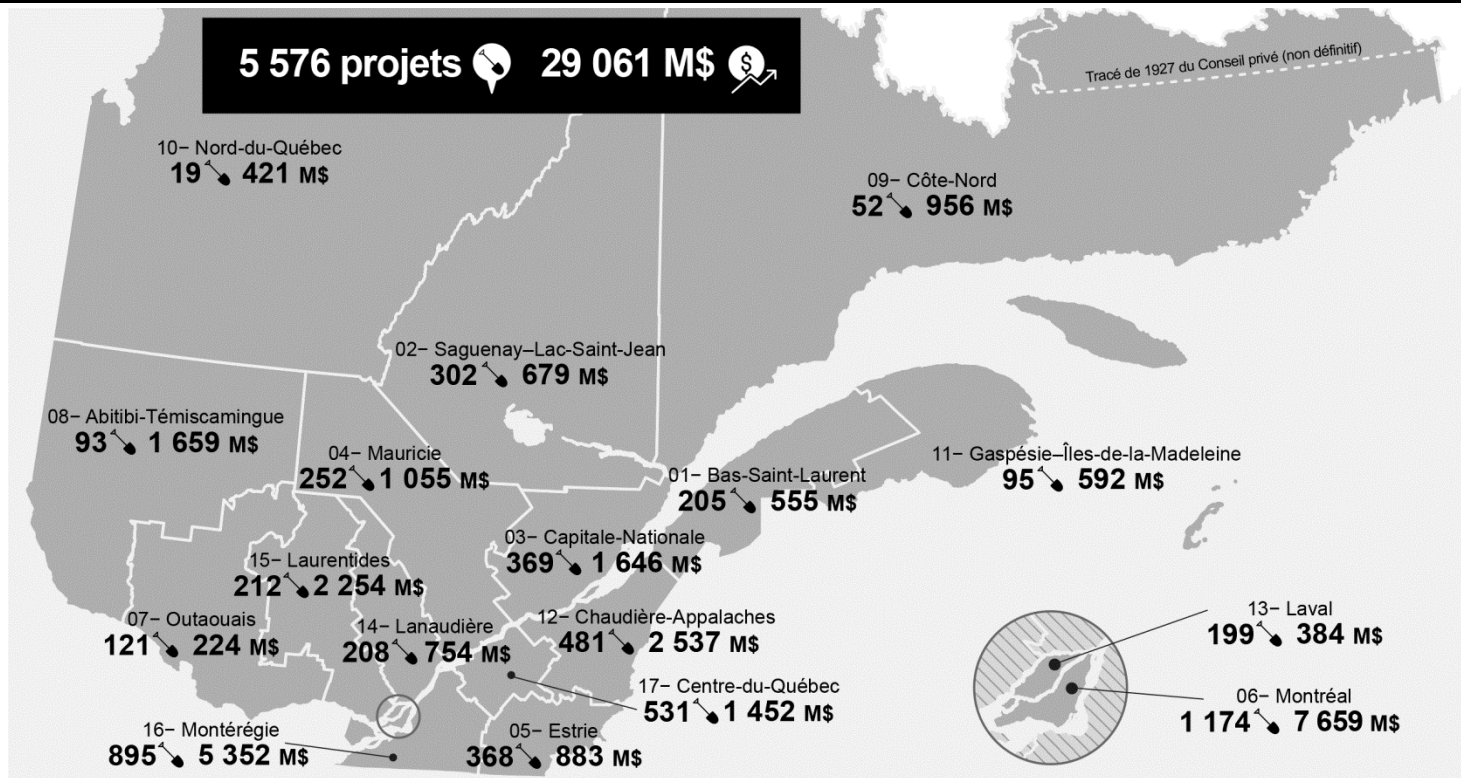
(1) La valeur des projets et le nombre d'emplois ne représentent pas la somme de leurs composantes. Ils ont été ajustés afin d'éviter une double comptabilisation pour les projets financés à la fois par les fonds propres d'Investissement Québec et par ses activités mandataires (Fonds du développement économique et fonds Capital Mines Hydrocarbures, dont l'appellation deviendra Capital Mines Énergie).

(2) Les données du Fonds du développement économique pour l'exercice 2014-2015 incluent des participations qui ont été prises dans le secteur des mines et des hydrocarbures, avant la mise en place du fonds Capital Mines Hydrocarbures.

Source : Investissement Québec.

ILLUSTRATION 1

Projets d'investissement soutenus par Investissement Québec dans les régions du Québec



Source : Investissement Québec.

❑ Agir de concert avec des partenaires stratégiques

L'appui aux fonds fiscalisés est une composante importante des politiques mises en place par le gouvernement pour soutenir les entreprises québécoises. Ces fonds sont :

- le Fonds de solidarité FTQ;
- Fondation;
- Capital régional et coopératif Desjardins.

En contrepartie d'avantages fiscaux, les fonds fiscalisés doivent respecter une norme d'investissement selon laquelle un certain pourcentage de leur portefeuille doit être investi dans des entités admissibles, notamment des PME.

- Cette norme a pour but de valider que les fonds recueillis au moyen d'une aide gouvernementale sont utilisés comme outil de financement contribuant à l'essor d'entreprises québécoises.

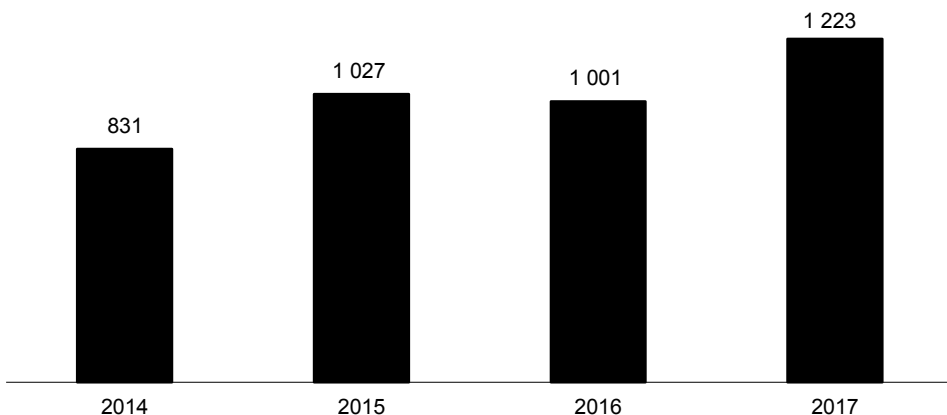
Dans le cadre du Plan économique du Québec, le gouvernement a prévu que la norme d'investissement des trois fonds passerait progressivement de 60 % à 65 % afin d'augmenter leur contribution au développement économique du Québec.

- En 2017, plus de 1,2 milliard de dollars ont été investis par les fonds fiscalisés dans des entreprises à impact économique québécois.

GRAPHIQUE 17

Investissements à impact économique québécois des trois fonds fiscalisés, 2014 à 2017

(en millions de dollars)



Sources : Rapports annuels des fonds fiscalisés, pour les exercices financiers se terminant dans l'année civile indiquée.

❑ Programmes de rabais d'électricité pour stimuler les investissements

Dans le cadre du Plan économique du Québec, le gouvernement a mis en place deux programmes de rabais d'électricité, soit :

- le Programme de rabais d'électricité applicable aux consommateurs facturés au tarif « L »;
- le Programme de rabais d'électricité pour favoriser le développement des serres.

Grâce à ces programmes, les entreprises visées qui réalisent un ou plusieurs projets d'investissement admissibles peuvent recevoir une aide gouvernementale sous la forme d'une réduction des coûts d'électricité de leurs établissements.

Les grands industriels et les serristes peuvent déposer une demande dans le cadre des programmes de rabais d'électricité, dont la période d'admissibilité prendra fin le 31 décembre 2018.

■ Une accélération des investissements des grands industriels

Lors de son lancement dans le Plan économique du Québec de mars 2016, le Programme de rabais d'électricité applicable aux consommateurs facturés au tarif « L » devait permettre de générer des investissements pouvant atteindre 2,6 milliards de dollars d'ici le 31 décembre 2020.

En date du 15 mars 2018, une quarantaine d'entreprises ont déposé des demandes liées à des projets totalisant des investissements de près de 1,7 milliard de dollars, et ce, dans treize secteurs d'activité.

Ainsi, en un an et demi, les demandes déposées représentent 65 % de la cible d'investissement visée par la mesure.

Les projets d'investissement ayant fait l'objet d'une demande au programme de rabais d'électricité devraient créer et soutenir près de 5 000 emplois, notamment pour la construction et l'acquisition de machinerie et d'équipements.

TABLEAU 11

État des demandes d'admissibilité au programme de rabais d'électricité pour les grands industriels

Secteurs d'activité	Nombre d'entreprises	Investissements (en M\$)
Commerce de gros	1	60,2
Extraction minière et exploitation en carrière – Première transformation des métaux	11	538,1
Fabrication d'aliments	3	45,5
Fabrication de boissons et de produits du tabac	2	55,4
Fabrication de matériel de transport	2	108,2
Fabrication de produits chimiques	5	70,6
Fabrication de produits informatiques et électroniques	2	30,3
Fabrication de produits métalliques	2	7,0
Fabrication de produits minéraux non métalliques	1	7,4
Fabrication du papier	7	589,4
Foresterie et exploitation forestière	3	31,2
Fabrication de produits du bois	5	146,5
TOTAL	44	1 689,8

■ Favoriser le développement des serres

Les serres représentent une avenue de développement pour l'agriculture au Québec puisqu'elles offrent des conditions adaptées à la culture dans des régions moins propices à la production traditionnelle en champ. De plus, la serriculture permet aux Québécois de se procurer et de consommer des produits locaux de qualité pendant toute l'année.

Le Plan économique du Québec de mars 2017 a mis en place un nouveau rabais d'électricité pour favoriser les investissements dans le secteur des serres.

Lors de son annonce, le Programme de rabais d'électricité pour favoriser le développement des serres devait permettre de générer des investissements pouvant atteindre 13,5 millions de dollars d'ici le 31 décembre 2020.

En date du 15 mars 2018, des demandes pour des projets totalisant des investissements de 27,7 millions de dollars ont été déposées, ce qui représente plus de deux fois la cible d'investissement visée par la mesure.

❑ Un congé fiscal pour attirer les projets majeurs d'investissement

Le gouvernement a annoncé le 10 février 2015 l'instauration d'un congé fiscal bonifié pour grands projets d'investissement.

Le congé fiscal vise à stimuler et à accélérer la réalisation d'investissements importants au Québec afin de créer des emplois et de favoriser le développement économique.

Cette mesure offre un seuil d'admissibilité modulé pour prendre en compte la réalité économique des régions.

■ Des projets totalisant 15,4 G\$

Depuis la mise en place de cette mesure, le ministère des Finances a délivré 28 certificats d'admissibilité relatifs au congé fiscal bonifié pour grands projets d'investissement. Ces 28 projets représentent des investissements totalisant 15,4 milliards de dollars. De ce nombre :

- 22 projets entraîneront des activités dans le secteur de la fabrication;
- 3 projets sont dans le secteur du traitement et de l'hébergement de données;
- 3 projets visent des activités de commerce de gros et d'entreposage.

La majorité de ces projets sera réalisée en région et vise notamment le secteur de la transformation des ressources naturelles. Ces projets d'envergure, qui totaliseront 13,2 milliards de dollars, permettront la création d'emplois de qualité et constitueront des clients majeurs pour les fournisseurs québécois.

TABLEAU 12

Nombre de grands projets d'investissement détenant un certificat initial pour le congé fiscal

	Grands centres urbains	Régions ⁽¹⁾	Total
Fabrication	5	17	22
Traitement et hébergement de données	2	1	3
Commerce de gros	—	2	2
Entreposage	—	1	1
TOTAL	7	21	28
Investissements totaux (en G\$)	2,2	13,2	15,4

(1) Représente l'ensemble des régions du Québec à l'exclusion de celles de la Capitale-Nationale et de Montréal.

■ Des retombées économiques importantes

L'ensemble de ces projets devrait soutenir près de 9 400 emplois par année lors des phases de construction et d'achat d'équipements.

À terme, les activités d'exploitation découlant de ces projets entraîneront :

- la création de plus de 9 000 emplois directs;
- le maintien au Québec de plus de 10 000 emplois indirects;
- une contribution annuelle de près de 3,2 milliards de dollars au PIB.

Les impacts économiques de ces projets permettront de générer des retombées fiscales nettes de l'ordre de 3,9 milliards de dollars.

2.2 Un contexte favorable au démarrage et à la croissance des PME

L'entrepreneuriat contribue à la création d'emplois et de richesse, à la diffusion de l'innovation, à la dynamisation et à la diversification de l'économie des régions du Québec.

Les PME sont d'ailleurs un moteur très important de la croissance de l'économie québécoise.

- Parmi les entreprises présentes au Québec, 99 % sont des PME, et les deux tiers des emplois leur sont attribuables.

□ Des PME confiantes et en pleine croissance

Depuis 2014, les PME québécoises ont profité de l'amélioration du climat d'affaires pour prendre de l'expansion.

De plus, les résultats les plus récents concernant l'entrepreneuriat montrent des signes très encourageants :

- les entrepreneurs sont confiants : ils investissent et embauchent des travailleurs;
- l'intérêt pour l'entrepreneuriat au Québec est en forte croissance, notamment chez les jeunes.

□ Des interventions de 7,3 G\$ en soutien aux PME

Reconnaissant leur importance pour l'économie du Québec, le gouvernement agit dans le cadre du Plan économique du Québec pour offrir aux PME de toutes les régions un environnement d'affaires propice à leur démarrage et à leur croissance.

À cet égard, depuis 2014, les gestes posés dans le cadre du Plan économique du Québec se traduisent par un soutien financier direct aux PME du Québec totalisant 7,3 milliards de dollars d'ici 2022-2023, notamment afin :

- de réduire le fardeau fiscal des PME;
- d'assurer une offre de financement adéquate, et ce, à tous les stades de développement;
- d'appuyer les entrepreneurs potentiels dans leurs démarches, notamment les jeunes, en facilitant le démarrage de nouvelles entreprises ou en favorisant la reprise des PME du Québec par une relève québécoise;
- de favoriser l'émergence des grandes entreprises de demain.

Mesures d'aide aux PME du Plan économique du Québec

Dans le cadre du Plan économique du Québec, une des priorités consiste à favoriser la croissance des PME québécoises, qui sont un important moteur de l'activité économique.

Le gouvernement a mis en place des initiatives leur permettant d'améliorer leur compétitivité et d'allouer davantage de ressources à leur croissance.

Depuis juin 2014, les gestes posés par le gouvernement se traduisent par un soutien financier aux PME du Québec totalisant 7,3 milliards de dollars d'ici 2022-2023, dont :

- 4,1 milliards de dollars en réduction du fardeau fiscal des PME, notamment pour la réduction de la cotisation au Fonds des services de santé et la réduction de 8 % à 4 % du taux d'imposition;
- 0,5 milliard de dollars en amélioration au régime fiscal des PME, notamment pour le transfert d'entreprises familiales;
- 1 milliard de dollars en mesures d'aide budgétaire aux PME, notamment la mise en place d'un nouveau plan d'action en entrepreneuriat et du Programme d'appui à la reprise collective d'entreprises;
- 1,7 milliard de dollars en initiatives pour favoriser l'accès des PME au capital d'investissement, notamment pour la mise en place de fonds.

Mesures d'aide aux PME du Plan économique du Québec

(en milliards de dollars)

	Total
Réduction du fardeau fiscal des PME	4,1
Amélioration du régime fiscal des PME	0,5
Mesures d'aide budgétaire aux PME	1,0
Initiatives pour favoriser l'accès des PME au capital d'investissement ⁽¹⁾	1,7
TOTAL	7,3

(1) Estimation de la capitalisation globale visée des initiatives annoncées depuis 2014.

❑ Les PME québécoises les plus confiantes au pays

Le Baromètre des affaires, publié mensuellement par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), sonde la confiance des PME canadiennes quant aux perspectives de leur entreprise.

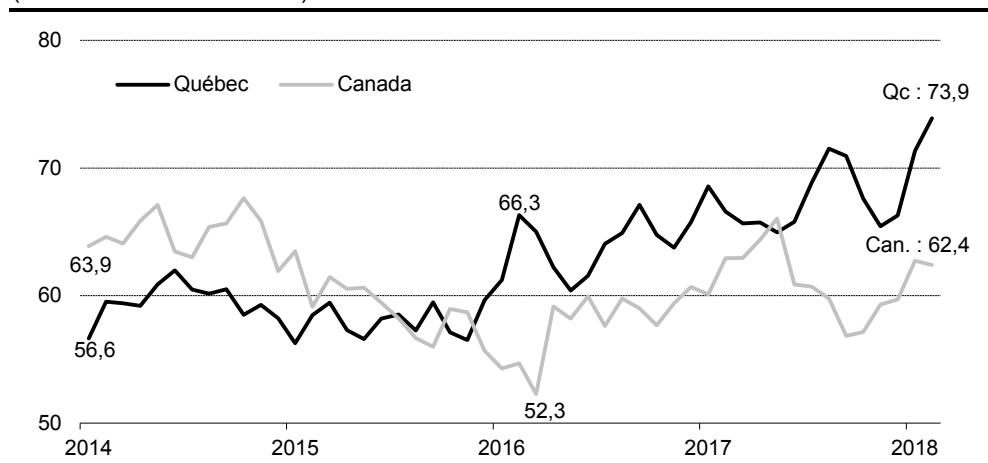
D'après les résultats du plus récent sondage, le Québec occupe le premier rang au pays quant à l'optimisme des propriétaires de PME, avec un indice de 73,9 en février 2018, se rapprochant ainsi de son sommet historique atteint en décembre 2002 (75,0) et devançant le Canada de près de 12 points.

Les intentions d'embauche sont très fortes alors qu'en février 31 % des propriétaires de PME québécoises envisagent de recruter du personnel.

— Globalement, les deux tiers d'entre eux affirment que leur entreprise se porte bien, ce qui représente un sommet à l'échelle nationale.

GRAPHIQUE 18

Évolution de l'indice du Baromètre des affaires de la FCEI (indice évoluant de 0 à 100)



Source : Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

❑ Une forte intention d'entreprendre de la part des Québécois, notamment chez les jeunes

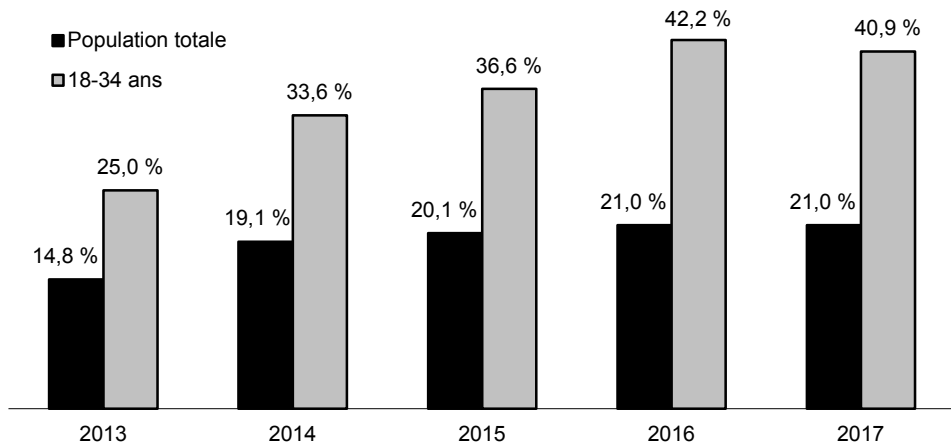
La plus récente édition de l'Indice entrepreneurial québécois montre l'intérêt croissant des Québécois à se lancer en affaires.

- Le taux d'intention d'entreprendre de l'ensemble de la population québécoise s'est établi à 21 % en 2017, comparativement à 14,8 % en 2013 (+42 %).
- Chez les Québécois âgés de 18 à 34 ans, le taux est passé de 25 % en 2013 à 40,9 % en 2017 (+64 %), ce qui démontre l'intérêt grandissant des jeunes pour l'entrepreneuriat.

Avec le retour d'un climat de confiance, le Québec voit donc son dynamisme entrepreneurial augmenter, porté par une croissance importante du nombre d'individus qui ont l'intention de créer ou de reprendre une entreprise dans les prochaines années.

GRAPHIQUE 19

Évolution de l'Indice entrepreneurial québécois



Source : Fondation de l'entrepreneurship.

2.2.1 Des PME en pleine croissance

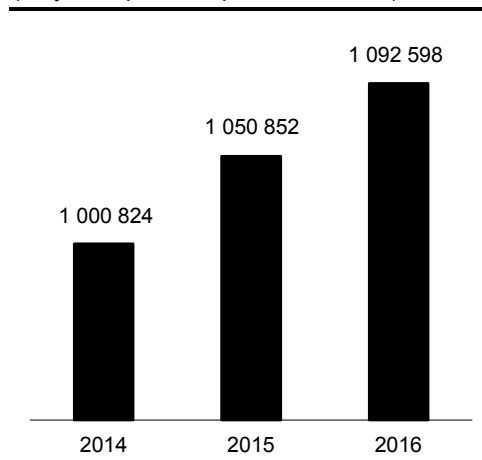
Les PME québécoises ont profité de l'amélioration du climat d'affaires et des importantes mesures d'appui à leur développement mises en place dans le cadre du Plan économique du Québec pour prendre de l'expansion.

En effet, entre 2014 et 2016 :

- le chiffre d'affaires moyen au Québec des PME québécoises est passé de 1 million de dollars à 1,1 million de dollars, soit une progression de 9,2 %;
- la masse salariale moyenne versée au Québec par les PME est passée de 359 374 \$ à 388 266 \$, soit une augmentation de 8 %.

GRAPHIQUE 20

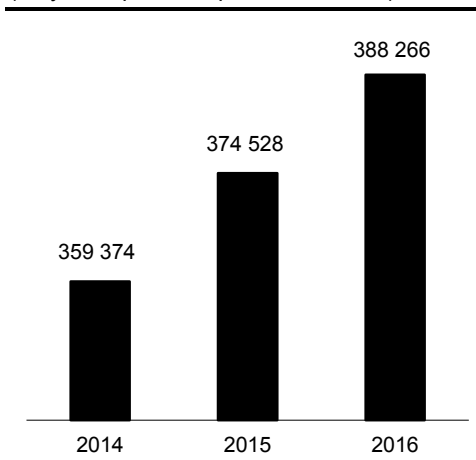
Chiffre d'affaires au Québec des PME
(moyenne par entreprise, en dollars)



Note : Une société est considérée comme une PME si son actif et son chiffre d'affaires sont inférieurs à 50 M\$.
Sources : Revenu Québec et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 21

Masse salariale au Québec des PME
(moyenne par entreprise, en dollars)



Note : Une société est considérée comme une PME si son actif et son chiffre d'affaires sont inférieurs à 50 M\$.
Sources : Revenu Québec et ministère des Finances du Québec.

Un dynamisme entrepreneurial assurant le renouvellement des grandes entreprises du Québec

La capacité du système entrepreneurial québécois à renouveler son bassin de grandes entreprises constitue un élément essentiel à la vitalité de l'économie du Québec.

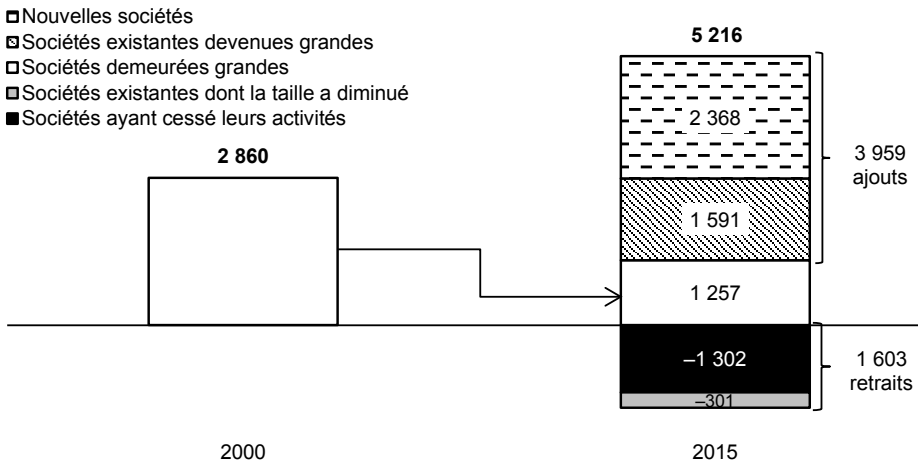
À cet égard, les données démontrent que l'économie du Québec est dynamique, capable de créer de nouvelles entreprises à fort potentiel de croissance et d'en assurer le développement pour qu'elles deviennent de grandes entreprises.

- En effet, le nombre de grandes entreprises au Québec est passé de 2 860 à 5 216 entre 2000 et 2015.

Ce constat est renforcé par un renouvellement important des grandes sociétés puisque 3 959 sociétés ont rejoint le groupe des grandes entreprises sur cette période, alors que 1 603 sociétés l'ont quitté.

- Ainsi, pour chaque société ayant quitté le groupe des grandes entreprises, plus de deux autres l'ont rejoint.

Hausse du nombre de grandes sociétés attribuable au dynamisme de l'économie du Québec (nombre de sociétés)



Note : Une société est considérée comme grande si son actif ou son chiffre d'affaires est de 50 M\$ ou plus.
Sources : Revenu Québec et ministère des Finances du Québec.

2.2.2 Des gestes répondant aux priorités des entrepreneurs

Le gouvernement veut permettre aux entrepreneurs de bénéficier d'un environnement d'affaires favorable à la création et à la croissance des entreprises québécoises en instaurant un environnement compétitif.

À cet effet, les entrepreneurs ont fait valoir des priorités claires :

- réduire le fardeau fiscal des PME;
- alléger la réglementation gouvernementale et les formalités administratives.

Dans le contexte démographique actuel, l'identification et la préparation de la relève sont également des enjeux importants.

- Avec le vieillissement des entrepreneurs, le nombre de PME québécoises mises en vente ou transférées devrait connaître une forte croissance dans les années à venir.

Dans le cadre du Plan économique du Québec, le gouvernement agit afin de répondre aux besoins des entrepreneurs du Québec en mettant en place des initiatives qui répondent aux principaux enjeux des PME.

Les priorités des PME québécoises	
Dès juin 2014, le gouvernement s'est attaqué aux deux enjeux les plus prioritaires pour près de 80 % des propriétaires de PME du Québec, soit :	
– la réduction du fardeau fiscal des PME, dont les taxes sur la masse salariale (79 %) et l'impôt sur le revenu (59 %);	
– l'allègement de la réglementation gouvernementale et des formalités administratives.	
Priorités des PME québécoises – 2014	
Principaux enjeux du point de vue des PME	
Fardeau fiscal global	79 %
Réglementation gouvernementale et formalités administratives	79 %
Taxes les plus nuisibles du point de vue des PME	
Taxes sur la masse salariale	79 %
Impôt sur le revenu des sociétés	59 %
Note : Les répondants pouvaient sélectionner toutes les réponses pertinentes. Source : Sondage de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante sur la taxation au Québec, 2014.	

□ Une réduction importante du fardeau fiscal des PME

En réponse aux préoccupations des PME québécoises, qui considèrent les taxes sur la masse salariale comme la forme d'impôt la plus nuisible à leur croissance, le gouvernement a réduit de façon importante la cotisation au Fonds des services de santé (FSS) en :

- diminuant le taux de la cotisation au FSS pour les PME de tous les secteurs de l'économie, soit :
 - de près de 55 % pour les secteurs primaire et manufacturier,
 - de près de 40 % pour les secteurs des services et de la construction;
- haussant à 7 millions de dollars le seuil de masse salariale en bas duquel le taux de la cotisation au FSS est réduit pour les PME;
- introduisant un congé de cotisation au FSS pour l'embauche de travailleurs spécialisés dans les PME, en vigueur jusqu'à la fin de 2020.

Le gouvernement a également posé des gestes importants pour réduire l'impôt sur le revenu des PME en :

- réduisant de moitié le taux d'imposition de toutes les PME du Québec, soit de 8 % à 4 %;
- introduisant une déduction additionnelle pour les coûts de transport des PME manufacturières.

TABLEAU 13

Évolution des paramètres du régime de taxation applicable aux PME

	Avant juin 2014	À terme	Écart
Cotisation au FSS			
– Taux des secteurs primaire et manufacturier	2,70 %	1,25 %	-54 %
– Taux des secteurs des services et de la construction	2,70 %	1,65 %	-39 %
– Seuil de masse salariale donnant droit au taux réduit ⁽¹⁾	5,0 M\$	7,0 M\$	+40 %
Impôt sur le revenu			
– Taux pour tous les secteurs	8,0 %	4,0 %	-50 %

(1) Le seuil sera ajusté annuellement à compter de 2023 selon le taux d'indexation qui sera prévu dans le régime fiscal et qui tient compte de la croissance des salaires.

■ Une réduction du fardeau fiscal des PME de plus de 900 M\$ par année

Le gouvernement a fait de la réduction du fardeau fiscal des PME une de ses priorités.

Les initiatives annoncées par le gouvernement dans le cadre du Plan économique du Québec permettront aux PME de bénéficier d'un allègement totalisant 4,1 milliards de dollars d'ici 2022-2023.

À terme, ces gestes permettront de réduire le fardeau fiscal des PME de plus de 900 millions de dollars par année.

TABLEAU 14

Mesures de réduction du fardeau fiscal des PME du Plan économique du Québec

(en millions de dollars)

	Annuel à terme	Total ⁽¹⁾
Réduction de la cotisation au FSS ⁽²⁾	537	2 517
Réduction de l'impôt sur le revenu	369	1 610
TOTAL	906	4 127

(1) L'impact financier est pour la période de 2014-2015 à 2022-2023.

(2) L'impact est net du recentrage de la déduction pour petite entreprise.

❑ Un allègement du fardeau réglementaire et administratif des PME

Au cours des dernières années, d'importants efforts ont été mis en place afin de simplifier l'environnement d'affaires et d'alléger le fardeau réglementaire et administratif imposé aux entreprises, notamment les PME.

Globalement, le coût des formalités administratives a été réduit de 21,8 % entre 2004 et 2015, dépassant l'objectif de 20 % que s'était donné le gouvernement au cours de cette période.

Dans le cadre du Plan économique du Québec, des gestes ont été posés afin de réduire davantage le fardeau réglementaire et administratif des entreprises, notamment :

- en mettant en place le Comité-conseil sur l'allègement réglementaire et administratif afin de conseiller le gouvernement sur les mesures à mettre en œuvre pour alléger le fardeau réglementaire et administratif des entreprises;
- en créant Entreprises Québec, un guichet unique pour répondre aux besoins des entreprises du Québec, et en facilitant l'accès à l'ensemble des services gouvernementaux.

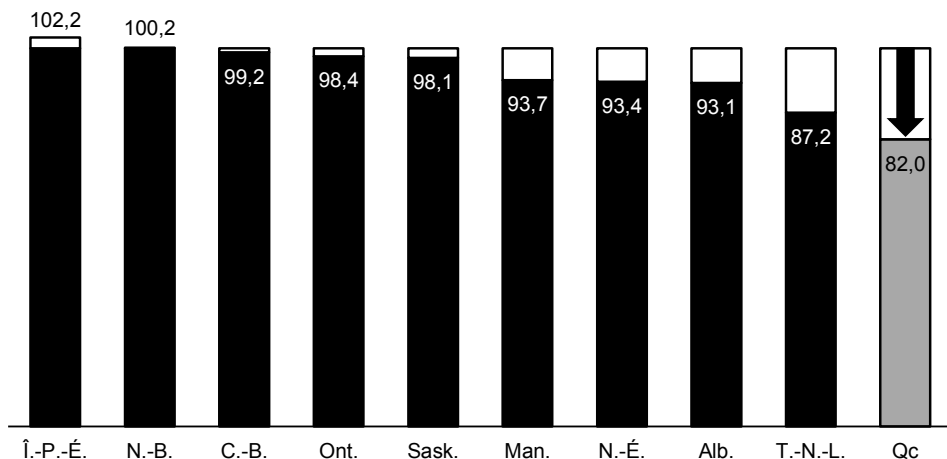
Ces initiatives ont notamment permis au Québec d'afficher la plus forte diminution du coût de la réglementation imposée aux entreprises au Canada.

- D'après un sondage réalisé par la FCEI, le coût total de la réglementation a diminué de 18 % au Québec entre 2014 et 2017, comparativement à une diminution totale de seulement 2,8 % dans le reste du Canada.

GRAPHIQUE 22

Coûts des formalités administratives pour les entreprises – 2017

(indice 2014 = 100)



Sources : Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et ministère des Finances du Québec.

Des actions pour réduire le fardeau réglementaire et administratif des PME

Dans le cadre du Plan économique du Québec, le gouvernement a mis en place des mesures visant les PME et permettant de réduire leur fardeau réglementaire et administratif, par exemple :

- une modification apportée à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, afin de rehausser le seuil d'assujettissement relatif à la masse salariale de 1 million de dollars à 2 millions de dollars;
- une hausse de 10 000 \$ à 65 000 \$ du seuil d'exemption de la taxe sur les opérations forestières, permettant notamment de réduire les formalités administratives et les coûts associés à la taxe pour les PME du secteur forestier;
- une simplification des mesures d'aide à l'exploration minière, notamment en réduisant les délais associés à leur administration;
- des modifications législatives pour alléger le fardeau administratif des propriétaires de bars et de restaurants;
- des ajustements apportés aux critères de sélection ainsi qu'aux modalités d'application des aides financières afin de simplifier le processus administratif et de maximiser les retombées du programme Exportation.

❑ **Assurer la relève entrepreneuriale**

Dans le contexte démographique que connaît le Québec, l'identification et la préparation de la relève sont des enjeux importants pour les propriétaires d'entreprises.

Le Plan économique du Québec a prévu des mesures uniques afin de favoriser la relève entrepreneuriale.

■ **Allègement fiscal pour le transfert d'entreprises familiales pour tous les secteurs de l'économie**

Le Plan économique du Québec a prévu un allègement fiscal pour le transfert d'entreprises familiales pour tous les secteurs de l'économie.

— Il permet aux entrepreneurs vendant leur entreprise à une personne ayant un lien de dépendance de bénéficier du traitement fiscal avantageux du gain en capital offert pour les transactions entre personnes n'ayant pas de lien de dépendance.

La mesure représente un allègement de plus de 65 millions de dollars par année pour les propriétaires de PME visées.

■ **Report du paiement de l'impôt lors d'une vente présumée d'actions d'une entreprise cotée en bourse**

L'impôt sur le gain en capital à payer lors de la vente présumée d'actifs, tels que les actions d'une société, peut entraîner un manque de liquidités qui peut forcer la vente de blocs d'actions et mettre en péril la présence de certaines sociétés au Québec. Cela peut notamment survenir lors du décès du propriétaire d'une entreprise.

Afin de résoudre ce problème, le gouvernement a mis en place un report du paiement de l'impôt sur le gain en capital lors d'une vente présumée d'actions d'une entreprise cotée en bourse, qui permettra de reporter, sous certaines conditions, le paiement de l'impôt durant vingt ans.

■ **Soutenir la reprise collective**

La reprise collective constitue un mode de transition qui favorise le maintien de la propriété des entreprises et des emplois au Québec. À cet effet, le Plan économique du Québec a mis en place un programme d'appui à la reprise collective d'entreprises.

Ce programme, qui est doté d'une enveloppe d'intervention de 50 millions de dollars, vise à soutenir cent projets de reprise collective, contribuant à maintenir 3 000 emplois partout au Québec.

■ Encourager la relève agricole

Le transfert des biens agricoles à la relève constitue un enjeu de première importance dans les régions rurales du Québec. Or, il peut être difficile pour les futurs acheteurs, souvent les enfants des exploitants actuels, de réunir les capitaux nécessaires pour financer une transaction de cette envergure.

Dans ce contexte, deux mesures visant à encourager le transfert d'une entreprise agricole ont été mises en place, soit :

- une hausse de l'exonération cumulative du gain en capital de 800 000 \$ à 1 million de dollars lors de la vente d'une entreprise agricole ou de pêche;
- l'instauration d'un nouveau crédit d'impôt relatif aux intérêts payés dans le cadre de la formule vendeur-prêteur de La Financière agricole du Québec.

■ Un soutien additionnel pour la relève et le mentorat

Le Plan économique du Québec a annoncé des investissements afin :

- d'étendre à l'ensemble des régions les services du Centre de transfert d'entreprise du Québec, qui a pour mission d'appuyer les cédants et les repreneurs dans leurs démarches respectives de transmission ou de reprise d'entreprises afin d'en assurer la pérennité;
- de renforcer les services de mentorat aux repreneurs par le financement du projet Réseau M 2.0 de la Fondation de l'entrepreneurship, avec pour objectif d'offrir à tous les entrepreneurs qui le désirent un service d'accompagnement par des gens d'affaires d'expérience.

Un portrait positif de la relève entrepreneuriale

Les données actuelles de la plateforme de recherche L'INDEX du Centre de transfert d'entreprise du Québec, qui permet aux cédants et aux repreneurs potentiels d'entreprises d'être référencés, indiquent la présence de neuf repreneurs pour chaque cédant (4 145 repreneurs et 452 cédants en date du 20 mars 2018), démontrant la forte propension d'entreprendre chez les Québécois.

Les efforts mis en place dans les dernières années pour intéresser les jeunes Québécois à l'entrepreneuriat et aux projets de relève portent leurs fruits, faisant en sorte que le portrait d'ensemble de la relève entrepreneuriale est désormais plus positif.

2.2.3 Des moyens importants pour le démarrage de PME innovantes

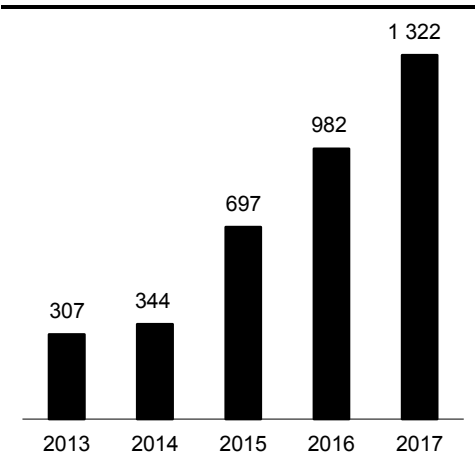
Selon les données de l'Association canadienne du capital de risque et d'investissement et de Réseau Capital, les investissements en capital de risque au Québec connaissent une croissance marquée ces dernières années. Les résultats obtenus en 2017 montrent :

- qu'un montant de 1 322 millions de dollars a été investi en capital de risque au Québec, ce qui place le Québec juste derrière l'Ontario (1 416 millions de dollars);
- que 30 % de toutes les transactions de capital de risque du Canada (592) ont été effectuées au Québec (180);
- que Montréal se classe au premier rang des villes canadiennes ayant reçu le plus d'investissement en capital de risque, avec 983 millions de dollars investis;
- que les investissements en capital de risque au Québec ont été effectués principalement dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (860 millions de dollars) et dans le secteur des sciences de la vie (326 millions de dollars);
- que six transactions de plus de 50 millions de dollars ont été réalisées au Québec dans les entreprises Lightspeed POS, Element AI, Leddartech, Thérapeutiques Répare, Milestone Pharmaceutiques et Produits Breather.

GRAPHIQUE 23

Évolution des investissements en capital de risque au Québec

(en millions de dollars)

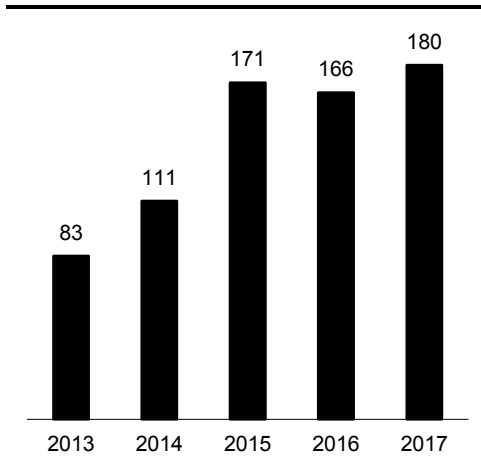


Sources : Association canadienne du capital de risque et d'investissement et Réseau Capital.

GRAPHIQUE 24

Évolution du nombre de transactions en capital de risque au Québec

(en nombre)



Sources : Association canadienne du capital de risque et d'investissement et Réseau Capital.

Initiatives pour favoriser l'accès au capital d'investissement

L'accès au financement est une condition essentielle pour favoriser le démarrage et le développement des entreprises. Le gouvernement, en collaboration avec d'autres investisseurs, participe à plusieurs initiatives majeures visant à faciliter l'accès des entreprises au capital d'investissement.

Dans le cadre du Plan économique du Québec, le gouvernement s'est engagé à investir 371,5 millions de dollars dans des fonds de capital d'investissement, portant ainsi leur capitalisation à près de 1 milliard de dollars, notamment :

- 62,5 millions de dollars pour la mise en place de Teralys Capital-Fonds d'Innovation, permettant de rendre disponibles 375 millions de dollars pour investir dans des entreprises technologiques en croissance;
- 45 millions de dollars pour la capitalisation du Fonds Anges Québec Capital, permettant l'injection de 150 millions de dollars dans les entreprises du Québec;
- 15 millions de dollars pour une nouvelle dotation visant à développer la propriété intellectuelle québécoise dans le domaine du jeu vidéo;
- 15 millions de dollars pour la capitalisation du fonds RV Orbite Montréal, spécialisé dans les secteurs des technologies de l'information, des technologies avancées et des technologies liées à l'intelligence artificielle, d'une taille de 30 millions de dollars;
- 22,5 millions de dollars pour la capitalisation du Fonds InnovExport, qui totalise 45 millions de dollars, pour soutenir l'amorçage et le démarrage d'entreprises québécoises innovantes visant les marchés d'exportation;
- 20 millions de dollars pour la capitalisation du Fonds Ecofuel I, un fonds dont les sommes totalisent 30 millions de dollars et qui finance des entreprises au stade de l'amorçage dans le secteur des technologies propres;
- 20 millions de dollars pour la capitalisation du Fonds Amorchem II, un fonds dont les sommes totalisent 44,2 millions de dollars et qui finance des projets prometteurs du secteur des sciences de la vie.

Dans le cadre du Plan économique du Québec de mars 2018, le gouvernement annonce son intention de rendre disponibles 188,5 millions de dollars additionnels pour soutenir de nouvelles initiatives de capital d'investissement, dont la capitalisation globale visée est de plus de 750 millions de dollars selon la répartition suivante :

- jusqu'à 61,5 millions de dollars pour soutenir la candidature de Teralys Capital dans le cadre de l'Initiative de catalyse du capital de risque du gouvernement fédéral;
- 2 millions de dollars pour la capitalisation du fonds ACET Capital II;
- 10 millions de dollars pour la recapitalisation de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale;
- jusqu'à 50 millions de dollars pour soutenir un partenariat Québec-Ontario en sciences de la vie;
- jusqu'à 50 millions de dollars pour la capitalisation du nouveau fonds de Cycle Capital Management;
- 15 millions de dollars pour la capitalisation d'un fonds innovant pour la transition énergétique.

❑ Un appui aux entreprises d'économie sociale

L'économie sociale, qui regroupe les coopératives, les mutuelles et les organismes sans but lucratif ayant des activités marchandes, fait partie intégrante du Plan économique du Québec. Les 7 000 entreprises d'économie sociale, qui comptent 150 000 employés, contribuent à la vitalité des territoires et véhiculent des valeurs de coopération et d'entraide qui sont chères aux Québécois.

Le Plan d'action gouvernemental en économie sociale (PAGES) 2015-2020, élaboré étroitement avec le milieu, vise à donner aux entreprises d'économie sociale un nouvel élan pour qu'elles contribuent davantage à l'essor économique du Québec.

Disposant d'une enveloppe de plus de 100 millions de dollars, le PAGES s'articule autour de six objectifs, soit :

- outiller les entreprises d'économie sociale à toutes les étapes de leur développement;
- améliorer l'accès aux marchés et innover en économie sociale;
- valoriser la réponse des entreprises d'économie sociale aux défis du vieillissement démographique;
- encourager l'insertion socioprofessionnelle au sein des entreprises d'économie sociale;
- soutenir l'entrepreneuriat collectif comme solution à la relève des entreprises traditionnelles;
- contribuer au développement des entreprises d'économie sociale sur tout le territoire québécois.

Bilan du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020

Amorcée en mai 2015, la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en économie sociale (PAGES) 2015-2020 a déjà commencé à donner des résultats :

- 176 nouvelles coopératives ont été créées au Québec depuis 2015;
- 10,3 millions de dollars ont été accordés depuis 2016 à 64 projets immobiliers de rénovation, de construction ou d'acquisition dans le cadre du Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif;
- 286 coopératives en démarrage ou en expansion ont bénéficié de 13 200 heures d'aide technique en 2016-2017 dans le cadre de l'Entente de partenariat pour le développement des coopératives.

Globalement, les initiatives du PAGES ont permis d'accorder jusqu'à maintenant près de 22 millions de dollars en aide financière aux entreprises collectives, à créer ou à maintenir près de 5 000 emplois et à soutenir des projets d'une valeur de plus de 130 millions de dollars.

Source : Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

2.2.4 L'émergence des grandes entreprises de demain

La façon la plus sûre de stimuler l'émergence des grandes entreprises québécoises de demain consiste à rendre l'économie du Québec encore plus solide et dynamique et à favoriser l'expansion des entreprises.

Ainsi, la présence au Québec de grandes entreprises sous contrôle québécois et de leurs sièges sociaux est directement liée à la capacité à faire croître les PME.

□ Le Plan pour que l'économie québécoise soit davantage une économie de dirigeants : des initiatives ciblées pour compléter l'action gouvernementale déjà engagée

Afin de compléter l'action déjà engagée, le gouvernement a mis en place le Plan pour que l'économie québécoise soit davantage une économie de dirigeants.

Ce plan comprend des initiatives pour faire en sorte que le Québec soit une économie où sont présentes des entreprises d'envergure et leurs centres décisionnels stratégiques, avec toutes les retombées économiques que leur présence peut avoir.

L'atteinte de cet objectif passe prioritairement par une amélioration de l'environnement économique ainsi que par des actions ciblées visant à répondre à des problèmes précis. Parmi ces actions se trouvent les suivantes :

- la mise en place du Groupe d'initiative financière;
- l'adoption de mesures fiscales favorisant le transfert d'entreprises à une relève québécoise.

❑ Le Québec inc. achète plus d'entreprises qu'il n'en vend

Depuis une quinzaine d'années, l'économie québécoise réalise davantage d'acquisitions d'entreprises à l'étranger qu'elle ne subit des ventes d'entreprises à des intérêts étrangers.

En effet, si l'on considère les transactions supérieures à 5 millions de dollars complétées de 2001 à 2017 dont la valeur a été annoncée publiquement, on constate que :

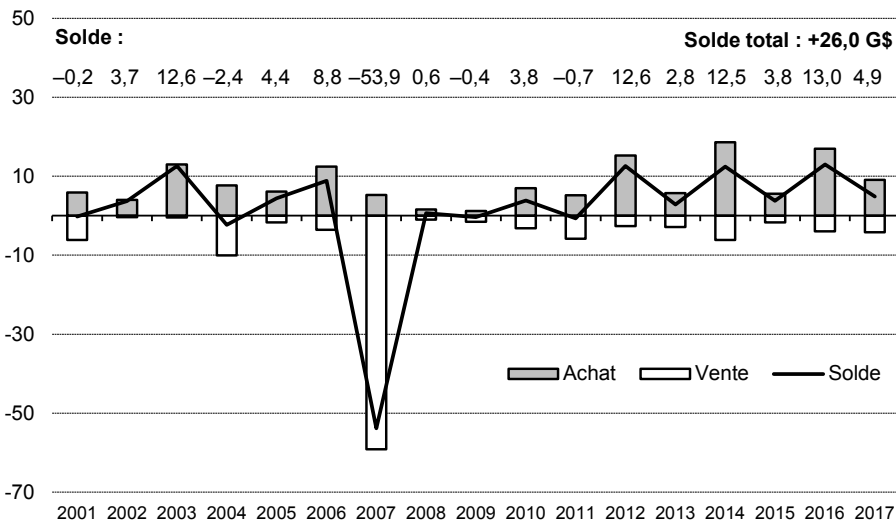
- les entreprises dont le siège social est au Québec ont acheté deux fois plus d'entreprises étrangères que d'entreprises québécoises ont été vendues à des intérêts étrangers, soit 532 acquisitions pour 267 ventes;
- le solde entre la valeur des acquisitions et des ventes des entreprises québécoises a été positif de 26 milliards de dollars, soit des acquisitions de 140,4 milliards de dollars et des ventes de 114,4 milliards de dollars.

Cette tendance positive s'est d'ailleurs poursuivie en 2017 alors que les entreprises dont le siège social est au Québec ont continué d'être des prédateurs plus que des proies en ce qui concerne des transactions impliquant des entreprises étrangères. Le solde positif en faveur du Québec est de près de 5 milliards de dollars.

GRAPHIQUE 25

Évolution du solde des transactions impliquant une entreprise du Québec et une entreprise hors Québec

(en milliards de dollars)



Note : Transactions complétées dont la valeur annoncée est supérieure à 5 M\$. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

Le Plan pour que l'économie québécoise soit davantage une économie de dirigeants

Le 21 février 2017, le gouvernement présentait le Plan pour que l'économie québécoise soit davantage une économie de dirigeants.

Les interventions du plan viennent compléter les actions déjà engagées par le gouvernement pour améliorer l'environnement économique. Ces nouveaux moyens d'action visent à favoriser la présence de sièges sociaux sur le territoire québécois et le contrôle des entreprises par des intérêts québécois en :

- réduisant les risques que les tentatives de prises de contrôle hostiles d'entreprises cotées en bourse soient complétées;
- favorisant la relève entrepreneuriale et les transferts volontaires d'entreprises cotées ou non cotées en bourse;
- agissant pour que le besoin de financement des entreprises en développement et en croissance soit comblé au Québec;
- améliorant le traitement fiscal des dirigeants.

Moyens d'action du Plan pour que l'économie québécoise soit davantage une économie de dirigeants

Moyens d'action	Objectifs poursuivis
Mise en place du Groupe d'initiative financière	Mieux outiller le gouvernement pour agir stratégiquement afin d'appuyer nos grandes entreprises et favoriser l'émergence de nouvelles sociétés
Renforcer la veille stratégique sur la présence des sièges sociaux	Effectuer un suivi de la mise en œuvre des mesures du Plan pour que l'économie québécoise soit davantage une économie de dirigeants
Promotion du Québec à l'étranger afin d'attirer les sièges sociaux	Accroître la promotion des atouts du Québec afin de renforcer la présence de sièges sociaux et de centres de décision
Allègement fiscal pour le transfert d'entreprises familiales pour tous les secteurs de l'économie	Faciliter les transferts d'entreprises à la génération suivante pour tous les secteurs de l'économie
Report du paiement de l'impôt lors d'une vente présumée d'actions d'une entreprise cotée en bourse	Éviter la perte de contrôle ou la vente d'entreprises québécoises à des intérêts étrangers en raison de l'impôt à payer dans certaines situations
Harmonisation de l'imposition des options d'achat d'actions avec le reste du Canada	Inciter les dirigeants d'entreprises à rester au Québec ou à venir s'y installer
Nouvelle réglementation encadrant les offres publiques d'achat hostiles	Accorder une plus grande marge de manœuvre aux conseils d'administration des entreprises en cas d'offre publique d'achat hostile
Moyens de protection contre les offres publiques d'achat hostiles	Sensibiliser les entreprises aux actions à vote multiple qui sont un outil efficace pour protéger les entreprises contre les offres publiques d'achat hostiles Conseiller les entreprises sur les meilleures initiatives juridiques pour se protéger contre les offres publiques d'achat hostiles lors de leur premier appel à l'épargne publique

2.3 Une modernisation de l'action gouvernementale en région

Le Plan économique du Québec a établi les bases d'une stratégie visant à développer et à mettre en valeur le potentiel économique des régions afin d'améliorer la qualité de vie de tous les Québécois.

Cet appui, mieux adapté aux réalités des gouvernements de proximité, permet d'offrir aux régions les leviers de développement économique contribuant à la dynamisation et à la diversification de leur économie.

2.3.1 Des leviers importants pour appuyer les priorités locales

Le gouvernement a notamment donné aux acteurs régionaux, qui ont une connaissance pointue de leur territoire, les outils pour être maîtres de leur développement économique. Les mesures permettent :

- de rendre les municipalités plus autonomes dans leur mode de fonctionnement et dans leur relation avec leurs citoyens;
- de favoriser le développement local et régional;
- d'encourager la transparence et de mieux informer les citoyens;
- de préserver la confiance des citoyens envers les élus municipaux et les institutions municipales.

Redéfinition des relations Québec-municipalités

Afin de moderniser les relations entre les municipalités et le gouvernement du Québec, le Plan économique du Québec a prévu :

- une reconnaissance formelle du statut de gouvernement de proximité ainsi qu'une révision de l'encadrement de la Table Québec-municipalités afin d'en faire le lieu privilégié de concertation;
- une plus grande autonomie en matière d'aménagement du territoire, et ce, tant en ce qui concerne la densification que la gestion du territoire agricole;
- une mise en place de nouveaux outils de développement économique ainsi que des pouvoirs modulés pour renforcer la capacité des municipalités à réaliser leur plein potentiel;
- une plus grande transparence de la gestion municipale axée davantage sur le citoyen;
- un élargissement des outils fiscaux afin de diversifier les sources de revenus des municipalités combiné à une simplification des règles relatives à l'impôt foncier;
- une plus grande latitude relativement à la gouvernance, notamment en ce qui a trait à certains processus d'approbation.

Une reconnaissance du statut particulier pour Québec et Montréal

En reconnaissant les particularités des deux plus grandes villes du Québec, le gouvernement a agi pour appuyer les responsabilités uniques assumées par Québec et Montréal, respectivement à titre de capitale nationale et de métropole.

- À titre de capitale nationale du Québec, la ville de Québec assume des responsabilités importantes et particulières. Elle joue un rôle déterminant dans le développement économique du Québec, et son rayonnement s'étend bien au-delà de ses frontières.
- La ville de Montréal contribue largement au développement du Québec. Elle jouit d'une notoriété économique d'envergure mondiale dans plusieurs secteurs économiques, tels que le domaine culturel, le jeu vidéo, l'intelligence artificielle, les effets visuels, l'aérospatiale, les sciences de la vie ainsi que les technologies de l'information et de la communication.

Afin de concrétiser cet engagement, le Plan économique du Québec a donné plus d'autonomie et de pouvoirs à ces deux municipalités, notamment au moyen de :

- la Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs;
- la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec;
- l'entente Réflexe Montréal, entre le gouvernement et la Ville de Montréal, qui circonscrit les engagements du gouvernement pour renforcer la reconnaissance du rôle de gouvernement de proximité de la métropole.

❑ **Contribuer au plein épanouissement économique des régions**

En avril 2017, le gouvernement a créé le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), un nouveau programme d'aide financière permettant aux régions de disposer des outils nécessaires pour favoriser leur développement économique en tant que gouvernements de proximité.

— Le FARR a été doté de 310 millions de dollars sur l'horizon de 2017-2018 à 2021-2022.

Les sommes consacrées au FARR servent entièrement au financement de projets de développement régional, déterminés selon les priorités de chaque région.

— Dotées de leur propre comité de sélection, les régions peuvent ainsi choisir, grâce à un processus de concertation et de mobilisation régionales, les projets les plus porteurs au regard des priorités qu'elles ont déterminées.

Par conséquent, les sommes consacrées au FARR servent à financer des projets structurants qui permettent aux régions de rayonner. Les projets financés peuvent varier quant à leur nature et aux sommes leur étant nécessaires. Jusqu'à présent, le FARR a par exemple permis de financer :

- l'implantation du pôle d'innovation en Commerce Intelligent et Technologies Expérientielles dans la région de Lanaudière;
- le développement de l'aéroport de Saint-Hubert en Montérégie;
- la rénovation de 26 bibliothèques en Abitibi-Témiscamingue;
- l'aménagement de la piste cyclable de la Véloroute de la Beauce.

En plus du FARR, les régions du Québec peuvent bénéficier du Fonds de développement des territoires et d'une nouvelle gouvernance régionale pour les soutenir dans leur rôle en matière de développement régional et local.

Grâce à ces outils de développement économique, les acteurs régionaux sont parties prenantes des décisions, en se voyant confier la responsabilité d'établir leurs priorités d'action.

❑ Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019

Le 29 septembre 2015, le gouvernement signait, avec les représentants des municipalités, l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019. Cet accord témoigne de la volonté du gouvernement de favoriser l'autonomie municipale.

En vertu de cette entente, le gouvernement s'engage à transférer 3,2 milliards de dollars aux organismes municipaux pour la période de 2016 à 2019 pour la mise en œuvre de mesures qui bénéficient à l'ensemble des municipalités du Québec. Parmi ces mesures, citons :

- le maintien du programme de péréquation municipale à 60 millions de dollars et la modification progressive de la formule de calcul de manière à cibler les petites municipalités dont la valeur foncière est faible;
- le maintien de l'enveloppe du Fonds de développement des territoires à 100 millions de dollars en 2016 et 2017 et une bonification à 105 millions de dollars en 2018 et à 115 millions de dollars en 2019;
- la majoration de 10,2 millions de dollars à 25 millions de dollars de la somme annuelle octroyée au titre du partage des retombées de l'exploitation des ressources naturelles.

TABLEAU 15

Engagements financiers du gouvernement dans le cadre de l'Accord de partenariat avec les municipalités (en millions de dollars)

	2016	2017	2018	2019	Total
Remboursement à 50 % de la TVQ payée	410,8	425,2	440,1	455,5	1 731,6
Bonification des compensations tenant lieu de taxes pour les immeubles parapublics	94,0	94,0	110,0	120,0	418,0
Compensation tenant lieu de taxes pour les terres publiques	20,8	20,8	20,8	20,8	83,2
Partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles	25,0	25,0	25,0	25,0	100,0
Subvention de péréquation	60,0	60,0	60,0	60,0	240,0
Subvention à la capitale nationale	7,8	7,8	7,8	7,8	31,2
Fonds de développement des territoires	100,0	100,0	105,0	115,0	420,0
Aide à la voirie locale (volet réfection)	50,0	50,0	50,0	50,0	200,0
TOTAL	768,4	782,8	818,7	854,1	3 224,0

Source : Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019.

L'accord de partenariat s'est aussi révélé être un pas vers l'avant pour la reconnaissance des municipalités comme des gouvernements de proximité, notamment au regard des relations de travail.

Finalement, le gouvernement réitérait sa volonté de redéfinir, sur de nouvelles bases, sa relation avec les municipalités et de poursuivre les travaux de révision du cadre législatif dans une perspective d'accroissement de l'autonomie et des compétences municipales.

— Cette reconnaissance s'est concrétisée avec la sanction de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, le 16 juin 2017, ainsi qu'avec la reconnaissance législative du statut de métropole pour Montréal et de capitale nationale pour Québec.

Montréal : une performance exceptionnelle

Représentant plus de la moitié des emplois et du PIB du Québec, la région métropolitaine de Montréal occupe une place névralgique dans l'économie du Québec.

Un centre décisionnel important

La région métropolitaine de Montréal regroupe la majorité des sièges sociaux situés au Québec, ce qui en fait un centre décisionnel important pour les activités des sociétés présentes au Québec.

- En 2016, 381 sièges sociaux étaient situés dans la région métropolitaine de Montréal parmi les 558 sièges sociaux établis au Québec.

Une main-d'œuvre hautement qualifiée

Montréal constitue une pépinière de talents reconnue, notamment en raison de son réseau d'enseignement de classe mondiale.

Constituant la capitale universitaire du Canada avec ses six établissements universitaires, la région de Montréal compte 200 000 étudiants, dont 32 000 étudiants internationaux.

- De plus, de nombreux programmes offerts par ces établissements d'enseignement fournissent aux entreprises des travailleurs dont la formation est axée sur leurs besoins.

Des coûts d'exploitation très compétitifs

La région métropolitaine de Montréal mise sur plusieurs atouts qui en font une destination reconnue pour y établir une entreprise compétitive, notamment :

- des salaires concurrentiels;
- des loyers abordables;
- des tarifs d'électricité faibles et stables;
- une fiscalité avantageuse;
- une qualité de vie exceptionnelle.

De plus, Montréal est caractérisée par un climat de collaboration entre les chercheurs universitaires et les industries, notamment celles des hautes technologies.

Des atouts lui ayant permis d'afficher une performance exceptionnelle en 2017

Les nombreux atouts de la région métropolitaine de Montréal ainsi que les différentes initiatives du Plan économique du Québec ont permis à cette région d'afficher en 2017 :

- une croissance importante de l'emploi, avec une création de près de 75 000 emplois, soit une croissance de 3,6 %;
- une hausse importante des intentions d'investissement, soit 9,2 %.

Québec, l'une des villes les plus dynamiques au Canada

Capitale nationale et siège du gouvernement du Québec, la région métropolitaine de Québec connaît depuis plusieurs années une croissance économique exceptionnelle, laquelle s'appuie notamment sur :

- l'expansion de secteurs de pointe à fort potentiel;
- l'intégration de la recherche et de l'innovation en entreprise;
- le positionnement de l'industrie manufacturière par un virage vers la fabrication de biens à haute valeur ajoutée.

Une économie forte et diversifiée

La région de Québec possède une économie performante, diversifiée et innovante. Elle bénéficie d'une main-d'œuvre hautement scolarisée et loge plusieurs entreprises de pointe et centres de recherche dynamiques, des facteurs essentiels à l'essor de l'ensemble des secteurs d'activité et au développement de créneaux d'excellence.

La région est un important centre décisionnel, comptant notamment sur la présence du Parlement et d'une centaine de sièges sociaux gouvernementaux. De plus, elle se distingue par sa diversité et le dynamisme de ses industries clés, notamment les assurances et les services financiers, les technologies de l'information, les sciences de la vie et le secteur manufacturier.

Cette situation enviable contribue au rayonnement économique et à l'attractivité de Québec à l'échelle nationale et internationale.

Une performance économique exceptionnelle

Sur le plan économique, Québec est l'une des régions les plus dynamiques au Canada.

En effet, Québec a enregistré en 2017 une 26^e année de croissance consécutive, inscrivant ainsi la plus longue période d'expansion observée parmi les régions métropolitaines en importance au Canada.

Cette croissance soutenue s'est également reflétée sur le marché de l'emploi, alors que le taux de chômage de la région métropolitaine de Québec a atteint 4,2 % en 2017, un record historique. La région de Québec présente d'ailleurs le plus bas taux moyen de chômage au Canada depuis plus de dix ans.

De plus, la construction de bâtiments non résidentiels a généré des investissements de plus de 900 millions de dollars en 2017, une augmentation de 11,3 % par rapport à 2016. Québec occupait ainsi le deuxième rang parmi les principales régions métropolitaines canadiennes quant à la hausse de l'investissement non résidentiel en 2017.

2.3.2 Des opportunités dans toutes les régions du Québec

Dans le cadre du Plan économique du Québec, le gouvernement agit pour stimuler la vitalité de l'économie des régions.

Les différentes initiatives mises de l'avant ont favorisé une amélioration du marché du travail et une augmentation de l'investissement en région, créant ainsi des opportunités en dehors des grands centres urbains.

□ Une importante réduction du chômage dans toutes les régions

Le Québec a connu une diminution importante de son taux de chômage depuis 2014, pour atteindre 6,1 % en 2017. Ce résultat positif pour l'ensemble du Québec s'est reflété dans toutes les régions.

TABLEAU 16

Taux de chômage dans les régions administratives du Québec (en pourcentage et écart en points de pourcentage)

	2014	2017	Écart
Bas-Saint-Laurent	9,0	6,1	-2,9
Saguenay-Lac-Saint-Jean	9,9	6,9	-3,0
Capitale-Nationale	5,5	4,7	-0,8
Mauricie	8,6	6,0	-2,6
Estrie	6,8	5,0	-1,8
Montréal	9,8	8,2	-1,6
Outaouais	7,4	5,6	-1,8
Abitibi-Témiscamingue	7,2	5,1	-2,1
Côte-Nord et Nord-du-Québec	8,8	6,0	-2,8
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	16,4	11,7	-4,7
Chaudière-Appalaches	5,3	3,5	-1,8
Laval	7,1	6,7	-0,4
Lanaudière	7,8	5,6	-2,2
Laurentides	7,1	6,2	-0,9
Montérégie	6,5	4,6	-1,9
Centre-du-Québec	6,9	5,7	-1,2
Québec	7,7	6,1	-1,6

Source : Statistique Canada.

❑ Une progression des investissements en région

Les initiatives visant à développer et à mettre en valeur le potentiel économique des régions du Québec ont également favorisé une hausse des investissements depuis 2014.

À cet égard, certaines régions administratives du Québec se sont démarquées. Entre 2014 et 2017, la croissance de l'investissement a été de :

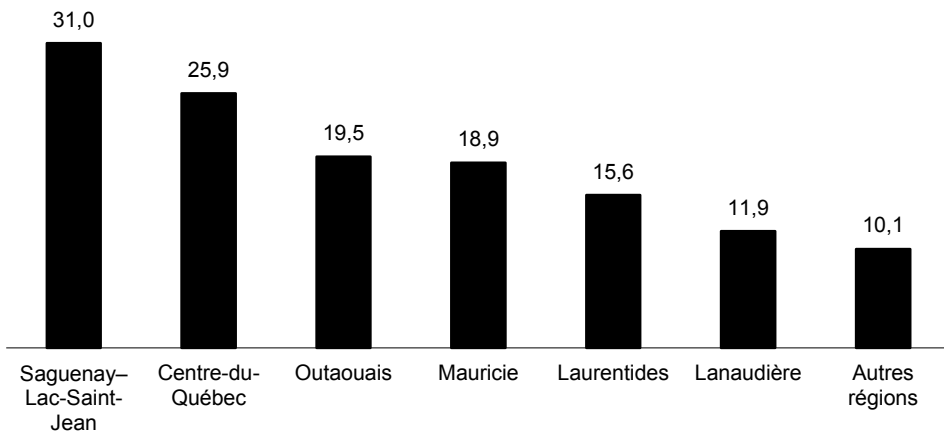
- 31 % au Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- 25,9 % au Centre-du-Québec;
- 19,5 % en Outaouais;
- 18,9 % en Mauricie;
- 15,6 % dans les Laurentides;
- 11,9 % dans Lanaudière.

Les investissements dans les autres régions ont, pour leur part, progressé de 10,1 % au cours de cette période.

GRAPHIQUE 26

Croissance de l'investissement en région entre 2014 et 2017

(en pourcentage)



Source : Institut de la statistique du Québec.

Implantation de grandes entreprises technologiques en région

Par l'entremise du Plan économique du Québec, le gouvernement a favorisé l'établissement de grandes entreprises technologiques en région. Deux exemples illustrent bien les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies numériques pour les régions.

Ubisoft à Saguenay

En septembre 2017, Ubisoft annonçait son implantation à Saguenay, où elle prévoit embaucher 125 employés au cours des cinq prochaines années. Cette annonce fait partie d'un vaste projet d'expansion d'Ubisoft qui prévoit des investissements de 780 millions de dollars et la création de 1 000 emplois au Québec d'ici 2027. Ces investissements confirment encore une fois la place du Québec comme chef de file dans l'industrie du jeu vidéo.

CGI à Shawinigan

En octobre 2014, CGI annonçait l'implantation d'un centre d'excellence en technologies de l'information de classe mondiale en Mauricie afin de renforcer l'engagement de la société envers ses clients dans le monde entier. La société prévoit y créer à terme 300 emplois dans le domaine des technologies de l'information, ce qui contribue à l'essor économique de la région de la Mauricie en soutenant notamment la création d'emplois de qualité dans des secteurs d'avenir et en forte croissance.

2.3.3 Une mise en valeur des forces de chaque région

Les régions constituent une grande richesse et leur prospérité est au cœur même des priorités du gouvernement du Québec.

Dans le cadre du Plan économique du Québec, le gouvernement a fait de nombreuses actions visant à favoriser le développement des régions, notamment grâce :

- au déploiement du Plan Nord;
- au lancement de la Stratégie maritime du Québec;
- à l'appui au secteur forestier;
- au soutien au secteur touristique;
- à l'appui au secteur bioalimentaire.

De plus, afin de répondre aux enjeux spécifiques des régions, notamment en ce qui concerne leur éloignement des grands centres urbains, et de les appuyer dans leur développement, le Plan économique du Québec a mis en place des mesures fiscales en faveur des entreprises qui visent à :

- accroître les investissements dans les régions;
- encourager l'emploi et la formation dans les régions.

Ces mesures fiscales représentent un appui au développement régional totalisant plus de 373 millions de dollars d'ici 2022-2023.

Transport aérien régional

Le Sommet sur le transport aérien régional s'est tenu le 2 février 2018. Il regroupait plus de 300 personnes afin de discuter des enjeux liés aux tarifs aériens, à la desserte aérienne régionale et au financement des infrastructures aéroportuaires.

Au terme du sommet, le gouvernement du Québec a annoncé des mesures qui permettront d'améliorer le transport aérien régional au Québec, afin :

- d'investir dans les infrastructures aéroportuaires régionales;
- de mettre en place un programme d'aide pour les dessertes aériennes régionales;
- d'augmenter les déplacements au Québec.

Des sommes importantes prévues au Plan économique du Québec pour le transport aérien régional

Pour donner suite aux engagements pris lors du sommet, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 173,2 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 100 millions de dollars pour investir dans les infrastructures aéroportuaires régionales;
- 22,5 millions de dollars pour la mise en place du programme d'aide pour les dessertes aériennes régionales;
- 40 millions de dollars pour la bonification du Programme de réduction des tarifs aériens;
- 10 millions de dollars pour la mise en place d'une nouvelle mesure, « Découvrons notre Québec », dont les modalités seront à définir par un groupe de travail;
- 0,7 million de dollars pour la réalisation d'une étude concernant le transport aérien sur le territoire du Plan Nord.

❑ Mesures fiscales en faveur des entreprises situées dans les régions

Les entreprises éloignées des grands centres urbains doivent relever des défis particuliers. Celles-ci doivent composer avec des coûts de production et de financement de projets d'investissement plus élevés en raison de leur situation géographique.

— De plus, dans certains cas, elles peuvent avoir plus de difficulté à recruter et à attirer une main-d'œuvre qualifiée.

Afin de répondre aux enjeux spécifiques des régions et de les appuyer dans leur développement et dans la transformation de l'économie québécoise, le Plan économique du Québec a prévu des mesures fiscales qui permettent de soutenir les entreprises de ces régions dans leurs efforts d'accroissement de productivité et de création d'emplois.

— Ces mesures fiscales représentent un appui au développement régional de plus de 373 millions de dollars.

TABLEAU 17

Impact financier des mesures fiscales en faveur des entreprises situées dans les régions

(en millions de dollars)

	Total ⁽¹⁾
Accroître les investissements dans les régions	
– Maintien et prolongation du crédit d'impôt à l'investissement pour les régions	-91,8
– Déduction additionnelle pour les frais de transport des PME manufacturières éloignées	-154,7
Encourager l'emploi et la formation dans les régions	
– Bonification du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail	-36,6
– Crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec	-90,2
TOTAL	-373,3

(1) L'impact financier est pour la période de 2014-2015 à 2022-2023.

■ **Accroître les investissements dans les régions**

Le Plan économique du Québec a prévu la mise en place d'initiatives qui ont un impact positif sur la capacité concurrentielle des régions et sur les possibilités d'y attirer de nouveaux investissements.

■ **Maintien et prolongation du crédit d'impôt à l'investissement pour les régions**

Dans le but d'appuyer le développement économique des régions et de favoriser l'essor des entreprises s'y situant, le Plan économique du Québec a prolongé jusqu'au 31 décembre 2022 le crédit d'impôt à l'investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation pour les régions.

— Cette prolongation permet de soutenir le secteur manufacturier en dehors des grands centres urbains, ce qui est bénéfique à la diversification de la structure économique des régions.

■ **Déduction additionnelle pour les frais de transport des PME manufacturières éloignées**

Le gouvernement a instauré une déduction additionnelle pour les frais de transport des PME manufacturières éloignées afin de pallier les enjeux de compétitivité découlant des coûts de transport élevés que doivent payer les PME éloignées.

— Cette mesure permet d'alléger le fardeau fiscal des PME en région. Elle correspond à un pourcentage du revenu brut d'une PME, variant de 1 % à 10 % en fonction de son éloignement des grands centres urbains du Québec.

■ **Encourager l'emploi et la formation dans les régions**

Le Plan économique du Québec a mis en place des mesures fiscales qui permettent de stimuler la création d'emplois et de maintenir la main-d'œuvre qualifiée dans les régions ressources éloignées.

■ **Bonification du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail**

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit la bonification du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail, notamment en augmentant les taux du crédit d'impôt à l'égard des stages réalisés dans les régions ressources éloignées.

— Cette bonification permettra d'inciter les entreprises à accueillir davantage de stagiaires et de favoriser la rétention des jeunes dans les régions ressources éloignées.

■ **Crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec**

Le Plan économique du Québec a prolongé jusqu'au 31 décembre 2020 le crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec, qui soutient la création et le maintien d'emplois.

— Cet incitatif fiscal favorise certains secteurs d'activité stratégiques pour le développement économique de ces régions éloignées des grands centres urbains.

Plus de 39 M\$ en appui aux Îles-de-la-Madeleine

Depuis la mise en œuvre du Plan économique du Québec, le gouvernement a adapté ses interventions à la spécificité insulaire des Îles-de-la-Madeleine afin d'appuyer davantage leur développement économique, et ce, pour un total de plus de 39 millions de dollars, soit :

- 12,5 millions de dollars pour une bonification de l'aide fiscale pour les habitants des Îles-de-la-Madeleine;
- 6 millions de dollars pour l'instauration et la bonification pour les Îles-de-la-Madeleine de la déduction additionnelle pour les coûts de transport des PME manufacturières éloignées, y compris un élargissement de l'admissibilité aux PME de tous les secteurs d'activité;
- 9,5 millions de dollars pour la création du Centre d'expertise en gestion des risques d'incidents maritimes (CEGRIM) aux Îles-de-la-Madeleine;
- 8,4 millions de dollars pour la prolongation du crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec et sa bonification pour les Îles-de-la-Madeleine;
- 0,7 million de dollars pour la prolongation du crédit d'impôt à l'investissement;
- 1,8 million de dollars pour appuyer les activités du Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM).

Par ailleurs, dans le cadre du Plan économique du Québec de mars 2018, le financement du Fonds d'aide aux initiatives régionales de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine a été reconduit pour les cinq prochaines années, ce qui représente un appui de 30 millions de dollars sur cinq ans pour cette région.

❑ **Développer durablement le Nord**

Le Plan économique du Québec a permis de relancer le développement du Nord québécois grâce au Plan Nord.

— Le Plan Nord a pour but de mettre en valeur le potentiel minier, énergétique, social, culturel et touristique du territoire québécois situé au nord du 49^e parallèle.

Le Plan Nord a entraîné la création de richesse et de nombreux emplois tant pour les communautés nordiques que pour l'ensemble des Québécois, dans le respect des populations du Nord et de l'environnement.

En développant les aspects économiques, sociaux et environnementaux sur lesquels repose le Plan Nord, le gouvernement en a fait une référence en matière de développement nordique responsable et durable et un projet rassembleur pour la société québécoise.

■ **Une nouvelle société d'État pour coordonner le déploiement du Plan Nord**

Pour coordonner le déploiement du Plan Nord, le gouvernement a mis en place la Société du Plan Nord, laquelle est entrée en fonction le 1^{er} avril 2015.

— Suivant sa création, la Société a inauguré des antennes régionales à Sept-Îles, à Roberval, à Baie-Comeau et à Chibougamau, assurant ainsi un lien continu avec les populations et les partenaires locaux.

— Elle a, de plus, mis en place le Bureau de commercialisation du Plan Nord, afin de faciliter l'appariement entre les entreprises québécoises et les donneurs d'ordres travaillant sur le territoire.

■ Une enveloppe de plus de 450 M\$ pour le déploiement du Plan Nord

Plusieurs investissements ont été réalisés dans le cadre du Plan Nord, maximisant ainsi les retombées économiques dans toutes les régions du Québec.

Depuis l'entrée en fonction de la Société du Plan Nord le 1^{er} avril 2015, le gouvernement a mis à sa disposition une enveloppe de plus de 450 millions de dollars, laquelle a notamment permis la mise en œuvre d'initiatives destinées :

- à mettre en valeur le potentiel économique du Nord québécois;
- à développer le mieux-être des communautés nordiques;
- à protéger l'environnement et à conserver la biodiversité.

Cette enveloppe s'ajoute aux sommes disponibles dans les programmes courants des différents ministères et organismes pour soutenir les interventions sur le territoire du Plan Nord.

TABLEAU 18

Interventions de la Société du Plan Nord à partir des sommes mises à sa disposition depuis le 1^{er} avril 2015 (en millions de dollars)

	Total de 2015-2016 à 2018-2019
Mettre en valeur le potentiel économique du Nord québécois	247,2
Développer le mieux-être des communautés nordiques	134,1
Protéger l'environnement et conserver la biodiversité	41,0
Coordonner le déploiement du Plan Nord	28,4
TOTAL	450,6

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

■ Gestes importants réalisés par la Société du Plan Nord

Parmi les principaux gestes réalisés par la Société du Plan Nord, mentionnons :

- un investissement de plus de 120 millions de dollars dans la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire afin d'acquérir et de remettre en activité les infrastructures ferroviaires et portuaires de Pointe-Noire, à Sept-Îles;
- l'amorce d'un projet de réfection majeur, au coût de 265 millions de dollars, couvrant les 620 kilomètres de la route de la Baie-James, entre Matagami et Radisson, et les 90 kilomètres du chemin de Chisasibi, en collaboration avec le gouvernement fédéral;
- la réalisation d'une étude concernant l'option ferroviaire optimale pour améliorer l'accès à la fosse du Labrador, en collaboration avec Mines de fer Champion limitée et Exploitation minière Lac Otelnuk limitée;
- une contribution de 30 millions de dollars pour la construction du complexe scientifique de l'Institut nordique du Québec;
- une contribution de 11,5 millions de dollars au projet de télécommunications Tamaani, permettant d'assurer un service Internet par satellite dans les communautés et les commerces du Nunavik;
- des interventions du Fonds d'initiatives du Plan Nord de près de 9,4 millions de dollars, ayant permis de soutenir près de 160 projets d'une valeur totale de plus de 46 millions de dollars.

Favoriser le développement du potentiel minier de la fosse du Labrador

Acquisition des actifs au port de Sept-Îles

En mars 2016, le gouvernement a procédé à l'acquisition des infrastructures ferroviaires et portuaires qui appartenaient à la société minière Cliffs Natural Ressources dans le secteur de Pointe-Noire à Sept-Îles. Ces infrastructures sont sous la responsabilité d'une société en commandite dont la Société du Plan Nord est l'unique commanditaire, la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN).

L'objectif du gouvernement est de rendre accessibles ces actifs à tous les usagers potentiels et de permettre l'accès au nouveau quai multiusager de l'Administration portuaire de Sept-Îles.

Par leur emplacement stratégique, ces infrastructures constituent un élément important du succès du Plan Nord. En les rendant accessibles, le gouvernement permet un accès aux marchés internationaux à un prix compétitif pour l'ensemble des entreprises de la Côte-Nord et celles présentes dans la fosse du Labrador.

Depuis l'acquisition des actifs, des travaux importants ont été réalisés afin de remettre les installations en marche, notamment par la mise à niveau de certaines infrastructures et la construction, au coût de 15 millions de dollars, d'un nouveau convoyeur rendant accessible le nouveau quai multiusager.

Grâce à ces investissements, des activités de transbordement pour le compte d'entreprises privées ont repris à l'été 2016.

Dès 2018-2019, la SFPPN pourrait compter plus de 150 employés, ce qui représentera d'importantes retombées pour la région. Ce nombre continuera d'augmenter en fonction des nouvelles occasions d'affaires qui pourraient se concrétiser.

Relance de la mine du lac Bloom

Les infrastructures stratégiques sous la responsabilité de la SFPPN sont appelées à jouer un rôle clé dans le démarrage de projets miniers sur la Côte-Nord et dans la fosse du Labrador.

À cet égard, un investissement de 51,4 millions de dollars du gouvernement du Québec, par l'entremise du fonds Capital Mines Hydrocarbures, combiné à une garantie d'accès à un prix compétitif aux infrastructures portuaires de la SFPPN, a permis la relance de la mine du lac Bloom par Minerai de Fer Québec.

– Le premier train de concentré de fer provenant de la mine du lac Bloom a été livré au port de Sept-Îles en février 2018.

Le redémarrage de cette mine devrait engendrer la création de 450 emplois directs de qualité. Le projet revêt donc une importance stratégique pour l'économie du Québec et particulièrement pour celle de la communauté de Fermont.

■ Une reprise de l'investissement minier

Au cours des dernières années, le Nord québécois a attiré de plus en plus d'investissements des compagnies minières.

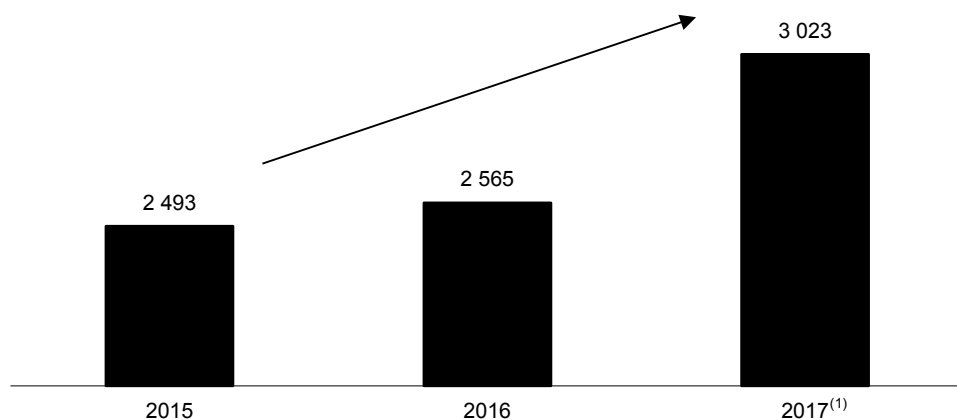
D'ailleurs, de 2015 à 2016, les investissements miniers étaient en hausse, passant de 2 493 millions de dollars à 2 565 millions de dollars.

— De surcroît, les intentions d'investissement minier pour 2017 sont évaluées à 3 023 millions de dollars.

GRAPHIQUE 27

Évolution de l'investissement minier au Québec

(en millions de dollars)



(1) Pour l'année 2017, le montant représente les intentions d'investissement.

Source : Institut de la statistique du Québec.

Des prises de participation à partir du fonds Capital Mines Hydrocarbures

Encourager l'exploitation et la transformation des substances minérales de manière responsable

Le fonds Capital Mines Hydrocarbures (CMH) est un fonds spécial permettant au gouvernement du Québec de prendre des participations dans des entreprises des secteurs des mines et des hydrocarbures.

Le fonds est doté d'une enveloppe de 1 milliard de dollars et vise à :

- accroître le développement des secteurs des mines et des hydrocarbures;
- soutenir le déploiement du Plan Nord.

En attirant au Québec des investissements ainsi que de nouvelles expertises et en ouvrant de nouveaux marchés pour les entreprises, il renforce les partenariats stratégiques du gouvernement avec de nombreux pays.

Des interventions majeures

Depuis sa mise en place, le fonds CMH a permis, pour différents projets majeurs, des investissements, notamment :

- 125 millions de dollars pour la réalisation, par Tata Steel Minerals Canada, d'un projet de mine de fer à enfournement direct (projet DSO) à Schefferville;
- 51,4 millions de dollars pour l'acquisition et la remise en fonction de la mine du lac Bloom par l'entreprise Minerai de Fer Québec, une filiale de Mines de fer Champion limitée;
- 10 millions de dollars pour la réalisation de la première phase du projet Horne 5 par Ressources Falco, un projet d'exploitation minière à Rouyn-Noranda;
- 15 millions de dollars pour la réalisation de l'ingénierie détaillée et des phases préliminaires du projet de Métaux BlackRock à Chibougamau;
- 2,1 millions de dollars pour la réalisation d'une étude de faisabilité et de répercussions environnementales dans le cadre du projet d'usine de transformation d'alliage de silicium à Baie-Comeau par l'entreprise Les Métaux Canadiens.

❑ **Valoriser la voie maritime du Saint-Laurent et les régions côtières du Québec**

La mise en place de la Stratégie maritime du Québec à l'horizon 2030 constitue un projet économique d'envergure pour le Québec. Cette stratégie a pour objectifs de stimuler une croissance durable de l'économie maritime québécoise et d'encourager la création d'emplois de qualité, notamment en favorisant l'essor économique et la revitalisation des régions du Québec dans le respect de l'environnement et des communautés locales.

Près de trois ans après son lancement, le plan d'action 2015-2020 est avancé, avec de nombreuses actions implantées qui portent déjà leurs fruits.

À cet effet, des interventions de près de 2 milliards de dollars en lien avec le premier plan d'action de la Stratégie maritime du Québec ont été annoncées dans le cadre du Plan économique du Québec.

À terme, la Stratégie vise à favoriser la création de plus de 30 000 emplois directs et à encourager des investissements publics et privés d'environ 9 milliards de dollars d'ici 2030.

Les chantiers navals : une composante importante de l'économie maritime québécoise

Le secteur de la construction et de la réparation navales constitue une composante importante de l'économie maritime québécoise. Ce secteur compte, au Québec, sept chantiers navals en activité.

Les chantiers navals québécois peuvent employer jusqu'à 2 000 travailleurs par année, selon les besoins, en plus de mettre à contribution de nombreuses PME spécialisées.

Ils offrent à leurs clients une expertise diversifiée permettant de construire, de rénover ou de transformer des navires de toute catégorie, du bateau d'excursion au traversier.

Ils ont également une expertise particulière pour la construction de navires hautement technologiques ou répondant aux exigences de la navigation en climat nordique. La main-d'œuvre employée par ces chantiers est, de fait, hautement spécialisée.

■ Une croissance de l'achalandage de la voie maritime du Saint-Laurent

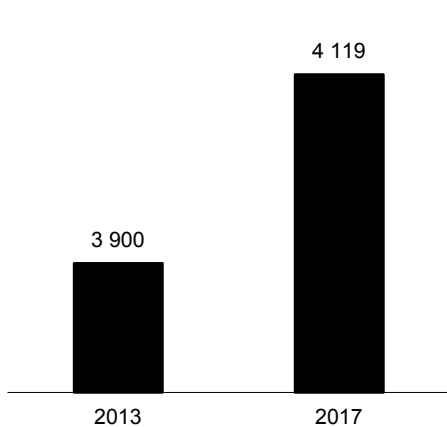
En lien avec la Stratégie maritime, l'activité marchande sur la voie maritime du Saint-Laurent est en progression alors que :

- le transit de navires a crû de 5,6 % passant de 3 900 navires en 2013 à 4 119 navires en 2017;
- le volume de cargaison a augmenté, entre 2013 et 2017, de 111,1 % pour les cargaisons générales, de 20,2 % pour les céréales et de 16,9 % pour le vrac solide.

GRAPHIQUE 28

Trafic dans la voie maritime du Saint-Laurent

(transit de navires, en nombre)

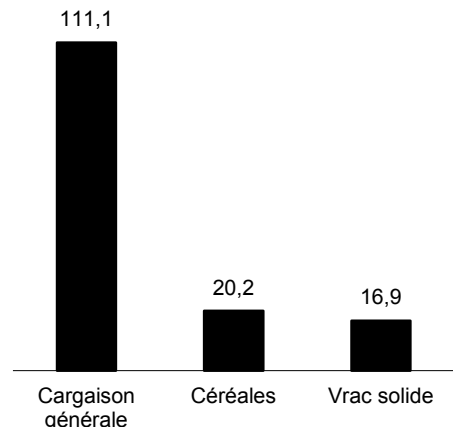


Source : Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent.

GRAPHIQUE 29

Croissance du volume de cargaison sur la voie maritime du Saint-Laurent – 2013 à 2017

(variation en pourcentage)



Source : Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent.

■ Des gestes concrets en appui à l'économie maritime

De nombreuses initiatives en lien avec la Stratégie maritime du Québec ont déjà été confirmées dans l'ensemble des régions du Québec, lesquelles s'inscrivent dans différents secteurs du domaine maritime tels que le tourisme, le transport, la logistique, la construction navale, les pêches et l'aquaculture, la recherche et l'innovation ainsi que l'environnement.

Parmi les gestes concrets en appui à sa mise en œuvre, notons :

- la création de Capital Logistique Québec, dotée d'une enveloppe de 300 millions de dollars, afin d'investir en partenariat avec des investisseurs privés ou institutionnels dans des projets de logistique associés à des pôles logistiques ou à l'économie maritime;
- la mise en place du Programme de soutien aux investissements dans les infrastructures de transport maritime, doté d'une enveloppe de 200 millions de dollars, qui vise à favoriser les investissements dans les infrastructures de transport maritime des marchandises et des personnes du Québec;
- le soutien de 300 millions de dollars accordés pour la réalisation de projets d'investissement industriels dans seize zones industrialo-portuaires;
- la mise en place d'une enveloppe de 250 millions de dollars pour des prises de participation dans des projets des chantiers navals québécois.

Plusieurs initiatives en faveur de l'économie maritime

Des actions diversifiées et structurées ont été mises de l'avant afin de favoriser et d'accélérer le déploiement de la Stratégie maritime, notamment :

- en recherche, avec un appui aux activités du navire Coriolis et au Centre de recherche sur les biotechnologies marines;
- en transport, avec l'aménagement des aires d'entreposage au port de Trois-Rivières;
- en tourisme, avec l'agrandissement du terminal de croisières à Québec, la construction d'une promenade à Percé et des investissements dans le parc national du Bic;
- en sécurité civile, avec la création du Centre d'expertise en gestion des risques d'incidents maritimes;
- en protection des habitats fauniques, avec la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes, telle la carpe asiatique;
- en développement économique, avec l'appui aux secteurs des pêches et de l'aquaculture;
- en environnement, avec un soutien aux organismes de bassins versants et à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime;
- en occupation et vitalité des territoires, avec la reconnaissance par le gouvernement du Québec du statut particulier lié au caractère insulaire de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine.

❑ Exploiter durablement les ressources forestières du Québec

Les forêts québécoises s'étendent sur environ 761 100 km², soit près de la moitié de la superficie du Québec.

L'abondance en ressources forestières constitue un avantage notable duquel les initiatives mises en œuvre dans le cadre du Plan économique du Québec ont permis de tirer profit. Pour ce secteur :

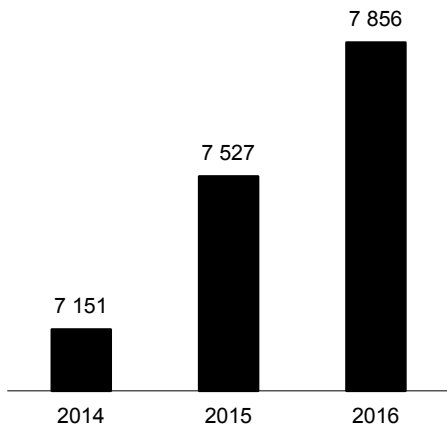
- les emplois (évalués à 57 778 en 2016) et la rémunération totale des travailleurs (estimée à 2,5 milliards de dollars en 2015) correspondent respectivement à 9,3 % et à 11,7 % du secteur manufacturier;
- la valeur des exportations a atteint 10,4 milliards de dollars en 2016.

Les livraisons dans le secteur de la fabrication des produits du bois et du papier sont en hausse. De même, la balance commerciale de l'industrie forestière a augmenté de près de 10 % entre 2014 et 2016.

GRAPHIQUE 30

Évolution de la balance commerciale internationale de l'industrie forestière québécoise

(en millions de dollars)

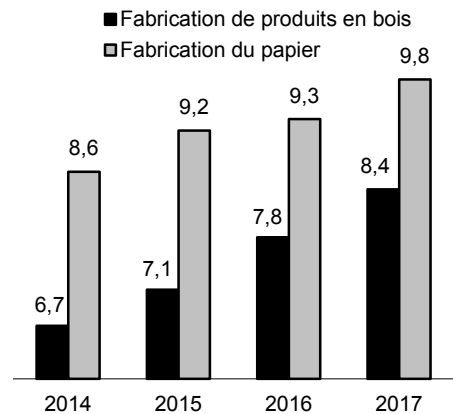


Source : Institut de la statistique du Québec.

GRAPHIQUE 31

Livraison des ventes de biens liés à l'industrie forestière québécoise

(en milliards de dollars)



Source : Statistique Canada.

■ **Portrait de la compétitivité de l'industrie forestière**

En juin 2015, le gouvernement a mis en place la Cellule d'intervention forestière, avec pour objectifs de favoriser le développement de l'industrie et d'évaluer le coût de la fibre et des approvisionnements dans chacune des régions du Québec.

Dans le cadre de ses travaux, la Cellule a mandaté le ministère des Finances pour coordonner un groupe de travail chargé d'analyser les coûts d'approvisionnement et les enjeux de compétitivité de l'industrie forestière dans les régions du Québec.

Découlant de ce mandat, un portrait de la compétitivité de l'industrie du sciage au Québec a été présenté lors du dépôt du Plan économique du Québec de mars 2016.

Des pistes d'intervention pour attirer de nouveaux investissements permettant d'accroître la compétitivité du secteur ont également été déterminées, soit :

- améliorer la productivité en usine;
- mieux utiliser les capacités, notamment par la consolidation;
- adopter des pratiques forestières plus efficaces.

Pour améliorer leur productivité à long terme, les scieries peuvent par ailleurs miser sur l'investissement, sur l'innovation et sur le capital humain.

■ **Initiatives en appui à la compétitivité du secteur**

Pour donner suite aux constats et aux pistes de solution du portrait de la compétitivité de l'industrie du sciage au Québec, le gouvernement a annoncé dans le cadre du Plan économique du Québec :

- la mise en œuvre d'initiatives destinées à moderniser et à diversifier l'industrie forestière;
- la tenue du Forum sur la transformation, la modernisation et l'innovation dans l'industrie des produits forestiers.

Forum Innovation Bois

Le 31 octobre 2016, le gouvernement a tenu le Forum Innovation Bois, réunissant les principaux acteurs de l'industrie québécoise des produits forestiers.

Ce forum avait pour objectifs d'élaborer une vision d'avenir partagée et de chercher des solutions pour assurer la pérennité de l'industrie forestière au Québec, au bénéfice de ses régions.

Les travaux réalisés ont permis au gouvernement et à l'industrie :

- d'adopter une vision commune pour assurer la pérennité du secteur en région;
- de confirmer de nouveaux investissements pour appuyer le secteur.

Ces travaux ont également permis de faire le constat que, afin d'assurer sa pérennité, l'industrie des produits forestiers doit :

- investir pour se moderniser et innover;
- diversifier sa production pour s'adapter aux fluctuations et aux changements structurels des marchés.

Sur la base des priorités soulevées par l'industrie, le gouvernement s'est engagé, au terme de ce forum, à accompagner les entreprises dans leurs projets d'innovation afin de diversifier, de consolider et de moderniser l'industrie des produits forestiers.

Le gouvernement a par ailleurs utilisé les résultats de ce forum comme pierre d'assise à la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023.

■ 429 M\$ pour la transformation du secteur forestier

Le Plan économique du Québec a appuyé plusieurs initiatives pour soutenir le secteur forestier, particulièrement grâce au Plan de travail Innovation Bois, comportant près d'une quarantaine de mesures.

En plus des sommes disponibles dans les programmes courants des différents ministères et organismes, le gouvernement a annoncé depuis 2014 des mesures additionnelles totalisant près de 429 millions de dollars pour soutenir la transformation du secteur forestier, au moyen de trois axes d'intervention, soit :

- exploiter la forêt de façon durable et efficace;
- favoriser le développement de l'industrie forestière;
- soutenir l'innovation dans le secteur forestier.

TABLEAU 19

Impact financier du soutien additionnel accordé depuis 2014 pour la transformation du secteur forestier, par axe d'intervention (en millions de dollars)

	Total d'ici 2022-2023
Exploiter la forêt de façon durable et efficace	-131,6
Favoriser le développement de l'industrie forestière	-197,8
Soutenir l'innovation dans le secteur forestier	-99,5
TOTAL	-428,9

Programme Innovation Bois

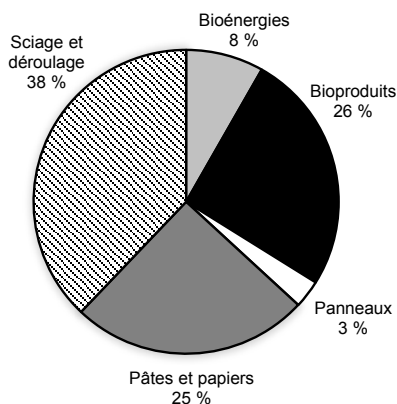
Le Programme Innovation Bois a pour but de stimuler les investissements dans la réalisation de projets innovants auprès de toute industrie utilisant des produits forestiers afin d'encourager la recherche et le développement de nouveaux produits, procédés, technologies et systèmes innovants.

Le Programme Innovation Bois dispose d'un financement de 70 millions de dollars jusqu'en 2022-2023.

À ce jour, 55 projets ont été soutenus grâce à une aide financière de près de 28 millions de dollars, dont 3,7 millions de dollars ayant été versés en appui à des projets de recherche et 24,2 millions de dollars à des projets d'investissement. Parmi ces projets, on retrouve :

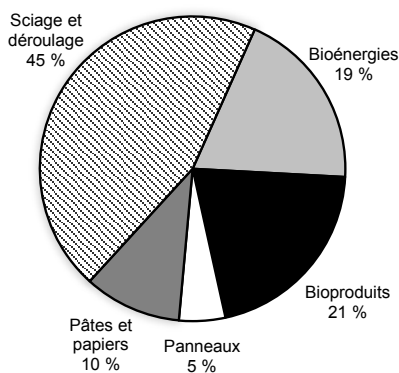
- le projet d'étude d'Industrie manufacturière Mégantic, dont le but est de créer et de produire des panneaux de porte coupe-feu dans les locaux de l'usine de Lac-Mégantic. Il s'agit de la première usine fabriquant ce type de produits au Québec;
- le projet d'investissement Xylo-Carbone permettant l'implantation d'une usine de production de biocarbone, qui utilisera une technologie visant à améliorer le rendement en matière de biocharbon;
- le projet d'investissement et d'innovation de Boa-Franc visant la mécanisation et l'automatisation de différentes étapes du procédé de fabrication de lamelles de plancher d'ingénierie.

Répartition des sommes accordées pour les études et les recherches (en pourcentage)



Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Répartition des sommes accordées pour les projets d'investissement (en pourcentage)



Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

❑ Miser sur nos attraits touristiques

L'industrie touristique représente un levier de développement économique, culturel et social important pour le Québec, notamment en favorisant la création d'emplois et la diversification de l'économie des régions.

— En 2016, les secteurs associés au tourisme représentaient près de 2,5 % du PIB du Québec et comptaient plus de 32 000 entreprises et 375 000 emplois dans toutes les régions.

Au cours des dernières années, la conjoncture favorable a permis au Québec d'accroître ses recettes touristiques. Un plus grand nombre de visiteurs étrangers et canadiens ont profité des attraits touristiques du Québec, au bénéfice des communautés locales.

2017, une année record pour le tourisme au Québec

L'année 2017 a été exceptionnelle à plusieurs points de vue pour l'industrie touristique québécoise.

- Les recettes touristiques ont connu une hausse de 5,9 %, pour atteindre près de 15 milliards de dollars, un sommet inégalé. Il s'agit d'une quatrième année consécutive de croissance.
- Les entrées de touristes internationaux par le Québec ont augmenté, avec une progression de 4,7 % des touristes en provenance des États-Unis et de 10,7 % des touristes des autres pays.
- Les indicateurs de l'hébergement étaient également en hausse dans presque toutes les régions. Le nombre d'unités louées a connu une augmentation de 4,1 % dans l'ensemble du Québec, une deuxième année consécutive de croissance.

Selon un récent sondage du ministère du Tourisme du Québec, les professionnels de l'industrie touristique confirment l'excellente performance de 2017 et s'attendent à ce que 2018 affiche également de bonnes performances.

Source : Bilan touristique de l'année 2017 au Québec du ministère du Tourisme du Québec.

■ Le tourisme en forte croissance au Québec

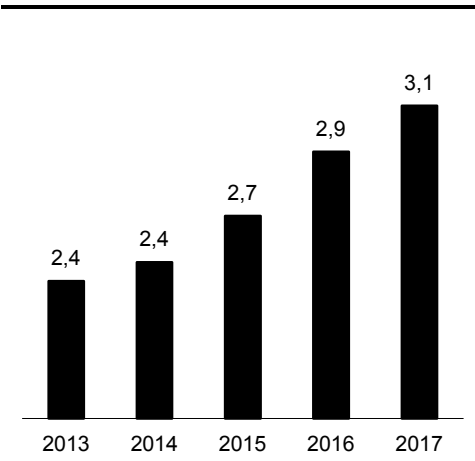
Combinée aux initiatives mises en place par le gouvernement pour appuyer le développement des attraits touristiques partout au Québec, la conjoncture favorable a permis au secteur du tourisme de connaître une forte progression. À cet égard, entre 2013 et 2017 :

- le nombre de touristes internationaux en visite au Québec est passé de 2,4 millions à 3,1 millions, une augmentation de près du tiers;
- les recettes touristiques du Québec sont passées de 12,4 milliards de dollars à 14,8 milliards de dollars, une hausse de 19,3 %.

En misant sur ses atouts, le Québec a su se démarquer au cours des dernières années dans un marché international où l'offre touristique est grandissante.

GRAPHIQUE 32

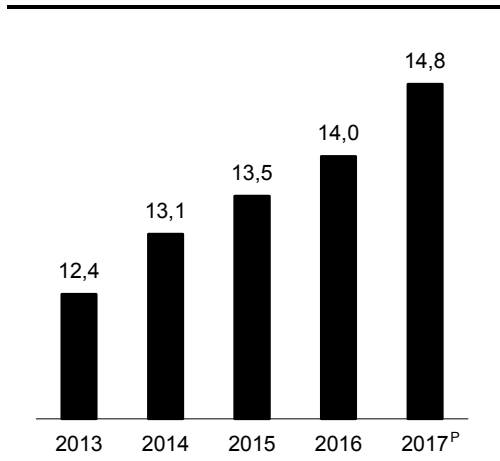
Nombre de touristes internationaux au Québec (en millions)



Sources : Statistique Canada et ministère du Tourisme du Québec.

GRAPHIQUE 33

Recettes touristiques du Québec (en milliards de dollars)



P : Prévion.

Sources : Statistique Canada et ministère du Tourisme du Québec.

■ 327 M\$ pour soutenir l'industrie touristique québécoise

Un appui important a été accordé dans le cadre du Plan économique du Québec afin de favoriser l'essor de l'industrie touristique et la mise en valeur du potentiel québécois. Cet appui s'est traduit par :

- des investissements majeurs dans les attraits touristiques du Québec, notamment grâce à l'élargissement des paramètres et à la bonification des enveloppes d'intervention du Programme d'appui au développement des attraits touristiques et du Programme de soutien aux stratégies de développement touristique;
- une bonification du soutien accordé aux festivals et événements.

En particulier, le gouvernement a mis en place le Plan d'action 2016-2020 pour le développement de l'industrie touristique, qui met l'accent sur le développement de l'offre de produits touristiques grâce à six stratégies sectorielles liées à des créneaux présentant des avantages concurrentiels pour le Québec.

Du côté du tourisme faunique, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre, notamment :

- un plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive de 19 millions de dollars;
- le développement du réseau des zones d'exploitation contrôlées de chasse et pêche, avec un soutien de 20 millions de dollars;
- le développement des infrastructures de la réserve faunique Duchénier, avec un investissement de 10 millions de dollars.

Enfin, des investissements totaux de plus de 310 millions de dollars ont été annoncés afin de favoriser la mise en valeur des établissements de la Sépaq. En plus des sommes disponibles dans les programmes courants des différents ministères et organismes, le gouvernement a annoncé depuis 2014 des mesures additionnelles de plus de 327 millions de dollars pour soutenir le secteur du tourisme.

TABLEAU 20

Impact financier du soutien additionnel accordé depuis 2014 pour le secteur du tourisme, par axe d'intervention (en millions de dollars)

	Total d'ici 2022-2023
Investir dans les attraits touristiques du Québec	-152,1
Appuyer la réalisation de projets touristiques d'envergure	-102,5
Bonifier le soutien accordé aux festivals et événements	-39,9
Développer l'offre de produits touristiques	-32,8
TOTAL	-327,3

Des investissements mettant en valeur les établissements de la Sépaq

La mission de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) consiste à assurer l'accessibilité, la mise en valeur et la protection des territoires et des équipements publics qui lui sont confiés par le gouvernement. Au fil des ans, la Sépaq a su s'imposer comme un important levier touristique au Québec.

Depuis 2015, le gouvernement a favorisé la mise en valeur des établissements de la Sépaq par des investissements totalisant plus de 310 millions de dollars :

- 21,6 millions de dollars ont été accordés pour le développement de produits mettant en valeur les attraits touristiques naturels du fleuve Saint-Laurent;
- 36 millions de dollars ont été accordés pour investir dans les infrastructures nécessaires à l'exploitation du parc national d'Opémican et dans la restauration des bâtiments de son site historique;
- 60,5 millions de dollars ont été alloués à la bonification de l'offre d'activités hivernales et d'activités de nature et d'aventure, de même qu'à la protection du patrimoine bâti, culturel et naturel de la Sépaq;
- 75 millions de dollars ont été attribués pour l'entretien des établissements, pour le développement de nouvelles infrastructures touristiques et pour la mise en œuvre d'un plan de gestion environnementale;
- plus de 120 millions de dollars ont été prévus dans le Plan économique du Québec de mars 2018, soit :
 - 70 millions de dollars pour la valorisation du patrimoine bâti, de nouvelles infrastructures touristiques et la restauration des milieux naturels,
 - plus de 50 millions de dollars pour la construction d'un pavillon des prédateurs à l'Aquarium du Québec.

❑ Le secteur bioalimentaire : un levier de développement économique

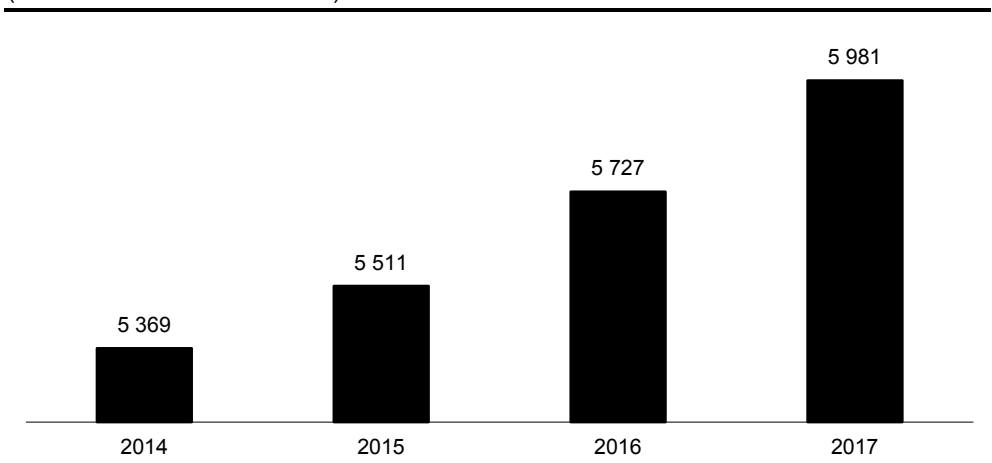
Le secteur bioalimentaire, qui couvre l'ensemble des activités liées à l'agriculture, aux pêches et à l'aquaculture commerciales, à la transformation, au commerce de l'alimentation et aux services alimentaires, représente une part importante de l'économie avec plus de 500 000 emplois et une contribution au PIB du Québec évaluée à 25,3 milliards de dollars, soit environ 8 % du PIB.

Le Plan économique du Québec a mis en place des mesures afin d'assurer la compétitivité de l'ensemble de l'industrie bioalimentaire du Québec.

Les gestes du gouvernement ont soutenu la fabrication d'aliments, laquelle s'est accrue de 11,4 % entre 2014 et 2017.

GRAPHIQUE 34

Production dans le secteur de la fabrication d'aliments (en millions de dollars de 2007)



Source : Institut de la statistique du Québec.

■ Un appui de 560 M\$ pour le secteur bioalimentaire

Le Plan économique du Québec a prévu des gestes importants en faveur du secteur bioalimentaire. Entre autres, le secteur bioalimentaire a bénéficié d'investissements de plus de 210 millions de dollars sur six ans, dont 45 millions de dollars au Plan économique du Québec de mars 2016 et près de 167 millions de dollars au Plan économique du Québec de mars 2017.

En ajout aux mesures des dernières années, des investissements de près de 349 millions de dollars sur cinq ans sont prévus au Plan économique du Québec de mars 2018 afin d'appuyer la mise en place d'initiatives qui s'inscriront dans le cadre de la politique bioalimentaire.

— Au total, le Plan économique du Québec consacre 560 millions de dollars à l'essor du secteur bioalimentaire québécois d'ici 2022-2023.

À ces sommes s'ajoutent des investissements de 80 millions de dollars pour la modernisation d'infrastructures de formation et d'innovation de l'Institut de technologie agroalimentaire, de laboratoires d'analyses et des centres d'expertise et de recherche affiliés au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

TABLEAU 21

Impact financier du soutien au secteur bioalimentaire

(en millions de dollars)

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Plan économique du Québec de mars 2018	—	—	-59,1	-70,8	-73,8	-74,5	-70,5	-348,7
Plan économique du Québec de mars 2017	—	-20,7	-29,4	-35,3	-40,6	-40,7	—	-166,7
Plan économique du Québec de mars 2016	-9,0	-10,0	-10,0	-8,0	-8,0	—	—	-45,0
TOTAL⁽¹⁾	-9,0	-30,7	-98,5	-114,1	-122,4	-115,2	-70,5	-560,4

(1) Des investissements de 80 M\$ sont également prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2018-2028.

Développement de l'industrie des boissons alcooliques québécoise

L'industrie des boissons alcooliques du Québec est en pleine évolution, et les retombées économiques qu'elle génère bénéficient à toutes les régions du Québec.

Depuis les dernières années, plusieurs initiatives ont permis de soutenir les entreprises produisant des boissons alcooliques dans leur développement et dans leurs projets d'innovation.

En décembre 2016, la Loi sur le développement de l'industrie des boissons alcooliques artisanales entrainée en vigueur. Cette loi a entamé la modernisation du cadre législatif et réglementaire concernant les boissons alcooliques, et l'exercice de modernisation se poursuit.

Parmi les modifications apportées depuis 2016, notons :

- la vente des produits artisanaux non fortifiés, notamment les vins et les cidres, dans les épicerie et les dépanneurs;
- l'introduction du permis de coopérative de producteurs artisans et du permis de production artisanale d'alcool et de spiritueux;
- l'autorisation de vendre, pour consommation dans un autre endroit, de la bière fraîche tirée du robinet pompe;
- l'autorisation, pour les titulaires de permis de producteur artisanal de bière, de vendre directement aux titulaires de permis de réunion;
- l'autorisation, pour les titulaires de permis de distillateur, de vendre leurs produits sur les lieux de fabrication pour consommation dans un autre endroit;
- la création du Programme d'appui aux initiatives de commercialisation du secteur des boissons alcooliques;
- la modification du Programme d'appui au positionnement des alcools québécois dans le réseau de la Société des alcools du Québec (PAPAQ) pour l'étendre au spiritueux.

De plus, le Plan économique du Québec de mars 2018 annonce :

- la bonification du PAPAQ pour les spiritueux québécois;
- la modernisation du Règlement sur le cidre et les autres boissons alcooliques à base de pommes;
- l'autorisation d'embouteiller des spiritueux importés pour le compte d'un tiers.

Finalement, le projet de loi 170, Loi modernisant le régime juridique applicable aux permis d'alcool et modifiant diverses dispositions législatives en matière de boissons alcooliques a été déposé à l'Assemblée nationale en février 2018. Ce projet de loi vise à simplifier et à moderniser les conditions reliées aux permis de vente de boissons alcooliques afin de répondre davantage aux besoins des citoyens et de l'industrie. Il vise également à favoriser une consommation responsable de boissons alcooliques.

2.4 Miser sur la créativité et l'innovation des Québécois

Stimuler l'innovation et la créativité constitue un élément fondamental des actions entreprises par le gouvernement dans le cadre du Plan économique du Québec.

Plusieurs gestes ont été posés afin d'appuyer l'ensemble de la chaîne d'innovation, de la recherche et développement jusqu'à la commercialisation. Ils visent à :

- faire du Québec une société du savoir plus prospère;
- répondre aux défis de l'économie numérique;
- soutenir la commercialisation des innovations québécoises.

Des gestes pour faire face aux défis de la mondialisation et au virage numérique de l'économie

Le Plan économique du Québec a mis en place des gestes pour permettre au Québec d'être mieux outillé afin de développer son économie du savoir et de faire face aux défis liés à la mondialisation et au virage numérique.

De plus, le Plan économique du Québec a prévu plusieurs initiatives afin d'appuyer le rayonnement des artistes québécois qui participent activement au développement économique du Québec.

- En outre, le rayonnement international du secteur culturel québécois illustre la grande créativité qui caractérise le Québec.

En plaçant la créativité et l'innovation au cœur de ses politiques publiques, le gouvernement positionne le Québec afin qu'il poursuive les progrès réalisés et qu'il consolide sa position de chef de file dans les créneaux économiques de demain.

2.4.1 Une société du savoir plus prospère

Avec la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022, le gouvernement s'est donné comme objectifs de :

- classer le Québec parmi les dix leaders de l'OCDE en matière de recherche et d'innovation d'ici 2022;
- faire du Québec, sur l'horizon de 2030, une société innovante, créative et reconnue en tant que pépinière de talents, d'idées et d'innovations.

□ Une stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation dotée de moyens importants

La Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, rendue publique le 12 mai 2017, offre une vision gouvernementale axée sur une société du savoir plus prospère, avant-gardiste et rayonnante.

Pour sa mise en œuvre, la stratégie dispose d'un budget additionnel de 585 millions de dollars pour ses initiatives s'inscrivant dans trois grands axes d'intervention, soit :

- 133 millions de dollars pour développer les talents, les compétences et la relève, notamment grâce aux fonds de recherche du Québec;
- 267 millions de dollars pour investir dans la capacité de recherche et d'innovation sous toutes ses formes, notamment grâce au programme Passeport innovation;
- 185 millions de dollars pour dynamiser le transfert et la commercialisation des innovations, notamment par l'appui aux regroupements sectoriels de recherche.

Au total, en incluant les sommes additionnelles prévues au Plan économique du Québec de mars 2017, ce sont près de 2,8 milliards de dollars sur cinq ans qui seront consacrés à la recherche et à l'innovation.

La Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022

Dans le cadre de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022, ce sont 36 mesures et 7 projets qui seront mis en œuvre, dont la création d'une supergrappe en intelligence artificielle dotée d'un budget de 100 millions de dollars, ainsi que la bonification de 180 millions de dollars sur cinq ans du financement des fonds de recherche du Québec.

De plus, la Stratégie a permis de soutenir plusieurs organismes du domaine de la recherche et de l'innovation, par exemple :

- l'Institut national d'optique, pour assurer le développement de son savoir dans le domaine de l'Internet des objets, en robotique avancée et en impression 3D;
- Génome Québec, afin de maximiser les performances du Québec dans le cadre des programmes de Génome Canada;
- les neuf regroupements de recherche industrielle, qui incluent notamment le Consortium de recherche et d'innovation en aérospatiale au Québec, le Consortium de recherche et d'innovation en transformation métallique, le Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium et le Consortium québécois sur la découverte du médicament.

Par ailleurs, des appels de projets ont été lancés dans le cadre de la stratégie afin d'appuyer des projets de *startups*.

- Un appel de projets a été lancé en janvier 2018 afin de soutenir les *startups* dans la réalisation de leurs projets d'innovation et un autre a été lancé en septembre 2017 afin de soutenir les *startups* jeunesse.

Au total, ce sont près de 2,8 milliards de dollars qui seront consacrés à la recherche et à l'innovation sur cinq ans.

■ Les fonds de recherche du Québec

Les fonds de recherche du Québec jouent un rôle important dans l'écosystème québécois de la recherche, notamment en offrant un soutien financier aux étudiants et aux chercheurs du réseau universitaire. Le gouvernement soutient trois fonds ayant chacun leur mission propre, soit la nature et les technologies, la santé ainsi que la société et la culture.

Afin de réaffirmer leur caractère stratégique, le Plan économique du Québec a prévu une augmentation de leur financement de 180 millions de dollars sur cinq ans.

— Cette nouvelle enveloppe représente une hausse du financement des fonds de recherche du Québec de plus de 20 % par rapport à leur financement de base.

— Ce sont donc plus de 1 milliard de dollars qui seront disponibles pour le financement des fonds de recherche du Québec pour les années 2017-2018 à 2021-2022.

Cette bonification bénéficie notamment aux universités puisque plus de financement est offert aux chercheurs et aux regroupements de chercheurs. Elle permet aussi de soutenir plus de projets présentant un potentiel de commercialisation, notamment en ciblant ceux dont les applications industrielles sont les plus probables.

TABLEAU 22

Augmentation du financement des fonds de recherche du Québec de 2017-2018 à 2021-2022

(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total
Financement de base	174,5	174,5	174,5	174,5	174,5	872,5
Augmentation du financement	20,0	40,0	40,0	40,0	40,0	180,0
TOTAL	194,5	214,5	214,5	214,5	214,5	1 052,5

■ Regroupements sectoriels de recherche industrielle

Au nombre de neuf, les regroupements sectoriels de recherche industrielle sont des joueurs importants dans l'élaboration et le financement de projets de recherche collaborative.

Ces regroupements, qui sont présents dans différents secteurs industriels clés, incluent notamment le Consortium de recherche et d'innovation en aérospatiale au Québec, le Consortium de recherche et d'innovation en transformation métallique, le Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium et le Consortium québécois sur la découverte du médicament.

En soutenant les regroupements sectoriels de recherche industrielle pour un montant de plus de 95 millions de dollars depuis 2014-2015, le gouvernement du Québec a contribué à la réalisation de plus de 379 projets. Cet appui a généré des investissements totaux en recherche et innovation de plus de 263 millions de dollars.

TABLEAU 23

Aide financière accordée aux neuf regroupements sectoriels de recherche industrielle depuis 2014-2015

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018 ^P	Total
Montant accordé	7,2	14,2	27,3	46,4	95,1
Projets (en nombre)	n. d.	92	125	162	379
Valeur totale des projets	18,7	38,3	81,1	125,0	263,1

P : Préviation.

Source : Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

Centres collégiaux de transfert de technologie

Les collèges sont dotés d'une structure particulière pour accompagner les entreprises et les organisations dans la recherche appliquée, le soutien technique et la formation.

- Cette structure prend forme dans les Centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT).

Les CCTT sont des organismes reconnus par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et relèvent des collèges.

Actuellement, il existe 49 CCTT, soit 43 centres de nature technologique et 6 centres spécialisés dans les pratiques sociales novatrices. Les 49 CCTT, qui sont répartis entre 33 cégeps et 1 collège privé, sont présents dans quatorze régions administratives du Québec.

Les CCTT couvrent un large éventail de champs d'activité et chacun d'eux possède une expertise dans un ou des domaines particuliers.

Leur mandat est d'effectuer des activités de recherche appliquée, d'aide technique et d'information afin de contribuer à l'élaboration et à la réalisation de projets d'innovation technologique et sociale, ainsi qu'à l'implantation et à la diffusion de l'innovation.

Les CCTT assurent aux entreprises et aux organismes une assistance à diverses étapes d'un processus de changement sur les plans technologique et social.

- Ils accompagnent environ 4 000 entreprises par année dans le développement de leurs projets de recherche et d'innovation.

Les activités des CCTT contribuent grandement au rapprochement entre les entreprises, les organismes et les établissements d'enseignement collégial. Elles ont des retombées importantes sur la formation scientifique et technique, assurant ainsi une meilleure adéquation entre les besoins de main-d'œuvre et la formation spécialisée. De cette façon, les CCTT contribuent au développement économique de leur région respective et du Québec en général dans leurs secteurs d'expertise.

En janvier 2018, le gouvernement a annoncé un appel de propositions qui permettra aux collèges d'implanter de nouveaux CCTT, notamment dans le domaine des pratiques sociales novatrices.

De plus, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit une contribution de 20 millions de dollars notamment afin d'implanter une nouvelle approche de formation « trial ». Cette approche permet d'intégrer les étudiants à la fois au milieu du travail et au milieu de la recherche.

❑ **Montréal, centre mondial de l'intelligence artificielle**

Montréal est reconnu comme une plaque tournante de l'intelligence artificielle, notamment grâce à la présence d'un grand nombre de chercheurs internationalement reconnus dans ce domaine et dans celui de l'apprentissage profond.

- Montréal compte notamment l'Institut des algorithmes d'apprentissage de Montréal (MILA), dirigé par M. Yoshua Bengio, un pionnier mondial en intelligence artificielle, ainsi que l'Institut de valorisation des données (IVADO), un institut pivot à Montréal qui regroupe l'expertise québécoise en recherche opérationnelle, en intelligence artificielle et en science des données, et qui établit des synergies entre le domaine universitaire et l'industrie.

Cette renommée internationale a d'ailleurs permis à Montréal d'attirer les principaux acteurs de ce secteur, tels que DeepMind, Facebook, Google, Microsoft, Samsung et Thales, qui ont choisi d'investir dans le secteur de l'intelligence artificielle montréalais.

L'écosystème montréalais est aussi alimenté par l'intérêt croissant des industriels pour les applications de l'intelligence artificielle dans leurs opérations. À cet égard, l'entreprise émergente Element AI propose de connecter des entreprises et des chercheurs pour la création de ces solutions.

■ **Maintenir le leadership du Québec dans ce secteur d'avenir**

L'attraction et la rétention de l'expertise au Québec demeurent une nécessité et un défi. C'est pourquoi, dans le cadre du Plan économique du Québec, le gouvernement a pris des moyens afin de maintenir le leadership du Québec dans ce pôle d'avenir, notamment en :

- donnant un appui de 100 millions de dollars pour la création et l'essor d'une grappe en intelligence artificielle. La grappe, arrimée à l'IVADO, contribuera à la définition d'une vision québécoise de l'intelligence artificielle;
- soutenant la réalisation de plusieurs projets qui mettent en valeur le savoir-faire du Québec en intelligence artificielle, par exemple :
 - le développement de la supergrappe des chaînes d'approvisionnement optimisées par l'intelligence artificielle (SCALE.AI),
 - le lancement de NextAI à HEC Montréal et de Creative Destruction Lab de Montréal,
 - la mise sur pied de l'Organisation mondiale de l'intelligence artificielle à Montréal.

L'Institut de valorisation des données

L'Institut de valorisation des données (IVADO) est né d'une initiative universitaire et industrielle de Campus Montréal, qui regroupe HEC Montréal, Polytechnique Montréal et l'Université de Montréal.

IVADO regroupe des professionnels de l'industrie et des chercheurs universitaires, soit plus de 1 000 scientifiques des données, dont 150 chercheurs reconnus parmi les meilleurs dans le monde. Il est au premier rang mondial pour ses publications.

Ses partenaires universitaires incluent notamment le Groupe d'études et de recherche en analyse des décisions, le Centre interuniversitaire de recherche sur les réseaux d'entreprise, la logistique et le transport, l'Institut des algorithmes d'apprentissage de Montréal et la Chaire d'excellence en recherche du Canada sur la science des données pour la prise de décision en temps réel.

Subvention du Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada

Dans le cadre du Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il verserait 93,6 millions de dollars à IVADO pour la mise en œuvre de sa stratégie Données au service des Canadiens : apprentissage profond et optimisation aux fins de la révolution du savoir.

Cette stratégie devrait servir à ouvrir la voie à des percées scientifiques importantes en permettant l'extraction efficace de renseignements utiles à partir d'ensembles de données volumineux (apprentissage machine) et leur transformation en décisions exécutables (opérations).

Elle permettra également de former un effectif qualifié de scientifiques des données possédant des compétences en entrepreneuriat afin de maximiser les retombées de la recherche.

❑ Des innovations dans le secteur des sciences de la vie

En 2016, l'industrie des sciences de la vie comptait au Québec environ 630 entreprises soutenant plus de 30 000 emplois hautement qualifiés.

Au cours des dernières années, ce secteur a connu de profondes transformations. L'arrivée de multiples innovations technologiques et les nouvelles exigences réglementaires ont poussé :

- les entreprises du secteur à adopter de nouveaux modèles d'affaires;
- les gouvernements à envisager l'intégration de certaines technologies pour réduire les coûts en santé et améliorer les soins accordés aux patients.

Afin de soutenir ce secteur d'activité parmi les plus innovateurs de l'économie québécoise, le gouvernement a rendu publique, le 5 mai 2017, la Stratégie québécoise des sciences de la vie 2017-2027 – L'innovation prend vie.

- Cette stratégie, qui s'étale sur une période de dix ans, s'appuie sur un premier cadre financier de 205 millions de dollars sur cinq ans.
- De plus, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 52,5 millions de dollars additionnels afin de soutenir des initiatives du secteur.

■ Des cibles ambitieuses pour un secteur porteur

Avec la Stratégie québécoise des sciences de la vie 2017-2027, le gouvernement du Québec se donne des cibles ambitieuses, soit :

- attirer 4 milliards de dollars d'investissements privés au Québec d'ici 2022;
- faire du Québec l'un des cinq pôles nord-américains les plus importants du secteur d'ici 2027, alors qu'il occupait le dixième rang lors du lancement de la Stratégie québécoise des sciences de la vie 2017-2027.

La stratégie prévoit des initiatives s'articulant autour de quatre axes d'intervention comprenant chacun des mesures importantes, soit :

- accroître les investissements en recherche et en innovation dans l'ensemble des sciences de la vie grâce, entre autres, à la mise sur pied d'un Fonds d'accélération des collaborations en santé, doté d'une enveloppe pouvant atteindre 75 millions de dollars;
- favoriser la création d'entreprises innovatrices et assurer leur croissance, notamment par le programme BioMed Propulsion, doté d'une enveloppe de 100 millions de dollars;
- soutenir des projets d'investissements privés et faire du Québec un endroit privilégié pour les projets de biofabrication, grâce à une enveloppe de 100 millions de dollars;
- intégrer davantage l'innovation dans le réseau de la santé et des services sociaux, notamment par la mise en place du Bureau de l'innovation en santé et en services sociaux.

■ Un appui additionnel de près de 204 M\$ depuis 2014

En plus des sommes disponibles dans les programmes courants des différents ministères et organismes, le gouvernement a annoncé depuis 2014 des mesures totalisant près de 204 millions de dollars pour soutenir le secteur des sciences de la vie.

TABLEAU 24

Impact financier du soutien additionnel accordé au secteur des sciences de la vie, par axe d'intervention, depuis 2014 (en millions de dollars)

	Total d'ici 2022-2023
Accroître les investissements en recherche et en innovation	-120,1
Favoriser la création d'entreprises innovatrices et assurer leur croissance	-37,2
Intégrer davantage l'innovation dans le réseau de la santé et des services sociaux	-46,5
TOTAL	-203,8

2.4.2 Répondre aux défis de l'économie numérique

L'usage des technologies numériques par les entreprises contribue à l'augmentation de la productivité, à l'innovation et à la création d'emplois.

Le Québec doit être en mesure de profiter des opportunités créées par ces nouvelles technologies et de s'adapter de façon continue aux nouvelles tendances mondiales.

□ Déploiement d'une stratégie numérique d'avant-garde

La Stratégie numérique du Québec, lancée en décembre 2017, est un véritable projet de société qui touche l'ensemble de ses sphères, notamment la vie sociale, l'organisation du travail, les modes d'apprentissage et les façons de s'informer, la gestion de la santé, la protection de l'environnement ainsi que le rayonnement de la culture et l'amélioration du bien-être.

— Le Québec a pour projet de se positionner sur toutes les scènes en prenant les devants comme acteur de la transformation numérique mondiale.

En assurant une cohérence d'ensemble au projet et en proposant une vision globale ambitieuse du Québec de demain, la Stratégie numérique du Québec, qui se veut évolutive, pousse la société québécoise à créer plus de valeur et à accroître la prospérité collective en fonction de principes communs forts.

Cette stratégie permet de mener une offensive unique pour accroître l'accès à des infrastructures numériques performantes et accélératrices d'innovations sur tout le territoire.

Entre autres, parmi les actions contribuant à la stratégie, le Plan d'action en économie numérique, dévoilé en mai 2016, dispose de près de 200 millions de dollars sur cinq ans afin de développer une économie d'excellence en gestion numérique.

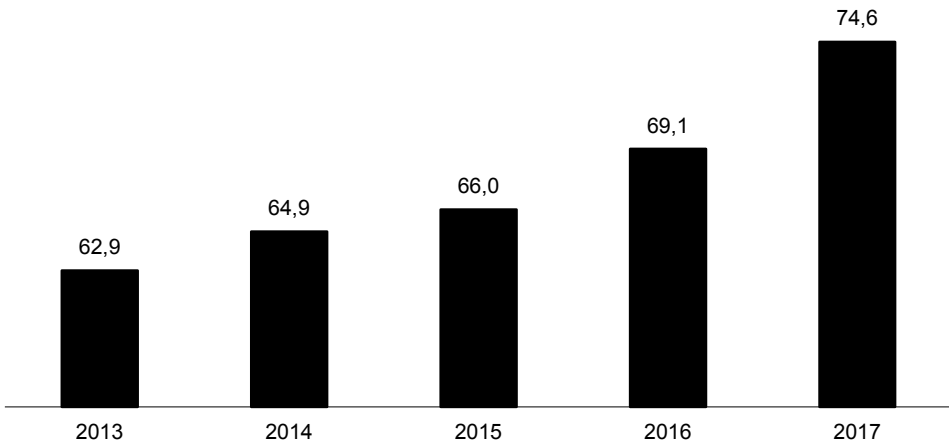
❑ Une stratégie s'appuyant sur l'expertise des Québécois

Le dynamisme du secteur des services des technologies de l'information a permis aux entreprises de ce secteur de croître de manière importante au cours des dernières années.

— Le nombre d'emplois dans le secteur des services des technologies de l'information est passé de près de 63 000 en 2013 à près de 75 000 en 2017, soit une croissance de 18,5 %.

GRAPHIQUE 35

Emplois dans le secteur des services des technologies de l'information (en milliers)



Note : Les emplois du secteur des services des technologies de l'information correspondent aux emplois dans les secteurs de l'édition de logiciels (SCIAN 5112), du traitement et de l'hébergement de données et services connexes (SCIAN 5182) ainsi que de la conception de systèmes informatiques et services connexes (SCIAN 5415).

Source : Statistique Canada.

Stratégie numérique du Québec

La Stratégie numérique du Québec, qui est le résultat d'une vaste consultation entreprise à l'été 2016, définit une vision gouvernementale cohérente afin que le Québec évolue vers une société numérique.

Elle s'articule autour de sept orientations stratégiques qui guideront les priorités d'intervention au cours des cinq prochaines années. Une cible précise a été définie pour chaque orientation.

Orientations et cibles de la Stratégie numérique du Québec

Orientations	Cibles
Des infrastructures numériques fiables et évolutives	Que 100 % des citoyens aient accès à des services Internet haut débit et que plus de 90 % d'entre eux aient accès à des services Internet très haut débit d'au moins 100 Mbps en téléchargement et 20 Mbps en téléversement
L'éducation et le développement des compétences numériques pour tous	Que tous les citoyens développent davantage de compétences numériques de manière à ce que le Québec figure parmi les leaders de l'OCDE en la matière
Une administration publique transparente et efficiente	Que 90 % de la mise en œuvre de l'orientation sur l'administration publique de la Stratégie numérique du Québec soit réalisée
Des villes et des territoires intelligents	Qu'au moins 75 % des citoyens bénéficient de la transformation numérique des municipalités
Une économie d'excellence numérique	Que l'ensemble des entreprises québécoises rehaussent leur intensité numérique de 50 %
La santé connectée au citoyen	Que 100 % des citoyens puissent interagir de façon numérique avec le réseau de la santé et des services sociaux et ses professionnels
Le rayonnement culturel, chez nous, partout	Que l'offre culturelle québécoise soit davantage visible et consultée sur les réseaux numériques

Par ailleurs, six principes transversaux, qui s'appliquent à chacune des orientations, guideront l'ensemble des actions prises dans l'univers numérique :

- la transparence;
- l'ouverture, la sécurité et la pérennité des données;
- la participation publique;
- la création de valeur publique;
- l'expérimentation, l'innovation ouverte et la collaboration;
- l'agilité et l'efficience.

❑ 1,9 G\$ pour le virage numérique

Le Plan économique du Québec a prévu des mesures afin de soutenir les différents secteurs d'activité économique dans leur transformation numérique, dont :

- 400 millions de dollars pour des projets visant à assurer un accès à des services Internet haute vitesse en milieu rural et en région éloignée, notamment par l'entremise du programme Québec branché;
- 355 millions de dollars pour la mise en œuvre du Plan numérique en éducation et en enseignement supérieur;
- 226,3 millions de dollars pour des initiatives dans le secteur culturel, entre autres le Plan culturel numérique du Québec;
- 194,2 millions de dollars pour le Plan pour moderniser le système de justice;
- 406 millions de dollars pour des mesures fiscales en appui au virage numérique.

Jusqu'à maintenant, des investissements de plus de 1,9 milliard de dollars sont prévus en appui à la mise en œuvre de la stratégie numérique et aux différents plans d'action sectoriels qu'elle chapeaute.

TABLEAU 25

Principaux investissements dans le cadre de la Stratégie numérique du Québec

(en millions de dollars)

	Investissements totaux d'ici 2022-2023
Plan d'action en économie numérique	187,9
Projets visant à assurer un accès à des services Internet haute vitesse en milieu rural et en région éloignée	400,0
Développer les technologies de prochaine génération au Québec	66,6
Plan d'action en éducation et en enseignement supérieur	355,0
Initiatives en faveur de la transformation numérique du domaine culturel	226,3
Transformation numérique des organisations publiques	72,0
Plan pour moderniser le système de justice	194,2
Virage numérique de l'industrie touristique	15,0
Transformation numérique dans le secteur de la construction	11,0
Bénéficiaire de l'expertise des tribunaux administratifs des marchés financiers afin de numériser les tribunaux québécois	2,5
Mesures fiscales en appui au virage numérique	406,0
TOTAL	1 936,5

Programme Québec branché

Le programme Québec branché vise à assurer aux citoyens, aux organismes et aux entreprises situés en milieu rural et en région éloignée mal ou non desservis un accès à des services Internet haute vitesse¹ de qualité, à un coût comparable à celui observé en milieu urbain.

Doté d'une enveloppe de 100 millions de dollars, le programme appuie le financement d'infrastructures numériques de distribution et de transport dans les communautés rurales, en complémentarité avec le nouveau programme Brancher pour innover² du gouvernement du Canada.

Dans le cadre du premier appel de projets du programme Québec branché, qui s'est terminé le 20 avril 2017, plus de 240 projets ont été soumis.

Près du tiers de ces projets ont été retenus et recevront ainsi une aide financière pour l'implantation d'infrastructures numériques. Cela représente un investissement de l'ordre de 100 millions de dollars par l'entremise du programme Québec branché.

- Avec la contribution offerte par le gouvernement fédéral par son programme Brancher pour innover, les investissements totaux s'élèveront à près de 300 millions de dollars.
- Près de 100 000 foyers additionnels seront branchés à un réseau Internet haute vitesse.

De plus, afin d'assurer l'accessibilité à un réseau numérique performant dans toutes les régions du Québec, la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec a prévu une bonification de 300 millions de dollars, notamment pour la réalisation de la deuxième phase du programme Québec branché.

1 Le programme Québec branché a été élaboré au cours de l'année 2016 à partir des normes du CRTC qui étaient en vigueur à ce moment. Un accès était alors considéré à haut débit lorsqu'il permettait un débit de téléchargement d'au moins 5 Mbps, un débit de téléversement d'au moins 1 Mbps et une capacité mensuelle de transfert de données égale ou supérieure à la moyenne canadienne. Depuis, le CRTC a établi de nouvelles cibles pour le service de base de connexion Internet. Il souhaite que, d'ici 2021, 90 % des ménages et des entreprises du Canada aient accès à une connexion Internet à large bande d'au moins 50 Mbps en téléchargement et d'au moins 10 Mbps en téléversement.

2 Le programme Brancher pour innover, doté d'une enveloppe de 500 M\$ provenant du gouvernement fédéral, vise à améliorer les services Internet haute vitesse dans les collectivités canadiennes rurales et éloignées.

❑ **D'importantes aides fiscales en appui au virage numérique**

Le gouvernement du Québec investit depuis de nombreuses années dans le développement des entreprises technologiques, notamment par la mise en place de différentes mesures fiscales visant à favoriser le virage de l'économie vers un environnement numérique.

Le Québec s'est doté d'un bassin d'entreprises présentes au sein de plusieurs domaines technologiques clés pouvant compter sur une main-d'œuvre qualifiée et compétente reconnue à l'échelle mondiale.

Dans le cadre du Plan économique du Québec, le gouvernement a mis en place de nouvelles mesures fiscales en appui au virage numérique des entreprises :

- le crédit d'impôt relatif à l'intégration des technologies de l'information dans les PME;
- le crédit d'impôt pour appuyer la transformation numérique des entreprises de la presse d'information écrite;
- le congé fiscal pour grands projets d'investissement visant le développement de plateformes numériques;
- la déduction additionnelle pour amortissement pour l'acquisition d'équipement informatique et de matériel de fabrication et de transformation.

■ **Crédit d'impôt relatif à l'intégration des technologies de l'information dans les PME**

Le crédit d'impôt relatif à l'intégration des technologies de l'information dans les PME des secteurs manufacturier, primaire et du commerce de gros et de détail a été mis en place afin d'inciter ces entreprises :

- à intégrer des logiciels à haute valeur ajoutée dans leurs processus d'affaires;
- à utiliser de façon optimale des progiciels de gestion dans l'objectif d'accroître leur productivité et leur compétitivité.

Jusqu'à maintenant, la mesure a permis de soutenir la réalisation de plusieurs centaines de projets d'intégration de progiciels de gestion dans environ 300 PME.

Ces projets représentent des investissements totalisant 45 millions de dollars, pour un montant d'aide fiscale d'environ 8 millions de dollars par année.

■ **Crédit d'impôt pour appuyer la transformation numérique des entreprises de la presse d'information écrite**

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit l'instauration du crédit d'impôt remboursable pour appuyer la transformation numérique des entreprises de la presse d'information écrite. D'une durée de cinq ans, ce crédit d'impôt a notamment pour objectif d'encourager l'innovation numérique dans le modèle d'affaires de ces entreprises.

Sommairement, le crédit d'impôt s'adresse à une société qui :

- exploite un média d'information imprimé ou numérique produisant au Québec des contenus écrits d'information originaux portant sur l'actualité d'intérêt général;
- possède sa propre équipe de rédaction au Québec;
- engage des dépenses relatives au développement de l'offre numérique du média d'information et de l'intelligence d'affaires.

Le taux du crédit d'impôt est de 35 %, et le montant d'aide fiscale pouvant être accordé à une société est limité à 7 millions de dollars par année.

Cette initiative se veut structurante pour l'industrie de la presse d'information écrite et son modèle d'affaires numérique.

■ **Congé fiscal pour grands projets d'investissement – Plateformes numériques**

Le congé fiscal pour grands projets d'investissement visant le développement de plateformes numériques représente une mesure incitative qui contribuera à rehausser l'intensité numérique des entreprises québécoises.

Cette mesure, qui est admissible à tous les secteurs de l'économie, permet aux entreprises québécoises de poursuivre la modernisation de leur offre numérique. À titre d'exemple, elle favorisera les secteurs :

- du commerce de détail, par le développement d'infrastructures destinées au commerce électronique;
- du transport, par le développement de systèmes informatiques permettant l'exploitation de pôles logistiques;
- des télécommunications, qui pourra développer des plateformes de diffusion de contenu culturel et informationnel;
- de l'intelligence artificielle, dont les plateformes informatiques pourront offrir des services tels que l'automatisation des transports, les objets connectés et le traitement de données massives.

■ Déduction additionnelle pour amortissement pour le matériel informatique et le matériel de fabrication et de transformation

Afin d'appuyer le virage numérique des entreprises par l'acquisition de nouvelles technologies et de répondre à la réforme fiscale aux États-Unis, dans le cadre du Plan économique du Québec, le gouvernement a instauré une déduction additionnelle pour amortissement pour le matériel informatique et le matériel de fabrication et de transformation.

Hausser les liquidités des entreprises afin d'appuyer leur virage numérique

La déduction additionnelle de 60 % pour amortissement permettra aux entreprises de déduire en totalité la valeur de leur investissement en matériel informatique en deux ans.

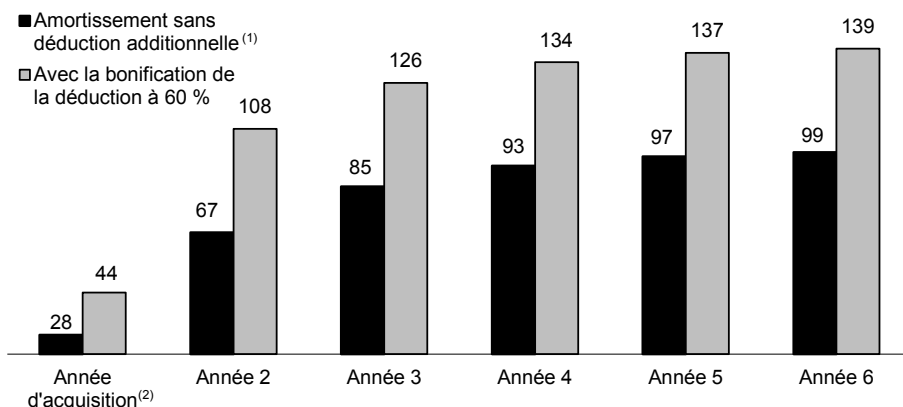
- En comparaison, après deux ans, sans la déduction additionnelle, les entreprises auraient déduit seulement 67 % de la valeur de leur investissement.
- Cela permettra aux entreprises de dégager plus rapidement des liquidités à la suite de leur investissement en réduisant l'impôt à payer, ce qui augmentera leur rentabilité et facilitera leur financement.

De plus, après six ans, la déduction additionnelle, qui s'applique à l'égard des deux premières années d'imposition où le bien est utilisé, permettra aux entreprises de bénéficier d'une déduction d'impôt représentant 139 % de la valeur de leur investissement.

- Cette mesure représente un allègement fiscal de 406 millions de dollars.

Illustration de l'effet de la déduction additionnelle pour amortissement pour le matériel informatique

(amortissement cumulé en pourcentage du coût d'acquisition)



(1) Les règles fiscales prévoient un taux d'amortissement de 55 % selon la méthode dégressive pour le matériel informatique.

(2) Pour l'année d'acquisition, les règles fiscales prévoient un demi-taux d'amortissement.

2.4.3 Soutenir la commercialisation des innovations québécoises

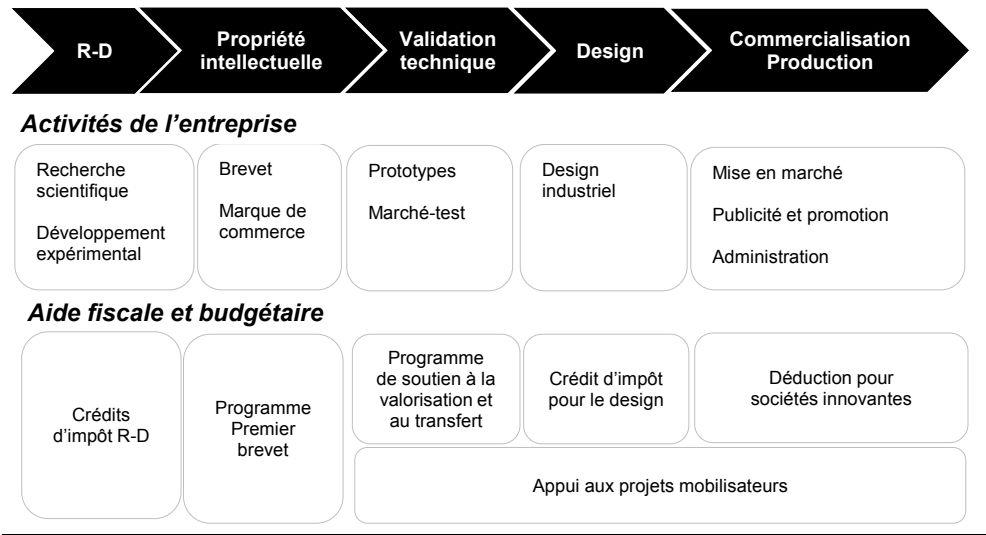
Dans le but de favoriser la commercialisation des innovations conçues par les entreprises québécoises, le Plan économique du Québec a notamment :

- instauré la déduction pour sociétés innovantes (DSI) afin de permettre aux sociétés de bénéficier d'une réduction de leur impôt à l'égard de leur revenu provenant de la commercialisation d'une propriété intellectuelle québécoise;
- favorisé la réalisation de projets mobilisateurs.

En incluant l'ensemble du soutien à l'innovation accordé par le gouvernement du Québec, les entreprises qui réalisent leurs activités au Québec peuvent bénéficier du soutien du gouvernement à toutes les étapes de l'innovation.

ILLUSTRATION 2

Principales mesures d'aides fiscales et budgétaires à l'innovation



❑ **La déduction pour sociétés innovantes**

Dans le but de favoriser la commercialisation et la fabrication au Québec des innovations conçues par les entreprises, le Plan économique du Québec a instauré la déduction pour sociétés innovantes (DSI).

La DSI permet aux entreprises du secteur de la fabrication, qui commercialisent un produit incorporant un brevet protégeant une invention faite au Québec, de bénéficier d'une réduction de leur taux d'imposition sur leurs revenus attribuables à ce brevet.

— Le taux d'imposition des revenus attribuables à un brevet est réduit pour s'établir à 4 %.

En instaurant cet avantage fiscal, le gouvernement vise à favoriser :

- l'investissement dans le secteur manufacturier innovant;
- la rétention de propriétés intellectuelles mises au point au Québec;
- la production et la commercialisation de biens résultant des brevets protégeant des inventions conçues au Québec;
- la compétitivité des entreprises québécoises.

La DSI représente un soutien permettant d'amener les résultats de la recherche jusqu'à l'étape de la commercialisation.

❑ **Appuyer la réalisation de projets mobilisateurs pour accélérer l'innovation dans les domaines porteurs**

Le Québec a le potentiel d'être un chef de file en matière de technologies et d'innovations appliquées, notamment dans les domaines porteurs tels que l'intelligence artificielle.

Par l'initiative des projets mobilisateurs, le gouvernement du Québec soutient financièrement des entreprises afin qu'elles combinent leurs efforts pour mener à terme des projets de développement et d'appropriation d'innovations, notamment en mobilisant des universités, des centres publics de recherche, des organismes de développement économique ainsi que des PME.

Dans le cadre du Plan économique du Québec, le gouvernement appuie des projets mobilisateurs dans plusieurs domaines porteurs.

Appuyer des projets mobilisateurs dans les domaines porteurs

Le Plan économique du Québec prévoit un soutien à plusieurs projets mobilisateurs.

40 millions de dollars pour le projet mobilisateur de l'avion plus écologique

Ce projet, dont la dénomination est SA²GE (Système aéronautique d'avant-garde pour l'environnement), vise à soutenir l'industrie dans la mise au point de technologies dont la commercialisation favorisera l'adaptation aux nouvelles normes environnementales ainsi que la réduction des émissions de GES au Québec et ailleurs.

100 millions de dollars pour la création et l'essor de la grappe en intelligence artificielle

La grappe stimulera la recherche et l'innovation en intelligence artificielle, la recherche opérationnelle ainsi que la création d'entreprises et le déploiement des applications partout au Québec. Un comité a été mis sur pied pour établir la stratégie de déploiement de la grappe.

60 millions de dollars pour des projets de chaînes d'approvisionnement optimisées par l'intelligence artificielle portés par la supergrappe SCALE.AI

Cet appui permettra d'appliquer aux secteurs industriels du Québec les dernières avancées technologiques pour développer les chaînes d'approvisionnement intelligentes. SCALE.AI mobilise à ce jour 118 partenaires, industriels, organismes de facilitation et établissements de recherche de calibre mondial.

60 millions de dollars pour un appel de projets mobilisateurs stratégiques pour le Québec

Cet appel de projets permettra de sélectionner les meilleurs projets, notamment pour commercialiser de nouveaux produits, procédés et services en vue de positionner les entreprises et de les aider à prendre de l'expansion par l'intégration des chaînes de valeur, et d'appuyer les projets de transformation de l'économie, les nouveaux modèles d'affaires et l'innovation de commercialisation.

2.4.4 Un rayonnement culturel mondial

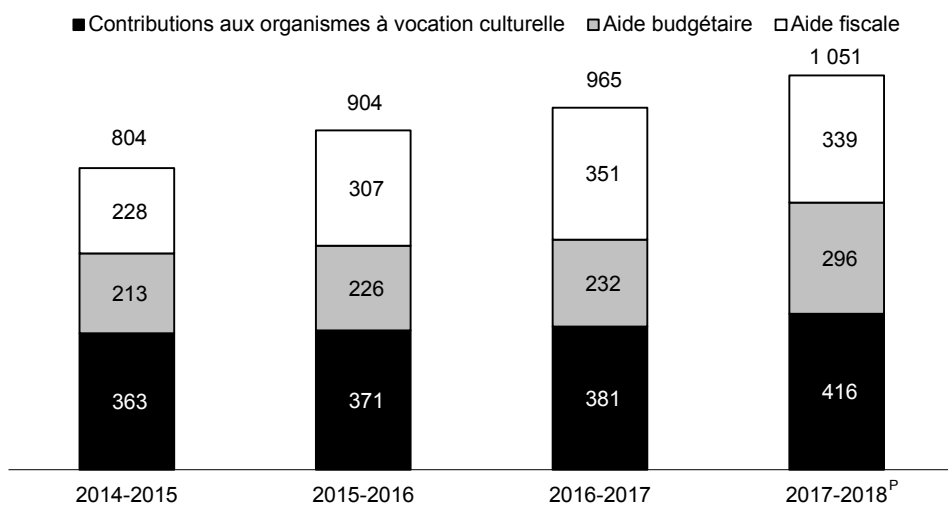
La culture est une composante essentielle du développement des sociétés et elle doit être préservée et valorisée.

Au cours des dernières années, le gouvernement a réaffirmé son engagement envers la culture québécoise. En finançant des artistes, des organismes et des événements culturels partout au Québec, le gouvernement s'assure que les citoyens ont un accès privilégié au talent des créateurs d'ici tout en favorisant une culture québécoise forte et vivante.

Depuis 2014-2015, la contribution gouvernementale au secteur culturel a connu une croissance marquée, passant de 804 millions de dollars à 1 051 millions de dollars en 2017-2018, soit une augmentation de 247 millions de dollars, ou de plus de 30 %.

GRAPHIQUE 36

Évolution de la contribution gouvernementale au secteur culturel – 2014-2015 à 2017-2018⁽¹⁾ (en millions de dollars)



Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

P : Prévission.

(1) Les contributions et l'aide budgétaire incluent les subventions versées en 2017-2018 dans le cadre du Plan économique du Québec de mars 2018.

Sources : Ministère de la Culture et des Communications et ministère des Finances du Québec.

Ces investissements ont permis au Québec de demeurer un chef de file mondial dans les secteurs d'activité culturels. Afin de poursuivre sur cet élan, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit bonifier le soutien apporté au secteur culturel d'une somme additionnelle de 509 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

Soutien important apporté à la production cinématographique et télévisuelle

La main-d'œuvre québécoise du secteur cinématographique et télévisuelle est reconnue mondialement pour ses compétences, son talent et son expérience. Les infrastructures et les ressources, toujours à la fine pointe de la technologie, permettent d'y réaliser des productions de grande envergure.

Au cours des dernières années, le gouvernement a continué à y investir des sommes importantes, ce qui permet au secteur de la production cinématographique et télévisuelle de continuer à croître rapidement.

- Depuis 2014-2015, les budgets alloués à ce secteur ont augmenté de près de 50 % pour atteindre 338 millions de dollars.

La stabilité et la compétitivité des crédits d'impôt sont notamment reconnues comme des facteurs importants contribuant à une croissance des productions audiovisuelles et des activités de postproduction réalisées au Québec.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit également des bonifications aux aides fiscales totalisant 14,6 millions de dollars de 2018-2019 à 2022-2023, comprenant :

- un élargissement aux plateformes numériques relativement à l'admissibilité au crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise, afin de considérer les nouveaux modes de diffusion et de consommation (médias numériques);
- l'élimination du plafond limitant les dépenses de main-d'œuvre admissibles à 45 % à l'égard du crédit d'impôt pour le doublage de films, afin de stimuler davantage cette industrie et de la rendre plus concurrentielle.

Évolution du soutien gouvernemental à la production cinématographique et télévisuelle, 2014-2015 à 2017-2018

(en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018 ^P
Aide budgétaire ⁽¹⁾	32	34	39	36
Aide fiscale ⁽²⁾	196	266	312	302
TOTAL	228	299	351	338

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

P : Prévision.

(1) Comprend les programmes d'aide dédiés au cinéma et à la production télévisuelle de la SODEC.

(2) Comprend le crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise, le crédit d'impôt pour services de production cinématographique et le crédit d'impôt pour le doublage de films.

Sources : Ministère de la Culture et des Communications et ministère des Finances du Québec.

3. UNE ÉCONOMIE FORTE QUI BÉNÉFICIE À LA QUALITÉ DE VIE DES QUÉBÉCOIS

L'amélioration de la qualité de vie de tous les Québécois est à la base des actions entreprises par le gouvernement.

L'excellente performance de l'économie du Québec, combinée à la baisse du fardeau fiscal, se traduit par des effets directs sur le niveau de vie des Québécois.

Les Québécois bénéficient maintenant d'une fiscalité plus légère, jouissant d'une importante réduction du fardeau fiscal totalisant 3 milliards de dollars par année.

— À aucun moment, depuis trente ans, les premiers dollars gagnés n'ont été aussi faiblement imposés.

Les différentes initiatives du Plan économique du Québec ont donné un nouvel élan à l'économie du Québec, ce qui a bénéficié directement aux Québécois.

☐ Des services publics à la hauteur des besoins des Québécois

La bonne situation financière du gouvernement a permis un réinvestissement important dans les services publics.

— Les secteurs prioritaires de l'éducation et de la santé ont bénéficié de ces bonifications, notamment par l'ajout de nouvelles ressources.

De plus, conformément aux priorités des Québécois et en respect de ses engagements, le gouvernement a entrepris un virage important vers une mobilité plus durable et une protection accrue des écosystèmes québécois.

☐ Des mesures inclusives soutenant le développement du plein potentiel de chacun

Dans le cadre du Plan économique du Québec, le gouvernement a mis en œuvre des mesures visant à favoriser une croissance plus inclusive, notamment en ce qui concerne :

— les personnes démunies, avec le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023;

— les jeunes, en misant sur le potentiel de la jeunesse québécoise.

3.1 Des effets directs sur le niveau de vie des Québécois

3.1.1 Une forte augmentation des revenus des ménages

Depuis 2015, le Québec a connu une accélération de sa croissance économique. En comparant les périodes 2013 à 2015 et 2016 à 2018³, on constate que :

- la croissance annuelle moyenne du PIB par habitant est passée de 2,1 % à 2,7 %, soit une accélération de 0,6 point de pourcentage;
- la croissance annuelle du salaire hebdomadaire par travailleur est passée en moyenne de 1,8 % à 2,3 %, soit une accélération de 0,5 point de pourcentage;
- la croissance annuelle moyenne du revenu des ménages par habitant est passée de 2,5 % à 2,7 %, soit une accélération de 0,2 point de pourcentage.

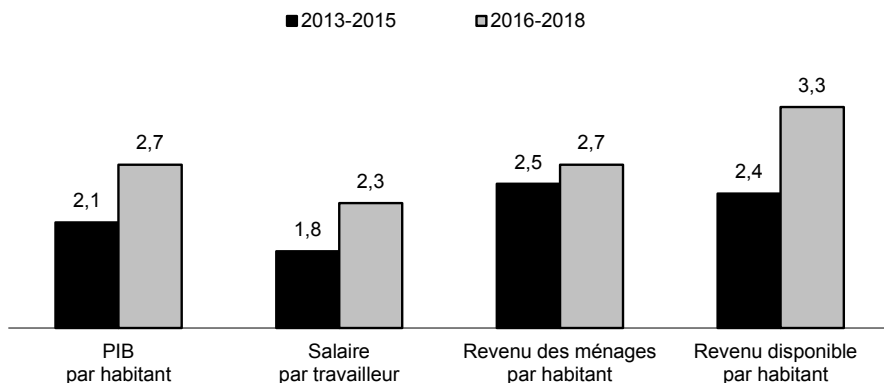
Ces résultats montrent que les ménages ont pleinement bénéficié des fruits du renforcement de l'économie. En moyenne, la croissance annuelle des mesures de revenu avant impôts et transferts par habitant énoncées précédemment a connu une accélération de 0,4 point de pourcentage entre les périodes considérées.

De plus, la croissance du revenu disponible par habitant s'est élevée à 2,4 % en moyenne de 2013 à 2015 et a atteint 3,3 % de 2016 à 2018.

- Il s'agit d'une accélération de 0,9 point de pourcentage entre les deux périodes, ce qui reflète à la fois :
 - la hausse des revenus découlant de la vigueur de l'économie;
 - les allègements fiscaux et les mesures de soutien du revenu mis en place par le gouvernement depuis 2015.

GRAPHIQUE 37

Croissance de certains indicateurs économiques au Québec (en termes nominaux, moyenne annuelle en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

³ Pour les années 2013 à 2016, il s'agit de statistiques observées. Pour 2017 et 2018, les prévisions utilisées sont celles du ministère des Finances du Québec.

3.1.2 Une baisse importante du fardeau fiscal

Grâce aux effets positifs du Plan économique du Québec sur l'économie et à la saine gestion des finances publiques, le gouvernement a pu diminuer le fardeau fiscal des contribuables.

En effet, le gouvernement du Québec a mis en place plusieurs mesures visant à améliorer le revenu disponible des Québécois, soit :

- l'abolition de la contribution santé;
- une baisse de l'impôt à payer découlant de la réduction à 15 % du taux d'imposition sur les premiers dollars gagnés et de la bonification du montant personnel de base;
- une réforme du régime de la taxe scolaire;
- une bonification des mesures d'incitation au travail.

Ces mesures représentent une réduction du fardeau fiscal de près de 19 milliards de dollars pour la période allant de 2014-2015 à 2022-2023, soit :

- 630,5 millions de dollars en mesures annoncées dans le cadre du Plan économique du Québec de mars 2018;
- 6,5 milliards de dollars pour les initiatives de la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec;
- 3,2 milliards de dollars découlant de la réforme du régime de la taxe scolaire;
- 8,6 milliards de dollars de mesures déjà prévues.

L'ensemble de ces gestes représente une réduction permanente du fardeau fiscal des Québécois de près de 3 milliards de dollars par année à compter de 2018-2019.

TABLEAU 26

Impact financier des réductions du fardeau fiscal⁽¹⁾ des Québécois (en millions de dollars)

	2014-2015 à 2017-2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Nouvelles actions							
Plan économique du Québec de mars 2018 ⁽²⁾	—	-105,4	-114,6	-124,8	-136,6	-149,1	-630,5
Mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec ⁽³⁾	-1 083,2	-1 080,3	-1 046,8	-1 075,3	-1 106,9	-1 139,4	-6 531,9
Réforme du régime de la taxe scolaire	—	-498,7 ⁽⁴⁾	-679,3	-681,6	-680,5	-679,7	-3 219,8
Sous-total	-1 083,2	-1 684,4	-1 840,7	-1 881,7	-1 924,0	-1 968,2	-10 382,2
Mesures déjà prévues							
Réduction du fardeau fiscal ⁽⁵⁾	-1 762,9	-1 043,0	-1 028,0	-1 033,4	-1 038,8	-1 044,4	-6 950,5
Incitation au travail ⁽⁶⁾	-318,5	-220,9	-221,2	-221,6	-222,0	-222,4	-1 426,6
Autres mesures ⁽⁷⁾	-56,8	-33,3	-33,7	-34,4	-34,9	-35,5	-228,6
Sous-total	-2 138,2	-1 297,2	-1 282,9	-1 289,4	-1 295,7	-1 302,3	-8 605,7
TOTAL	-3 221,4	-2 981,6	-3 123,6	-3 171,1	-3 219,7	-3 270,5	-18 987,9

Note : Les impacts financiers de certaines mesures peuvent différer des impacts financiers annoncés initialement puisque ceux-ci ont été révisés depuis pour tenir compte des données réelles et de la mise à jour des prévisions.

- (1) Les réductions du fardeau fiscal incluent notamment les mesures fiscales du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023.
- (2) Les mesures du Plan économique du Québec de mars 2018 n'incluent pas la prolongation du crédit d'impôt RénoVert.
- (3) Les mesures de la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec incluent la réduction du premier taux d'imposition de 16 % à 15 %, le supplément de 100 \$ par enfant pour l'achat de fournitures scolaires et les bonifications des primes au travail annoncées à l'occasion de la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec et du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023.
- (4) Il s'agit de la mise en œuvre de la réforme proposée à compter du 1^{er} juillet 2018. Il est à noter que l'année scolaire s'étend du 1^{er} juillet au 30 juin.
- (5) La réduction du fardeau fiscal inclut l'abolition de la contribution santé et la bonification du montant personnel de base.
- (6) L'incitation au travail inclut l'instauration et la bonification du bouclier fiscal, la bonification du crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience et la bonification des primes au travail annoncée dans le Plan économique du Québec de mars 2016.
- (7) Les autres mesures incluent le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels, le crédit d'impôt pour activités des aînés, la bonification du crédit d'impôt pour dons, la subvention aux aînés pour compenser en partie une hausse de taxes municipales, l'élargissement de la déduction pour région éloignée pour les îles-de-la-Madeleine et les versements automatiques de certains crédits d'impôt remboursables.

❑ Des actions au bénéfice de tous les Québécois

En réduisant le fardeau fiscal de façon importante, le gouvernement a agi pour augmenter le revenu disponible des Québécois. Plusieurs mesures ont été mises en place pour :

- réduire le fardeau fiscal des contribuables au moyen de baisses d'impôt et de l'abolition de la contribution santé;
- bonifier le soutien du revenu des familles québécoises, entres autres avec le supplément de 100 \$ par enfant pour l'achat de fournitures scolaires et la hausse des plafonds des frais de garde admissibles au crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants;
- améliorer l'incitation au travail en augmentant, notamment, le salaire minimum et en bonifiant les primes au travail;
- renforcer l'aide aux plus démunis en bonifiant l'aide financière de dernier recours et le programme Objectif emploi;
- garantir de meilleurs revenus à la retraite avec la bonification du Régime de rentes du Québec et la mise en place progressive des régimes volontaires d'épargne-retraite.

Ces initiatives permettent à tous les Québécois d'avoir davantage d'argent dans leurs poches qu'ils pourront consacrer aux activités qui leur tiennent à cœur et ainsi d'améliorer leur niveau de vie.

- Les familles de la classe moyenne bénéficieront d'un gain supérieur à 1 500 \$ par année dès 2018.
- Les travailleurs rémunérés au salaire moyen qui vivent seuls profiteront d'une baisse annuelle de leur fardeau fiscal de plus de 500 \$.
- Les travailleurs d'expérience pourront compter sur un gain annuel de près de 1 500 \$ dès cette année.
- Les prestataires de l'aide financière de dernier recours profiteront d'une hausse annuelle de leur revenu disponible allant de 540 \$ à 5 382 \$ pour une personne seule.
- Les futurs retraités verront leur revenu disponible augmenter grâce à la bonification du Régime de rentes du Québec.

TABLEAU 27

**Hausse annuelle du revenu disponible selon la situation
des ménages – À terme**
(en dollars)

	Famille ⁽¹⁾	Personne seule
Familles et travailleurs de la classe moyenne ⁽²⁾	1 573	536
Travailleurs d'expérience âgés de 65 ans ou plus ⁽³⁾	—	1 466
Prestataires de l'aide financière de dernier recours		
– Contraintes sévères de longue durée	7 277	5 382
– Contraintes sévères de courte durée	1 616	1 261
– Aide sociale	740	540
Retraités ⁽⁴⁾	4 587	1 756

(1) Couple ayant deux enfants âgés de 4 et 7 ans et deux revenus de travail égaux.

(2) Travailleurs rémunérés au salaire moyen.

(3) Uniquement le cas type d'une personne seule est présenté, étant donné que le crédit d'impôt est déterminé sur une base individuelle.

(4) Impact de la bonification du Régime de rentes du Québec pour un travailleur rémunéré au salaire moyen.

❑ Une réforme du régime de la taxe scolaire

À l'occasion du dépôt de la mise à jour du Plan économique du Québec de novembre 2017, le gouvernement a annoncé son intention de réformer le régime de la taxe scolaire.

- La dernière révision importante du régime de la taxe scolaire remonte à près de 25 ans. Depuis, le contexte d'application a changé et certains ajustements s'avèrent nécessaires.

Le projet de loi sur la réforme du système de taxation scolaire prévoit des changements majeurs qui auraient pour effet de diminuer l'impôt foncier scolaire de plus de 3,2 milliards de dollars sur cinq ans pour l'ensemble des propriétaires, des entreprises et des particuliers.

La réforme proposée prévoit :

- la mise en place d'un taux unique régional de taxe scolaire sur la base du taux de taxation effectif le plus bas pour chaque région;
- une exemption de base sur les premiers 25 000 \$ d'évaluation foncière dès l'année scolaire 2018-2019.

Le gouvernement s'est également engagé auprès des commissions scolaires à compenser la diminution de leurs revenus de taxe scolaire par une bonification équivalente de la subvention gouvernementale qu'elles reçoivent afin de maintenir leur niveau de financement.

Les cinq principaux objectifs de cette réforme sont :

- mettre fin aux transferts de contribuables sans enfants admis aux services éducatifs entre les commissions scolaires linguistiques;
- faire disparaître l'iniquité liée aux écarts de taux applicables aux contribuables d'une même région;
- alléger le fardeau fiscal des contribuables;
- maintenir le niveau de financement des commissions scolaires;
- respecter le pouvoir de taxation des commissions scolaires.

3.1.3 Un plan créateur d'une plus grande richesse au bénéfice de la qualité de vie de tous les Québécois

Le Plan économique du Québec a agi sur l'ensemble des déterminants de la croissance économique afin de créer une plus grande richesse et d'améliorer la qualité de vie des Québécois.

- En diminuant la charge fiscale des particuliers et des sociétés, le gouvernement a notamment accru l'incitation au travail et encouragé l'investissement et l'entrepreneuriat.
- En appuyant ces deux déterminants, le gouvernement a permis de mettre en place un cadre propice à la croissance économique.
- De plus, en réinvestissant des sommes importantes en éducation et en santé ainsi qu'en augmentant les investissements en infrastructures, le gouvernement a posé des gestes afin d'accroître la capacité productive de l'économie du Québec.

Le Plan économique du Québec a permis d'améliorer l'efficacité des interventions publiques, contribuant ainsi à une meilleure allocation des ressources de l'État, ce qui a eu pour effet d'accélérer la croissance économique.

Par conséquent, les régimes fiscaux des particuliers et des sociétés ont été optimisés et les interventions gouvernementales ont été analysées pour en renforcer la viabilité et la qualité.

- Ainsi, en améliorant la structure de l'intervention gouvernementale, tant en ce qui concerne les taxes et les impôts que les dépenses publiques, le gouvernement a été en mesure de maximiser leurs impacts sur l'économie.

❑ Impacts économiques des allègements fiscaux effectués par le gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec a posé des gestes en faveur des sociétés et des individus totalisant 4,7 milliards de dollars par année à terme, dont :

- 3,5 milliards de dollars pour les particuliers;
- 1,2 milliard de dollars pour les entreprises.

En raison de l'amélioration de leur compétitivité, les entreprises du Québec exporteront davantage, créeront des emplois et augmenteront ainsi leur capacité de production. En effet :

- l'investissement des entreprises augmentera de 2 milliards de dollars par année;
- les entreprises créeront 44 000 emplois de plus;
- les exportations hausseront de 1,5 milliard de dollars par année.

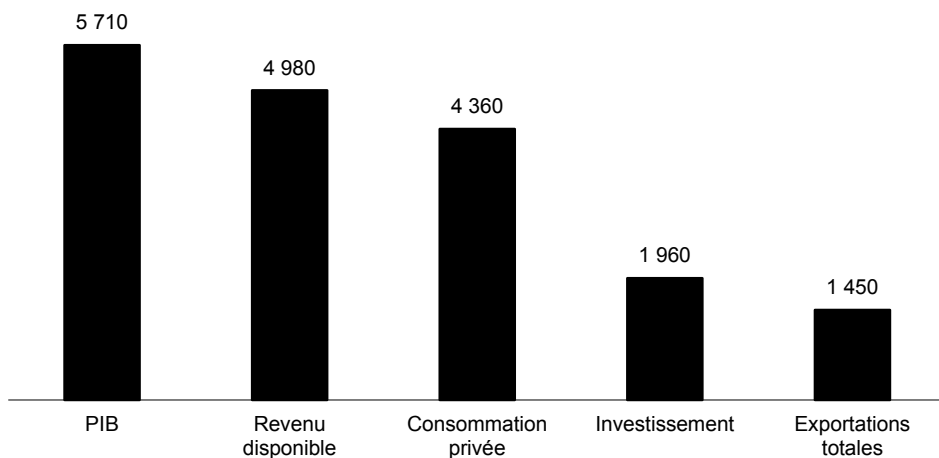
Du côté des familles, le revenu disponible sera plus élevé de 5 milliards de dollars par année, en raison notamment de la baisse des impôts et de la création d'emplois.

- Cette hausse de revenu aura pour effet de faire augmenter la consommation des ménages de 4,4 milliards de dollars.

Globalement, l'ensemble de ces mesures aura un impact annuel de 5,7 milliards de dollars sur le PIB du Québec, soit une augmentation de 1,3 %.

GRAPHIQUE 38

Effets à long terme sur certaines variables clés de l'économie du Québec (variation en millions de dollars de 2018, en termes réels)



Note : Les effets ont été estimés à l'aide du modèle d'équilibre général du ministère des Finances du Québec.
Source : Ministère des Finances du Québec.

■ Une amélioration de la situation économique

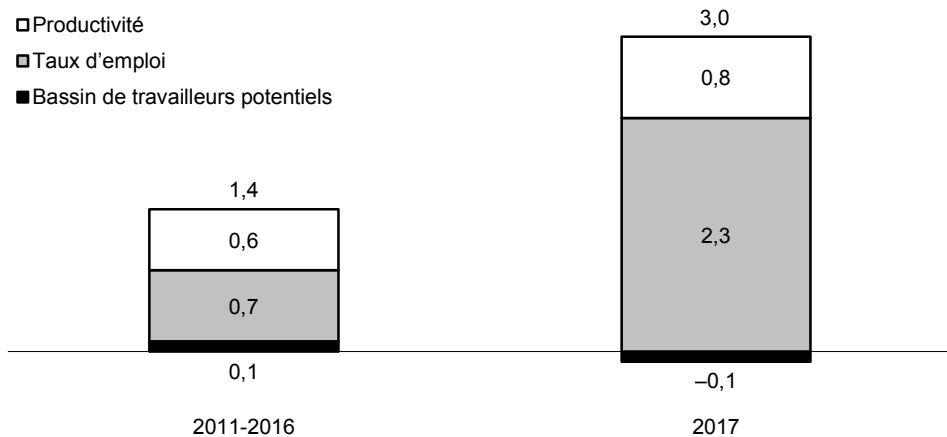
Les actions instaurées dans le cadre du Plan économique du Québec par le gouvernement ont des effets importants sur la croissance économique.

— En 2017, la plus grande participation des Québécois au marché du travail et l'amélioration de la productivité ont permis à la croissance du PIB réel au Québec de s'établir à 3 %, comparativement à 1,4 % au cours de la période allant de 2011 à 2016.

GRAPHIQUE 39

Contribution des facteurs à la croissance économique du Québec

(variation annuelle moyenne en pourcentage et contribution en points de pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

3.2 Investir dans les priorités des Québécois

La croissance des revenus autonomes, soutenue par la performance de l'économie québécoise et les actions prises par le gouvernement, a dégagé des ressources financières supplémentaires.

- De ce fait, le gouvernement a investi davantage dans des services publics de qualité au bénéfice de toutes les familles québécoises.

3.2.1 Un investissement dans les services publics

Avec une croissance des dépenses similaire à celle des revenus, le Québec a renoué avec la santé financière, ce qui permet d'allouer des sommes considérables au maintien de services publics de qualité.

- Ainsi, les dépenses en services publics demeurent grandement supérieures au niveau observé avant la dernière récession.

Des gestes significatifs ont été posés afin de maintenir un accès à une éducation de meilleure qualité.

- Grâce à des investissements additionnels importants, 10 200 nouvelles ressources soutiendront les élèves et les étudiants vers la réussite d'ici 2021-2022.

Afin de répondre aux besoins des Québécois en matière de santé et de services sociaux, le gouvernement s'est engagé à maintenir une croissance moyenne des dépenses de 4,0 % par année.

- À cet effet, les dépenses des secteurs de la santé et des services sociaux totalisent 38,5 milliards de dollars en 2018-2019.

De plus, les gestes posés par le gouvernement démontrent sa volonté de doter le Québec d'une offre généreuse en transport collectif, en réponse aux souhaits des Québécois.

- Le gouvernement a engagé des investissements structurants de l'ordre de 3,5 milliards de dollars en transport collectif, auxquels s'ajoutent plus de 13 milliards de dollars en projets électriques majeurs et structurants en transport collectif.

❑ La part des revenus et des dépenses dans l'économie

La part des revenus et celle des dépenses de l'État dans l'économie suivent généralement une tendance similaire.

De 2008-2009 à 2014-2015, des déficits ont été réalisés en raison de l'évolution des dépenses supérieure à celle des revenus.

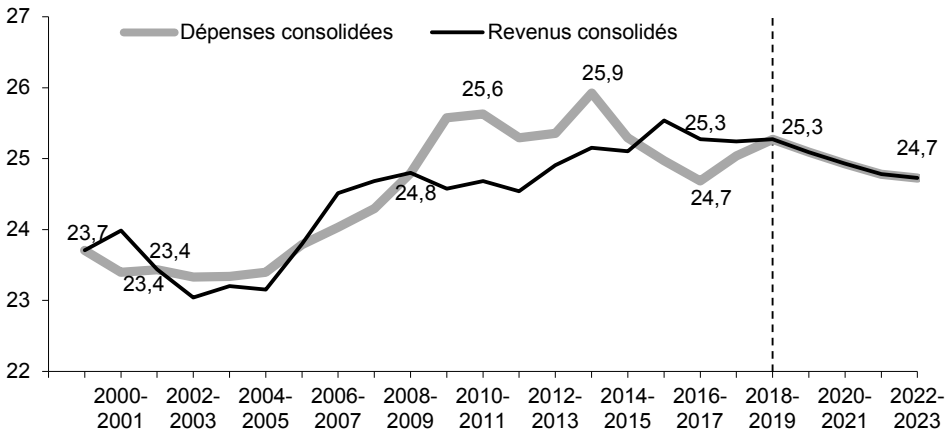
— Le poids des dépenses a connu une croissance soutenue jusqu'en 2013-2014, où il a atteint 25,9 %.

En 2018-2019, le poids des revenus et celui des dépenses représentent chacun 25,3 % du PIB.

D'ici cinq ans, le poids des dépenses et des revenus dans l'économie s'établira graduellement à 24,7 %, un niveau comparable à celui observé en 2007-2008, soit avant la dernière récession.

GRAPHIQUE 40

Évolution de la part des revenus⁽¹⁾ et des dépenses consolidés dans l'économie – 1999-2000 à 2022-2023 (en pourcentage du PIB)



(1) Les revenus prennent en compte l'utilisation de la réserve de stabilisation et excluent les revenus dédiés au Fonds des générations ainsi que la provision pour éventualités.

❑ Le financement de l'éducation : un engagement atteint

Le gouvernement a fait de l'éducation une priorité.

L'amélioration de la situation financière du Québec et l'accélération de la croissance économique observées au cours des dernières années ont permis de partager le fruit de la croissance et d'annoncer de nouvelles initiatives pour favoriser la réussite éducative, notamment au moyen d'un meilleur accompagnement des élèves et des étudiants.

Le gouvernement s'est engagé à ce que la croissance des dépenses en éducation atteigne 3,5 % par année.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 confirme l'atteinte de cet objectif.

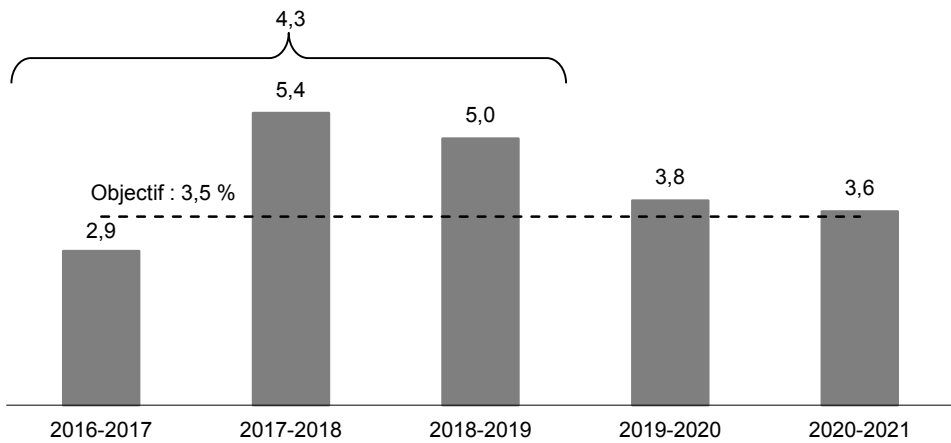
En 2018-2019, la croissance des dépenses de programmes pour l'éducation s'établit à 5,0 %.

En outre, de 2016-2017 à 2018-2019, la croissance des dépenses pour l'éducation aura été de 4,3 %, soit 0,8 point de pourcentage de plus par rapport à l'objectif fixé initialement.

L'objectif de croissance sera maintenu à 3,5 % pour les années à venir.

GRAPHIQUE 41

Dépenses de programmes – Éducation et Enseignement supérieur (en pourcentage)



Note : Il s'agit des dépenses de programmes en éducation et en enseignement supérieur avant l'impact de la réforme du régime de la taxe scolaire.

❑ **Des investissements additionnels de près de 900 M\$ pour la réussite éducative**

Pour l'année 2018-2019, la croissance des dépenses de programmes en éducation s'établit à 5,0 %. Les dépenses atteignent 18,9 milliards de dollars.

— Ce montant comprend des investissements additionnels réalisés depuis 2016, qui totalisent 897 millions de dollars.

■ **Des ressources additionnelles pour accompagner les élèves et les étudiants**

Des investissements importants ont été consacrés à l'augmentation du nombre de personnes accompagnant les élèves et les étudiants vers la réussite.

— En septembre 2018, 3 100 professionnels additionnels accompagneront les élèves du primaire et du secondaire dans leur cheminement scolaire. Ils seront ainsi 7 700 de plus d'ici quatre ans, soit :

— 7 200 ressources additionnelles pour les services directs aux élèves,

— 500 professionnels additionnels tels que des orthophonistes et des orthopédagogues.

— À l'enseignement supérieur, les collèges et les universités auront embauché 1 000 ressources additionnelles, à compter de septembre 2018, pour assurer la formation et le soutien des étudiants. D'ici quatre ans, ce seront 2 500 personnes qui auront été embauchées.

— Au total, le système d'éducation comprendra 10 200 ressources professionnelles de plus.

❑ **Un plan d'action numérique pour développer les compétences des jeunes et des adultes**

Par ailleurs, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des investissements additionnels pour intensifier la transformation numérique du système éducatif.

— Ces investissements permettront une intégration efficace et une exploitation optimale du numérique au service de la réussite des élèves et des étudiants.

❑ **Des infrastructures de qualité**

Dans le but d'offrir des services d'éducation et d'enseignement supérieur modernes, efficaces et de qualité, le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2018-2028 prévoit des investissements de 16,2 milliards de dollars, dont :

— près de 9,5 milliards de dollars à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire;

— 6,7 milliards de dollars à l'enseignement supérieur.

Ces investissements permettront d'accueillir de nouveaux élèves et étudiants ainsi que de poursuivre les efforts entrepris pour rénover et améliorer les établissements d'enseignement partout au Québec.

❑ Le financement de la santé : un engagement atteint

Le gouvernement a fait de la santé une priorité.

L'amélioration de la situation financière du Québec et l'accélération de la croissance économique ont permis d'annoncer de nouvelles initiatives pour améliorer l'accès à des services de santé de qualité, notamment pour les personnes vulnérables.

Le gouvernement s'est engagé à ce que la croissance des dépenses en santé et services sociaux atteigne 4,0 % par année.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 confirme l'atteinte de cet objectif.

En 2018-2019, la croissance des dépenses de programmes de Santé et Services sociaux est fixée à 4,6 %. Ces dépenses assurent principalement le financement des établissements de santé et de la rémunération des médecins. En particulier :

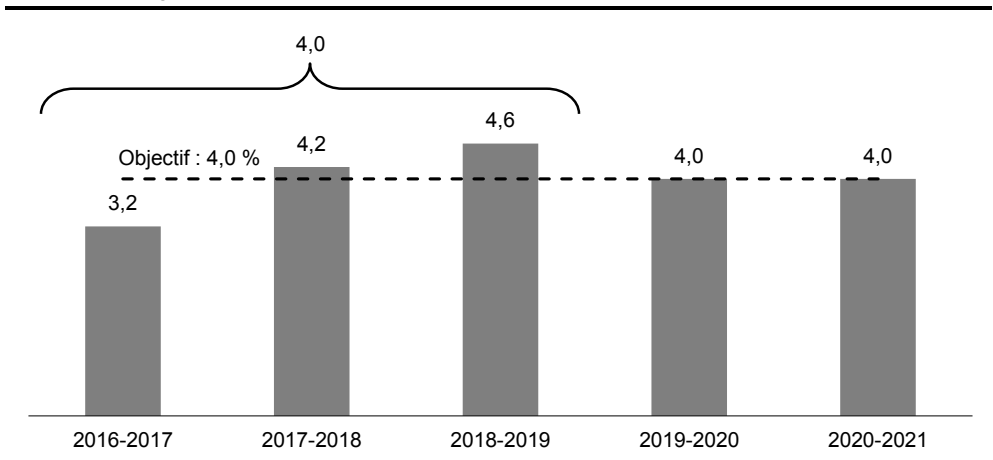
- les dépenses des établissements de santé progressent de 5,3 %. Cette bonification importante des services de santé est notamment rendue possible grâce à l'espace budgétaire dégagé à la suite des ententes conclues avec les fédérations médicales;
- la croissance du coût des services médicaux sera maintenue en deçà de 3,0 % en moyenne d'ici 2022-2023 en incluant l'évolution des volumes de soins.

De 2016-2017 à 2018-2019, la croissance des dépenses de santé aura été de 4,0 % en moyenne et sera maintenue à ce taux pour les années à venir.

- Le rehaussement des sommes allouées aux établissements de santé et de services sociaux visera notamment à mettre en place diverses mesures pour répondre à la problématique d'organisation du travail des infirmières au Québec.

GRAPHIQUE 42

Dépenses de programmes – Santé et Services sociaux (en pourcentage)



❑ **Des investissements additionnels pour un meilleur accès à des services de santé de qualité**

Pour l'année 2018-2019, la croissance des dépenses en santé et services sociaux s'établit à 4,6 %. Les dépenses totalisent 38,5 milliards de dollars.

— Ce montant comprend les investissements additionnels réalisés depuis 2016, qui totalisent 2,6 milliards de dollars.

Les sommes additionnelles investies ont permis notamment :

- d'améliorer l'accès aux soins de santé, par exemple en réduisant les délais d'attente pour les chirurgies en services diagnostiques et les urgences;
- de bonifier les soins aux aînés à domicile et en établissement;
- de bonifier les actions pour la prévention, notamment en santé;
- d'assurer à la population de chaque région un niveau d'accès comparable aux services de première ligne et spécialisés.

Ainsi, grâce aux investissements mis de l'avant dans le Plan économique du Québec :

- près de 1,1 million de personnes supplémentaires ont maintenant accès à un médecin de famille;
- 325 groupes de médecine familiale (GMF) ont été mis sur pied;
- 1 300 infirmières et préposés aux bénéficiaires ont été embauchés dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD);
- 31 super-cliniques, ouvertes 7 jours sur 7 et 12 heures par jour, ont été instaurées pour réduire l'engorgement aux urgences.

❑ **Des infrastructures de qualité**

Dans le but d'offrir à la population des infrastructures modernes, efficaces et de qualité, le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2018-2028 prévoit des investissements de 18,7 milliards de dollars pour le secteur de la santé et des services sociaux.

— Plus de 6 milliards de dollars serviront à remplacer les infrastructures existantes et plus de 8 milliards de dollars seront consacrés à l'amélioration des infrastructures existantes ou à la construction de nouvelles.

Cinq nouveaux projets sont mis à l'étude dans le cadre du PQI 2018-2028. Le projet d'agrandissement et de réaménagement de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont a été mis à l'étude au cours de l'année 2017-2018.

❑ Favoriser la mobilité durable par des investissements structurants en transport collectif et des infrastructures modernes

Le Québec a amorcé un virage vers une mobilité durable, notamment au moyen du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020 et de la Politique énergétique 2030.

Ce virage sera confirmé par la future politique de mobilité durable qui permettra la prise en compte simultanée de tous les modes de transport des personnes et des marchandises, et ce, pour l'ensemble du territoire du Québec, et qui proposera une planification nationale et intégrée des transports et de l'aménagement du territoire.

Le gouvernement a déjà franchi une première étape importante pour encourager la mobilité durable avec la mise en place d'initiatives majeures et structurantes en transport collectif visant à stimuler le développement économique du Québec, à réduire le temps de déplacement des citoyens, à diminuer les émissions de GES et à favoriser l'électrification des transports.

À cet effet, des investissements de plus de 13 milliards de dollars sont prévus pour des projets électriques majeurs et structurants de transport collectif soit :

- le Réseau express métropolitain (REM)⁴, d'une valeur estimée de 6,3 milliards de dollars;
- le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal, qui représente un investissement de l'ordre de 3,9 milliards de dollars;
- le réseau de transport structurant de la ville de Québec, dont l'investissement s'élève à environ 3,3 milliards de dollars.

De plus, le Plan économique du Québec de mars 2017 prévoyait des sommes de plus de 1,7 milliard de dollars additionnels pour soutenir le transport collectif partout au Québec.

Un an plus tard, le gouvernement pose un jalon supplémentaire et annonce de nouveaux investissements de 1,8 milliard de dollars pour assurer la concrétisation de la politique de mobilité durable, ce qui porte son engagement à 3,5 milliards de dollars d'ici 2022-2023.

⁴ Le nom du Réseau électrique métropolitain a été modifié pour Réseau express métropolitain.

TABLEAU 28

Investissements et impact financier pour favoriser la mobilité durable (en millions de dollars)

	Investissements ⁽¹⁾	Impact financier						Total
		2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	
Des projets électriques majeurs et structurants	215,3	—	—	—	—	—	—	—
Pour un transport collectif performant et accessible partout au Québec	845,6	—	-27,1	-48,2	-88,4	-142,7	-193,3	-499,7
Des initiatives misant sur la planification et l'innovation	170,0	—	-7,8	-32,9	-39,0	-43,8	-46,5	-170,0
Vers un transport terrestre plus propre et performant	429,2	—	-108,2	-84,6	-57,3	-59,7	-62,4	-372,2
Des investissements importants en transport aérien régional	173,2	—	-11,2	-14,5	-15,0	-16,0	-16,5	-73,2
Plan économique du Québec de mars 2018	1 833,3	—	-154,3	-180,2	-199,7	-262,2	-318,7	-1 115,1
Plan économique du Québec de mars 2017 ⁽²⁾	1 720,9	-573,0	-124,0	-262,0	-269,0	-262,7	-230,2	-1 720,9
TOTAL	3 554,2	-573,0	-278,3	-442,2	-468,7	-524,9	-548,9	-2 836,0

(1) Les investissements comprennent également des dépenses en infrastructures.

(2) Le Plan économique du Québec de mars 2017 prévoyait des impacts financiers de 1 490,7 M\$ sur cinq ans pour les années 2017-2018 à 2021-2022.

3.2.2 Le Québec sur la voie du développement durable

Le Plan économique du Québec prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement qui sont réalisées sur son territoire.

Dans le cadre du Plan économique du Québec, le gouvernement a posé des gestes importants afin de favoriser le développement durable de l'économie, notamment en incitant les entreprises et les individus à adopter des comportements écoresponsables et en investissant pour préserver l'environnement.

■ Le Québec, une performance enviable en matière d'émissions de GES

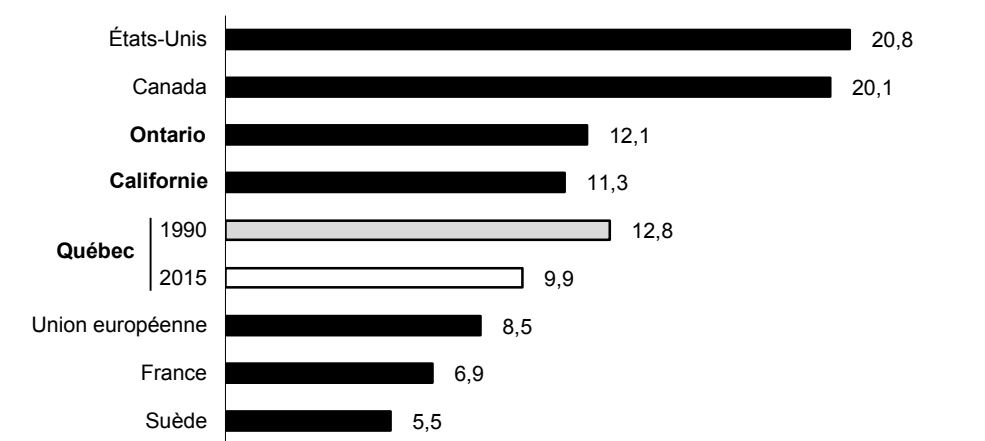
En 2015, le Québec se classait au premier rang pour le plus faible taux d'émissions de GES par habitant des provinces canadiennes, et se positionnait avantageusement en Amérique du Nord.

— Ce taux s'est établi à 9,9 tonnes équivalent CO₂ par habitant, comparativement à 11,3 tonnes en Californie, à 12,1 tonnes en Ontario, à 20,1 tonnes dans l'ensemble du Canada et à 20,8 tonnes aux États-Unis.

Entre 1990 et 2015, le Québec a réduit son empreinte carbone de 12,8 à 9,9 tonnes équivalent CO₂ par habitant.

GRAPHIQUE 43

Émissions de GES par habitant dans certaines juridictions (en tonnes équivalent CO₂, 2015 sauf indication contraire)



Sources : Statistique Canada, Environnement et Changement climatique Canada, Eurostat, California Air Resources Board, United States Census Bureau, United States Environmental Protection Agency, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et ministère des Finances du Québec.

Le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES du Québec

En vigueur au Québec depuis 2013, le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES du Québec est un système de tarification du carbone.

Lié à celui de la Californie depuis 2014, ce marché du carbone s'est agrandi en janvier 2018, avec l'adhésion de l'Ontario, élargissant la portée de ce qui était déjà le plus important marché du carbone en Amérique.

Un plafonnement des émissions de GES

Un tel système plafonne les émissions de GES. Le gouvernement fixe un plafond d'émissions totales pour les secteurs de l'économie assujettis au système. Les entreprises exerçant leurs activités dans le ou les secteurs où s'applique le plafond doivent détenir un droit d'émission pour chaque tonne d'émission relâchée dans l'atmosphère.

L'établissement de plafonds d'émission annuels diminuant au fil du temps, en concordance avec les cibles de réduction d'émissions choisies, garantit des réductions sur la période visée jusqu'à l'atteinte des cibles fixées.

La possibilité d'échanger des droits d'émission sur un marché

Afin de permettre aux entreprises d'avoir en main le bon niveau de droits d'émission, le système de plafonnement s'accompagne de la possibilité d'échanger des droits d'émission sur un marché.

Les entreprises peuvent recevoir des droits d'émission gratuitement, en acheter du gouvernement ou en acquérir auprès d'autres entreprises.

Dans ce système, les entreprises ont ainsi deux choix :

- réduire leurs émissions de GES, par exemple en améliorant leurs procédés de fabrication ou en réduisant leur consommation d'énergie fossile;
- acheter des droits d'émission afin d'assurer leur conformité, c'est-à-dire détenir des droits d'émission équivalents à leurs émissions de GES.

Deux avantages majeurs

Le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission du Québec a deux avantages majeurs.

- Par définition, il assure une réduction croissante des émissions de GES dans les secteurs couverts, grâce à la détermination des plafonds dégressifs qui en constitue la base.
- Le système réduit les coûts associés à la diminution des émissions de GES en favorisant la réduction des émissions là où il est le moins coûteux de le faire, que cela soit au Québec ou dans une autre juridiction participante au marché du carbone.

❑ Une lutte bien engagée contre les changements climatiques

Le Québec s'est doté d'une approche intégrée de lutte contre les changements climatiques, combinant :

- un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES, qui en constitue l'élément central;
- le plein réinvestissement des revenus tirés de ce système dans la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, par l'intermédiaire du Fonds vert.

Cette lutte déjà bien engagée contre les changements climatiques s'accompagne d'une gouvernance améliorée, avec la mise en place du Conseil de gestion du Fonds vert, dont le rôle consiste notamment à :

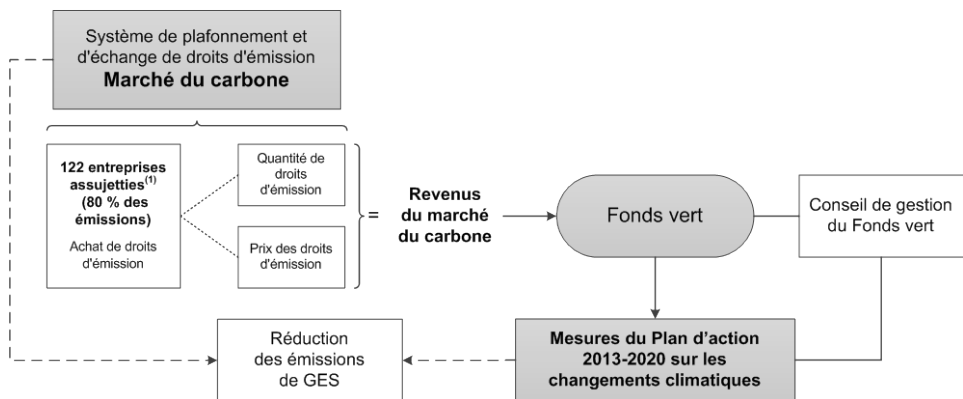
- planifier la poursuite du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, pour en favoriser la réussite et en accélérer les impacts;
- s'assurer que les programmes mis en place sont les plus pertinents en matière de lutte contre les changements climatiques et maximisent la réduction des émissions de GES au Québec.

Plus de 70 % des revenus du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques ont été dépensés au 31 mars 2017.

- À titre de partenaire, Transition énergétique Québec contribuera à la réduction des émissions de GES en favorisant notamment la transition du Québec vers une économie sobre en carbone.

ILLUSTRATION 3

Une approche intégrée de lutte contre les changements climatiques



(1) Il s'agit du nombre d'entreprises en 2016. Certaines entreprises peuvent être à la fois des distributeurs de carburants et de combustibles fossiles et des grands émetteurs industriels.

Sources : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et ministère des Finances du Québec.

■ Des mesures pour favoriser la lutte contre les changements climatiques

Pour le gouvernement, la lutte contre les changements climatiques constitue un enjeu prioritaire. Depuis juin 2014, le Québec agit de façon proactive afin de favoriser la diminution des émissions polluantes, notamment par :

- la mise en place du programme RénoVert, un crédit d'impôt remboursable pour favoriser la rénovation écoresponsable;
- l'élaboration du programme Technoclimat, qui vise à encourager le développement au Québec d'innovations technologiques visant la réduction des émissions de GES;
- des gestes pour encourager la mobilité durable dans le secteur des transports, notamment :
 - un appui au développement de la nouvelle grappe industrielle du véhicule électrique et intelligent,
 - des améliorations au programme Roulez vert, qui vise à encourager l'achat de véhicules électriques,
 - la bonification et la prolongation du programme Écocamionnage, pour inciter le secteur du transport de marchandises à opter pour des véhicules ayant une plus faible empreinte carbone;
- un appui à l'innovation dans les technologies vertes, entre autres par le soutien à la recherche concernant la capture du carbone réalisée par le consortium Valorisation Carbone Québec;
- des modifications relatives au droit d'immatriculation additionnel sur les véhicules munis de moteurs de forte cylindrée.

Le crédit d'impôt remboursable RénoVert

À l'occasion du Plan économique du Québec de mars 2016, le gouvernement du Québec a mis en œuvre le programme RénoVert, un crédit d'impôt remboursable pour la rénovation écoresponsable jusqu'au 31 mars 2017.

- Pour encourager davantage de propriétaires québécois à réaliser des travaux de rénovation écoresponsable sur leur résidence, le crédit d'impôt remboursable RénoVert a été prolongé jusqu'au 31 mars 2018.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit une nouvelle prolongation du crédit d'impôt remboursable RénoVert jusqu'au 31 mars 2019.

L'objectif du crédit d'impôt est d'encourager les particuliers québécois à entreprendre des travaux de rénovation résidentielle écoresponsable, réalisés par des entrepreneurs reconnus afin :

- de stimuler la croissance économique en favorisant la consommation des ménages et l'emploi dans le secteur de la rénovation résidentielle;
- de développer l'industrie de la rénovation verte;
- d'encourager l'innovation dans la conception de nouveaux matériaux, produits et processus de fabrication liés à ce type de rénovation résidentielle écoresponsable.

Les dépenses admissibles sont celles engagées pour réaliser des travaux de rénovation écoresponsable reconnus, tels que le remplacement de portes et de fenêtres par des modèles homologués Energy Star, l'installation de systèmes de chauffage moins polluants, l'amélioration de l'isolation d'un bâtiment ou l'installation de panneaux solaires.

Le crédit d'impôt est égal à 20 % des dépenses admissibles qui excèdent 2 500 \$, sous réserve d'un crédit d'impôt maximal de 10 000 \$.

Au terme de 2019-2020, RénoVert aura alloué une somme totale de 521 millions de dollars aux propriétaires québécois pour la rénovation écoresponsable.

❑ **Inciter les entreprises et les individus à adopter des comportements écoresponsables**

Afin d'inciter le respect des principes de développement durable par les entreprises et les individus, le Plan économique du Québec a :

- mis en place une politique énergétique ambitieuse;
- instauré des mesures afin de lutter contre les changements climatiques;
- agi pour protéger l'environnement.

■ **Une politique énergétique ambitieuse**

Avec l'établissement de la Politique énergétique 2030 en avril 2016, le Québec s'est donné pour objectif d'être un chef de file nord-américain dans les domaines de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique, et ainsi bâtir une économie nouvelle, forte et à faible empreinte carbone.

Cette politique ambitieuse place le consommateur au centre des initiatives avec pour objectifs de :

- privilégier une économie faible en carbone;
- mettre en valeur de façon optimale les ressources énergétiques du Québec;
- favoriser une consommation responsable;
- tirer pleinement parti du potentiel de l'efficacité énergétique;
- stimuler la chaîne de l'innovation technologique et sociale.

La Politique énergétique 2030 propose une vision et des cibles illustrant les progrès que tous les types de consommateurs, du citoyen à l'entreprise, sont invités à accomplir ou dont ils bénéficieront directement.

Transition énergétique Québec

Création de Transition énergétique Québec

Dans le but de coordonner, de soutenir, de stimuler et de promouvoir différents programmes et actions liés à la transition, à l'innovation et à l'efficacité énergétiques, l'organisme Transition énergétique Québec (TEQ) a été créé par le gouvernement le 1^{er} avril 2017.

La création de cet organisme, placé sous la responsabilité du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, a permis d'intensifier les efforts de transition énergétique de l'ensemble de l'appareil gouvernemental.

Le financement de TEQ provient de la quote-part payable par les distributeurs d'énergie, des sommes versées par le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques de même que des sommes mises à sa disposition par le Fonds de transition énergétique et d'autres partenaires.

L'ensemble de ces moyens et outils permettra d'atteindre les objectifs de la Politique énergétique 2030 du gouvernement.

Premier plan directeur

Dans le cadre de sa mission, TEQ doit élaborer, tous les cinq ans, un plan directeur en transition, en innovation et en efficacité énergétiques, permettant de structurer l'ensemble des interventions en transition énergétique des ministères et des organismes publics.

Le gouvernement a adopté, le 7 juin 2017, les orientations et objectifs généraux que devra atteindre TEQ au terme de son premier plan directeur, qui couvrira la période 2018-2023, notamment :

- améliorer, d'au moins 1 % par année, l'efficacité énergétique moyenne de la société québécoise;
- abaisser d'au moins 5 % la consommation totale de pétrole par rapport à 2013, ce qui représenterait, en 2023, une baisse réelle de consommation de 900 millions de litres de produits pétroliers.

Le dépôt au gouvernement du premier plan directeur est prévu au printemps 2018.

■ Des gestes importants pour la protection de l'environnement

La protection des écosystèmes du Québec est un élément clé des politiques gouvernementales, ce qui motive les nombreuses interventions ayant été effectuées ces dernières années.

Dans le cadre du Plan économique du Québec, le gouvernement a posé des gestes concrets afin d'assurer la préservation de l'environnement.

Des mesures ont ainsi contribué au maintien de la qualité de l'environnement, notamment pour restaurer des sites miniers, réhabiliter des sols contaminés et assurer une bonne qualité de l'eau.

TABLEAU 29

Mesures visant la protection de l'environnement (en millions de dollars)

Mesures	Montants
Accélérer la restauration des sites miniers abandonnés	620,0
Améliorer la gestion et la qualité de l'eau	46,0
Assurer le déploiement de la prochaine Stratégie québécoise de l'eau	25,0
Assurer l'exploitation sécuritaire des barrages publics et municipaux	45,7
Atteindre les objectifs gouvernementaux d'aires protégées	55,9
Bonifier le financement du BAPE	4,5
Embaucher des agents de protection de la faune	24,5
Favoriser une utilisation responsable des pesticides en agriculture	14,0
Lutter efficacement contre les plantes exotiques envahissantes	8,0
Réaliser un plan de gestion des populations de caribous	23,1
Réformer le régime d'autorisation environnementale	7,3
Réhabiliter les terrains contaminés	52,9
Restaurer l'écosystème du lac Saint-Pierre	14,0
Soutenir les MRC dans leurs efforts de protection des milieux humides et hydriques	16,2
Soutenir les partenaires locaux dans la protection et l'utilisation durable des ressources en eau	46,5

Un cadre législatif en constante évolution

Le gouvernement a su adapter l'encadrement législatif afin de répondre adéquatement aux enjeux environnementaux actuels. Parmi les nombreuses modifications ayant été introduites, notamment :

- la Loi sur la qualité de l'environnement;
- la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques.

Loi sur la qualité de l'environnement

Des changements significatifs ont été apportés à la Loi sur la qualité de l'environnement en 2017. Elle dote le Québec d'un régime d'autorisation moderne et conforme aux plus hauts standards en matière de protection de l'environnement.

La nouvelle approche, fondée sur le niveau de risque environnemental, permet de concentrer les efforts sur les projets dont les impacts sur l'environnement sont importants. De plus, cette approche simplifie le processus en permettant le recours à une simple déclaration de conformité de la part de l'initiateur de projet dont les activités présentent des risques moindres.

Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques

En vigueur depuis 2017, la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques instaure un régime moderne et essentiel à la conservation des milieux agricoles, forestiers, municipaux et environnementaux touchés par cet enjeu important.

Celle-ci permet de conserver, de restaurer ou de créer des milieux et de planifier le développement du territoire selon les fonctions de ces milieux. De plus, la Loi permet d'alléger les processus d'autorisation des projets en fonction du risque environnemental qu'ils présentent.

Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

3.3 Mettre en place les bases d'une croissance inclusive

La prospérité du Québec doit s'appuyer sur une vision et une volonté de stimuler la croissance économique de manière inclusive, et ce, pour le bénéfice de tous les Québécois.

Dans le Plan économique du Québec, le gouvernement s'est doté de politiques et de programmes permettant de réduire les inégalités et de favoriser du même coup une croissance inclusive.

Une société plus juste pour tous

Le gouvernement du Québec doit viser l'amélioration de la justice sociale, et ce, dans le respect de nos valeurs les plus fondamentales.

Ainsi, pour favoriser une société plus égalitaire, juste et respectueuse, le Plan économique du Québec a prévu la mise en œuvre de plans d'action et de stratégies gouvernementales tels que :

- le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018 – Ensemble contre l'intimidation, une responsabilité partagée;
- le Plan d'action gouvernemental 2015-2018, *La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble*;
- la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021;
- la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021;
- le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022;
- le Plan d'action pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022.

Par ces actions, le gouvernement prend les dispositions nécessaires pour faire du Québec une société plus juste pour tous les individus.

3.3.1 Une bonification pour les personnes vulnérables

Les investissements additionnels du gouvernement afin de réduire le nombre de Québécois dans le besoin totalisent près de 4,4 milliards de dollars, principalement dans :

- le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023;
- le domaine du logement social.

TABLEAU 30

Bilan des investissements additionnels en politiques sociales depuis juin 2014

(en millions de dollars)

Investissements	Impact financier							Autres années	Total
	Avant 2018-2019	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023			
Réduction de la pauvreté ⁽¹⁾	2 559,7	-41,3	-253,6	-405,4	-532,0	-625,8	-701,6	—	-2 559,7
Logement social	1 421,9	-68,1	-160,6	-253,7	-205,4	-282,3	-186,0	-138,8	-1 294,9
Bonification des primes au travail	333,9	-95,4	-47,7	-47,7	-47,7	-47,7	-47,7	—	-333,9
Mise en place du programme Objectif emploi	45,6	-7,6	-7,6	-7,6	-7,6	-7,6	-7,6	—	-45,6
Ajout au PSEA et au CIT lors du Plan économique de mars 2018 ⁽²⁾	29,0	—	-5,0	-6,0	-6,0	-6,0	-6,0	—	-29,0
Nouvelles initiatives à l'égard du vieillissement actif des aînés	51,7	—	—	-1,9	-4,5	-13,9	-25,5	—	-45,8
Bonification des mesures du Plan d'action pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022	33,3	-12,8	-3,8	-4,9	-5,9	-5,9	—	—	-33,3
TOTAL	4 475,1	-225,2	-478,3	-727,2	-809,1	-989,2	-974,4	-138,8	-4 342,2

(1) Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023. Ce plan comprend des investissements de 38,8 M\$ en logements sociaux et de 260 M\$ pour les primes au travail.

(2) Soit le Programme de subvention aux entreprises adaptées (PSEA) et le Contrat d'intégration au travail (CIT).

❑ **Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale**

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est une constante préoccupation pour le gouvernement.

Rendu public en décembre dernier, le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 s'inscrit dans la continuité des deux plans de lutte contre la pauvreté. Dans ce dernier, le gouvernement concrétise l'objectif de sortir plus de 100 000 personnes de la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie des ménages les plus démunis.

À cet effet, ce plan d'action a prévu plusieurs mesures représentant des investissements additionnels de près de 2,6 milliards de dollars, dont des bonifications aux programmes d'aide financière de dernier recours.

❑ **Interventions en matière de logement social**

Depuis juin 2014, 1,4 milliard de dollars ont été investis afin de permettre, entre autres, la construction de 12 000 logements sociaux par l'entremise du programme AccèsLogis Québec.

En plus de la construction de logements sociaux, une part de ces investissements est venue bonifier le programme Supplément au loyer, ce qui a permis à certains ménages de bénéficier d'un soutien financier leur permettant de réduire le coût de leur loyer.

Enfin, ces investissements ont également servi à adapter et à rénover le domicile de ménages à faible revenu ou vivant des situations particulières.

❑ **Bonification des primes au travail**

Afin de mieux soutenir et de valoriser l'effort au travail des ménages sans enfants, le gouvernement a annoncé des bonifications graduelles des primes au travail générale et adaptée depuis juin 2014. Ces bonifications seront accordées d'ici 2022.

Par ailleurs, les critères d'admissibilité au supplément pour les prestataires de longue durée quittant l'aide financière de dernier recours ont également été élargis. Depuis janvier 2018, la période de présence nécessaire à l'aide financière de dernier recours est passée à 24 mois au cours des 30 derniers mois.

Ces différentes annonces représentent un investissement de 594 millions de dollars, soit :

- 260 millions de dollars dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023;
- 334 millions de dollars dans le cadre des plans d'action antérieurs.

❑ **Mise en place du programme Objectif emploi**

Dans le cadre du Plan économique du Québec, le gouvernement a annoncé un investissement de près de 46 millions de dollars pour la mise en place du programme Objectif emploi pour les nouveaux demandeurs d'aide sociale.

Ce nouveau programme vise à intervenir plus efficacement auprès de ces demandeurs par un accompagnement intensif et individualisé, facilitant ainsi leur intégration rapide sur le marché du travail.

❑ **Favoriser l'intégration des personnes handicapées au marché du travail**

Dans le cadre du Plan économique du Québec, le gouvernement prévoit des investissements totalisant 29 millions de dollars sur cinq ans, et ce, afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées au marché du travail.

Ces investissements faciliteront l'embauche des personnes handicapées participant à deux programmes administrés par Emploi-Québec, soit :

- le Programme de subvention aux entreprises adaptées, qui s'adresse aux entreprises dont au moins 60 % des effectifs sont des personnes handicapées;
- le Contrat d'intégration au travail, qui s'adresse à la plupart des entreprises publiques ou privées.

❑ **Accompagner les aînés**

Depuis 2015, le gouvernement du Québec a annoncé plusieurs mesures visant à accompagner les aînés, à leur permettre de vivre en sécurité et à leur assurer un soutien adapté à leurs besoins.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit injecter des sommes additionnelles de 45,8 millions de dollars pour de nouvelles initiatives à l'égard du vieillissement actif des aînés.

Dans le cadre du Plan économique du Québec, le gouvernement a alloué une somme de plus de 33 millions de dollars pour la bonification des mesures du Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées 2017-2022.

3.3.2 Favoriser la réussite des jeunes

Les jeunes souhaitent réussir leur parcours de vie et contribuer, à leur manière, à l'avancement du Québec. Ils apportent une énergie, une créativité et un dynamisme qui enrichissent la société québécoise.

Toutefois, la jeunesse marque une période de la vie où diverses transitions peuvent survenir, telles que le choix de carrière, la fin des études, l'entrée sur le marché du travail, la fondation d'une famille et la première participation citoyenne. Il est souhaitable que ces transitions s'effectuent le plus harmonieusement possible et que les jeunes puissent développer pleinement leur potentiel.

Le gouvernement accompagne la jeunesse dans son parcours de vie pour faciliter ces transitions. Il consacre d'ailleurs d'importants moyens à cet accompagnement afin que les jeunes réalisent pleinement leur potentiel, qu'ils prennent la place qui leur revient et qu'ils contribuent au développement du Québec de demain selon leurs priorités et leurs valeurs.

- Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des investissements totalisant 920 millions de dollars en faveur de la jeunesse au cours des exercices financiers 2017-2018 à 2022-2023.
- À ces investissements s'ajoutent des initiatives de près de 1,8 milliard de dollars sur six ans annoncées à l'occasion de la publication du Plan économique du Québec de mars 2017 et de sa mise à jour de novembre 2017.
- De plus, des investissements de 205 millions de dollars sur cinq ans sont prévus dans la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021, dévoilée en décembre 2016, pour donner suite aux orientations annoncées dans la Politique québécoise de la jeunesse 2030.

Globalement, c'est plus de 2,9 milliards de dollars qui auront été consacrés à l'accompagnement de la jeunesse dans son parcours vers le succès au cours de la période de 2016-2017 à 2022-2023.

❑ Gains importants en matière de réussite scolaire

L'éducation est un déterminant important de l'emploi et de la productivité. Elle améliore l'employabilité, assure une participation accrue au marché du travail et permet d'accéder à des emplois de meilleure qualité.

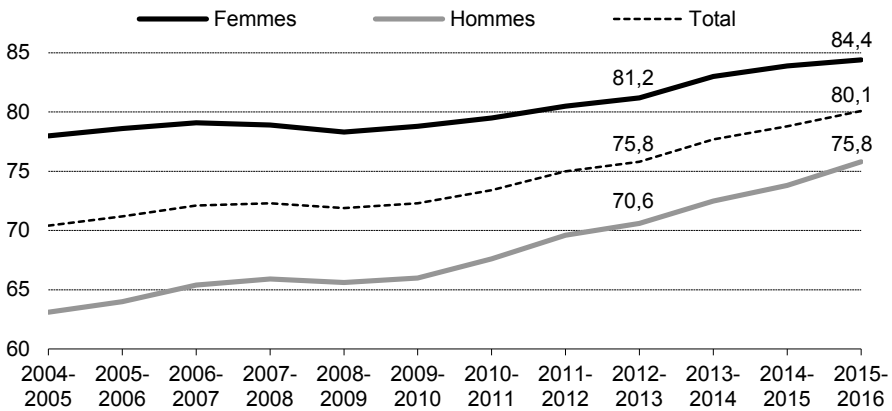
Depuis les trois dernières années, le Québec montre des gains importants en matière de réussite scolaire.

— Le taux de réussite scolaire chez les moins de 20 ans a atteint 80,1 % en 2015-2016, alors qu'il était de 75,8 % trois ans auparavant.

— Ainsi, ce taux a augmenté de 4,3 points de pourcentage en trois ans.

GRAPHIQUE 44

Taux de diplomation et de qualification au secondaire⁽¹⁾ (en pourcentage)



(1) Taux correspondant à la proportion des élèves qui, avant l'âge de 20 ans, ont obtenu un premier diplôme sept ans après leur entrée au secondaire.

Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

UN QUÉBEC PRÊT POUR L'AVENIR

Le Québec fait face à des défis importants transformant son économie et influençant ses finances publiques. Pour y répondre, il doit notamment contrer les effets du vieillissement de sa population, tirer profit des possibilités qu'offre la mondialisation et s'adapter rapidement au virage numérique de l'économie.

Le Plan économique du Québec a permis de positionner avantageusement le Québec pour faire face à ces enjeux en consacrant 46 milliards de dollars pour des initiatives qui ont permis de stimuler l'emploi et les exportations, d'instaurer un climat incitant à l'investissement ainsi que de faire profiter les Québécois de la création de richesse.

❑ Le Plan économique du Québec : des gestes portant déjà leurs fruits

Ces gestes structurants portent déjà leurs fruits, comme en témoignent la croissance rapide de l'économie, la vigueur exceptionnelle du marché du travail, la reprise soutenue de l'investissement des entreprises et la hausse marquée du revenu disponible des Québécois.

Le Plan économique du Québec a entraîné une amélioration importante de la santé économique et financière du Québec, créant des conditions propices au développement économique de tous les secteurs et de l'ensemble des régions du Québec, et ce, malgré un contexte économique mondial incertain.

Le Québec est désormais un leader à l'échelle canadienne en matière de croissance économique et de gestion des finances publiques.

❑ Accélérer la transformation de l'économie québécoise

Le Québec est maintenant mieux préparé à répondre aux défis économiques de l'avenir alors que son économie est en pleine transformation.

Afin que le Québec devienne un leader des créneaux économiques de demain, ses entreprises et ses travailleurs doivent continuer d'innover, de s'approprier les technologies de pointe et de s'adapter aux changements du marché du travail.

Grâce au Plan économique du Québec, l'avenir s'annonce prometteur.

Il est maintenant temps d'accélérer cette transformation pour que le Québec développe avec confiance tout son potentiel pour l'avenir.

ANNEXE : PRINCIPALES RÉALISATIONS DÉCOULANT DU PLAN ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

TABLEAU 31

Principales réalisations découlant du Plan économique du Québec

Performance économique du Québec

- Création de 222 600 emplois de mai 2014 à février 2018, en majorité des emplois à temps plein
- Diminution du taux de chômage à 6,1 % en 2017, le plus bas niveau annuel jamais observé
- Hausse moyenne du revenu disponible par habitant de 3,3 % de 2016 à 2018
- Croissance du PIB réel de 3 % en 2017, le plus haut niveau en près de vingt ans
- Croissance réelle des investissements des entreprises de 5 % en 2017, la plus forte hausse depuis 2012
- Reprise des exportations avec une progression de 11,6 % en termes réels depuis 2014
- Premier rang au pays quant à l'optimisme des propriétaires de PME
- Hausse de 42 % du taux d'intention d'entreprendre des Québécois entre 2013 et 2017

Développement économique de toutes les régions du Québec

- Relance du Plan Nord et entrée en fonction de la Société du Plan Nord disposant d'une enveloppe de plus de 450 M\$
 - Investissements de près de 3 G\$ pour répondre aux défis du marché du travail
 - Enveloppe du Plan québécois des infrastructures 2018-2028 à un niveau historique de 100,4 G\$
 - Modernisation de l'action gouvernementale en région, notamment par la conclusion de l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019
 - Appui important aux secteurs stratégiques, notamment :
 - 825 M\$ pour favoriser le développement du secteur manufacturier innovant avec la mise en place de l'Initiative manufacturière
 - 500 M\$ pour soutenir les entreprises dans leur conquête des marchés extérieurs avec la Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020
 - 510 M\$ pour soutenir la croissance de l'industrie aérospatiale avec la Stratégie québécoise de l'aérospatiale 2016-2026
 - 66 M\$ pour bonifier la chaîne de valeur de la transformation de l'aluminium avec la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium
 - 2,8 G\$ consacrés à la recherche et à l'innovation avec la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022
 - 1,9 G\$ pour soutenir différents secteurs d'activité dans leur transformation numérique par la Stratégie numérique du Québec
 - 429 M\$ pour la mise en œuvre d'initiatives destinées à moderniser et à diversifier l'industrie forestière
 - 342 M\$ pour soutenir l'industrie touristique québécoise
 - 560 M\$ en appui à l'industrie bioalimentaire
-

Principales réalisations découlant du Plan économique du Québec (suite)

Développement économique de toutes les régions du Québec (suite)

- Appui aux projets économiques dans l'ensemble des régions, notamment :
 - près de 29,1 G\$ par les interventions d'Investissement Québec
 - plus de 4 G\$ d'investissements à impact économique québécois des fonds fiscalisés
 - plus de 1,7 G\$ par les programmes de rabais d'électricité
 - plus de 15 G\$ par le congé fiscal bonifié pour grands projets d'investissement
- Mise en œuvre de la Stratégie maritime du Québec, avec des interventions annoncées de près de 2 G\$ en lien avec le premier plan d'action de la stratégie

Contexte d'affaires favorisant la croissance des entreprises

- Réduction du fardeau fiscal des sociétés de 6,1 G\$
- Mesures d'aide aux PME totalisant 7,3 G\$, soit :
 - 4,1 G\$ pour une réduction du fardeau fiscal
 - 0,5 G\$ pour des améliorations au régime fiscal
 - 1 G\$ pour des mesures d'aide budgétaire
 - 1,7 G\$ pour des initiatives pour favoriser l'accès au capital d'investissement
- Allègement du fardeau réglementaire et administratif des entreprises le plus important au Canada depuis 2014
- Adoption de mesures fiscales favorisant le transfert d'entreprises à une relève québécoise
- Soutien additionnel à la relève et à l'entrepreneuriat, notamment par la mise en place du programme d'appui à la reprise collective des entreprises
- Mise en place du Plan pour que l'économie québécoise soit davantage une économie de dirigeants
- Mise en place de mesures fiscales totalisant 373 M\$ pour accroître les investissements et encourager l'emploi et la formation dans les régions
- Assurer un contexte d'affaires équitable en obligeant la perception de la taxe de vente du Québec par les fournisseurs hors Québec
- Rapport de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise

Amélioration de la qualité de vie des Québécois

- Réduction du fardeau fiscal des particuliers de 3 G\$ par année à terme, notamment :
 - l'abolition complète de la contribution santé dès 2018
 - la diminution à 15 % du taux d'imposition sur les premiers dollars gagnés, soit le plus faible taux depuis trente ans
 - la réforme du régime de la taxe scolaire
 - la bonification des mesures d'incitation au travail
 - Instauration des crédits d'impôt pour la rénovation LogiRénov et RénoVert
 - Mise en place d'un crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation
 - Mise en œuvre de mesures visant à favoriser une croissance plus inclusive, notamment :
 - des investissements additionnels de près de 2,6 G\$ dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023
 - 2,9 G\$ pour l'accompagnement de la jeunesse dans son parcours vers le succès
-

Principales réalisations découlant du Plan économique du Québec (suite)

Amélioration de la qualité de vie des Québécois (suite)

- Gestes importants afin de favoriser le développement durable de l'économie, notamment :
 - 3,5 G\$ pour favoriser la mobilité durable par des investissements structurants en transport collectif
 - des mesures pour inciter les entreprises et les individus à adopter des comportements écoresponsables et pour préserver l'environnement
- Investissements importants dans les services publics grâce à la bonne situation financière du gouvernement, notamment en éducation et en santé
- Meilleur accès à des services de santé de qualité, avec près de 1,1 million de personnes supplémentaires qui ont maintenant accès à un médecin de famille

Gestion rigoureuse des finances publiques

- Équilibre budgétaire atteint en 2015-2016 et maintenu les années suivantes
 - Réduction de la dette grâce au Fonds des générations
 - Hausse de la cote de crédit du Québec en 2017
 - Maintien du poids des dépenses et des revenus dans l'économie à des niveaux comparables
 - Mise en place de la Commission de révision permanente des programmes
 - Élimination d'échappatoires en matière de fiscalité internationale
-

